



even
— CONSEIL —

**GRASSE - Création d'un ensemble immobilier
de logements avec parking
Secteur Petit-Paris, Boulevard Victor Hugo**

MAÎTRISE D'OUVRAGE : Cogedim Méditerranée

**CADRAGE ENVIRONNEMENTAL ET REGLEMENTAIRE
ASSISTANCE À LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS**

Préambule

Ce document a pour objectif de présenter l'état initial de l'environnement du site localisé 78 boulevard Victor Hugo à Grasse et permet de définir les impacts pressentis du projet. Ce document sera annexé à la demande d'examen au cas par cas afin de donner une vision claire du projet à l'autorité environnementale. Les conclusions servent également à éclairer le maître d'ouvrage sur les études environnementales à réaliser.

I- CONTEXTE DE L'OPERATION

1. Localisation du site de projet

La société Cogedim Méditerranée prévoit la création d'un ensemble de logements avec parking, au 78 boulevard Victor Hugo à Grasse, sur une parcelle de 28 285 m².

Le site de projet est localisé à l'ouest de la commune de Grasse, en bordure de la D 2562.

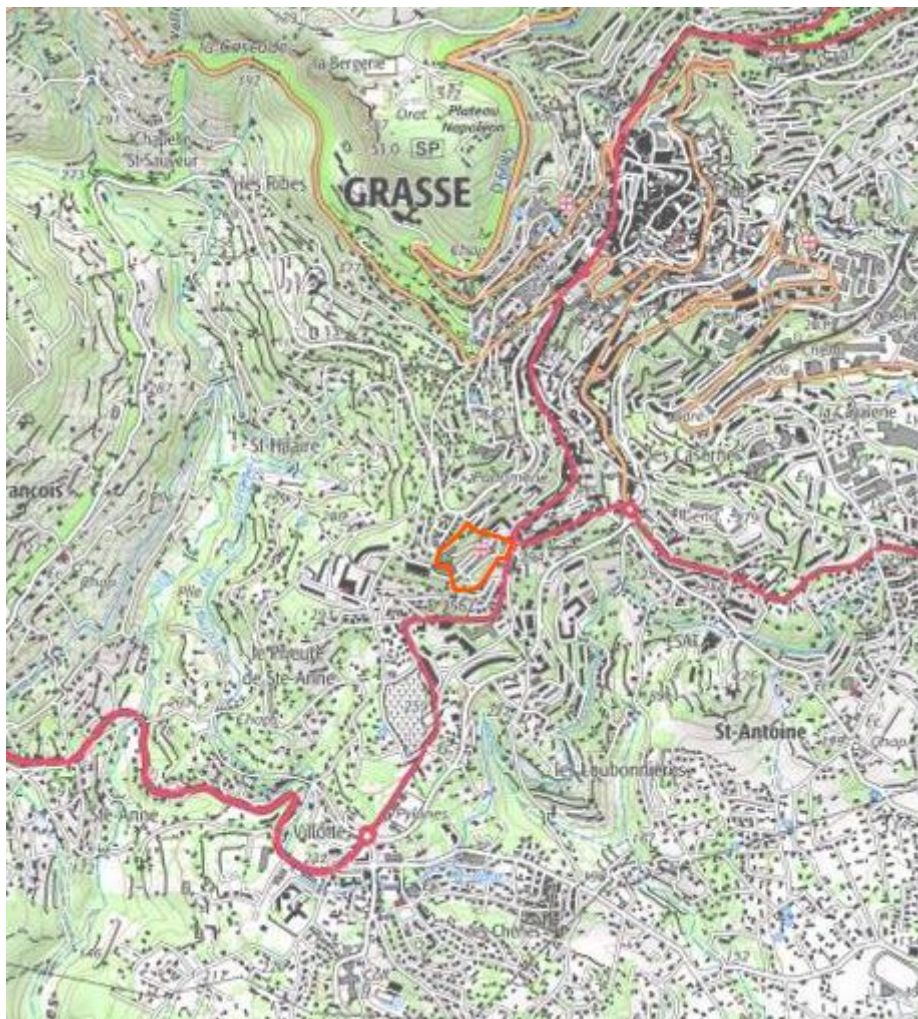


Figure 1 : Localisation du site de projet dans la commune (entouré en orange) (QGIS, EVEN)

2. L'emprise foncière

Le cadrage environnemental suivant est réalisé sur l'emprise foncière du projet ainsi que sur son environnement proche. L'emprise du projet est localisée en section BO au cadastre et la parcelle concernée porte le numéro 2.

Le secteur d'étude était occupé en 2006 (source Google earth) par un espace bâti, à vocation médical. Les espaces bâtis sont séparés par des parkings et des espaces verts arborés. Selon les données fournies par la vue aérienne de 2018, le site d'étude n'a pas changé. Malgré les années qui séparent les différentes vues aériennes, le secteur d'étude apparaît bien ancré dans le paysage depuis de longues années.



Figure 2 : Secteur d'étude retenu (Even)



Figure 3 : Extrait du registre parcellaire (Cadastré gouv)

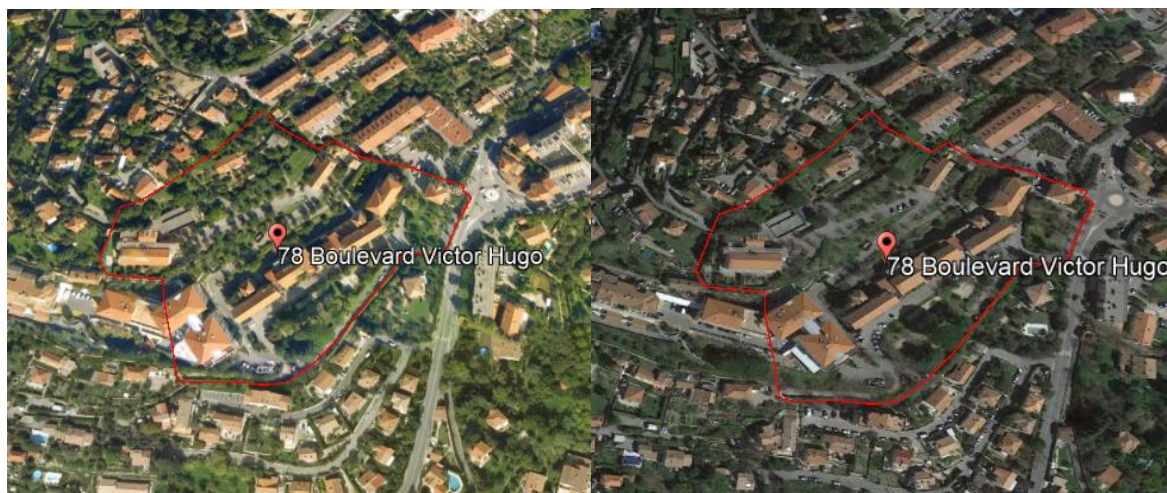


Figure 4 : Vue aériennes du secteur d'étude entre 2006 (gauche) et 2018 (droite) (Google earth)

II- ANALYSE DU CADRE REGLEMENTAIRE

1. Le SCoT Ouest Alpes-Maritimes

La commune de Grasse fait partie du **Schéma de Cohérence Territorial Ouest Alpes-Maritimes**. Ce dernier est actuellement en cours d'élaboration. Aucune donnée n'est actuellement disponible sur point.

2. Le PLU de Grasse

Le PLU de la commune de Grasse a été révisé et est entré en vigueur le 10 décembre 2018. Le site d'étude est localisé en zone UBa au zonage en vigueur.

La zone UBa est une zone à caractère urbain. C'est un sous-secteur de la zone UB qui se distingue des sous-secteurs UBb et UBc par leurs hauteurs différentes.

Quelques dispositions du règlement pour la zone UB:

ZONE UB

Caractère de la zone : Zone urbaine à tissu discontinu, marquant l'urbanisme des grands boulevards et des entrées de ville de Grasse.

DS-UB 1 : DESTINATIONS, SOUS-DESTINATIONS, USAGES ET AFFECTATIONS DES SOLS, NATURES D'ACTIVITES INTERDITES

S'appliquent les dispositions partagées des zones urbaines et à urbaniser dites DP-UAU1 citées page 52 du titre 3 auxquelles s'ajoutent :

- les constructions à usage d'industrie et de commerce de gros
- les constructions destinées à la fonction d'entrepôt,

DS-UB 2 : DESTINATIONS, SOUS-DESTINATIONS ET NATURES D'ACTIVITES SOUMISES A DES CONDITIONS PARTICULIERES

S'appliquent les dispositions partagées des zones urbaines et à urbaniser dites DP-UAU2 citées page 52 du titre 3 auxquelles s'ajoutent :

- dans les périmètres marqués aux documents de zonage comme zone non aedificandi en raison d'une zone d'inondabilité forte, en raison de l'aléa connu et la nécessité de ne pas augmenter l'exposition des personnes et des biens en rapport avec un usage résidentiel (habitat), les seules occupations et utilisations du sol à usage d'habitat autorisées sont celles liées à une confortation ou une réhabilitation d'un volume existant à l'exclusion de toute augmentation de la capacité d'accueil
- dans les périmètres dits de démolition préalable avant construction figurant aux documents graphiques au titre de l'article L 151-10, l'obtention de toute demande de surface de plancher nouvelle est conditionnée à la démolition des constructions préexistantes, et la mise en œuvre des intentions d'aménagement de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation qui coordonne le renouvellement urbain.

DS-UB 3 : MIXITE FONCTIONNELLE ET SOCIALE

S'appliquent les dispositions partagées des zones urbaines et à urbaniser dites DP-UAU3 citées page 53 du titre 3 auxquelles s'ajoutent :

- l'interdiction des changements de destination des constructions à usage de commerce dans les linéaires de diversité commerciale identifiés aux documents graphiques conformément aux dispositions de l'article DG 28 du titre 1 page 31
- l'imposition de normes de mixité sociale pour toutes les opérations de construction d'immeubles collectifs de plus de 12 logements ou de plus de 800 m² de surface de plancher conformément aux dispositions de l'article DG 29 du titre 1 page 32
- l'imposition de normes de mixité sociale pour toutes les occupations et utilisations du sol à destination de l'habitat dans les secteurs de mixité sociale ou les emplacements réservés logements figurant aux documents graphiques en respectant les objectifs et la ventilation en fonction de l'importance du projet conformément aux dispositions de l'article DG 29 et DG 30 du titre 1 pages 32 et suivante.

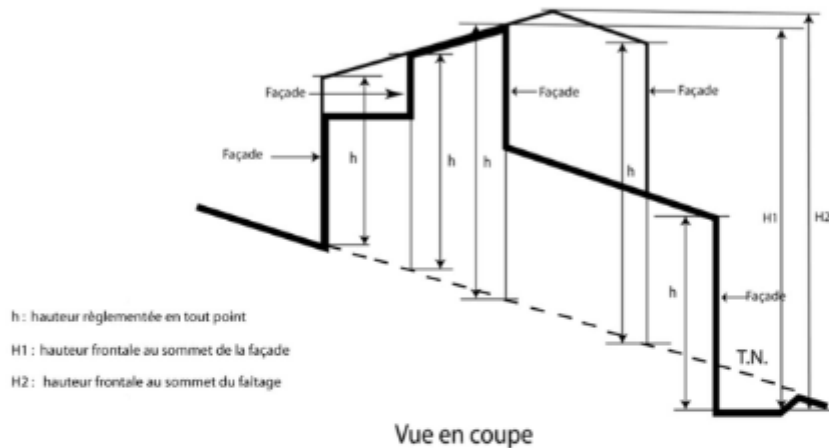
DS-UB 4 : VOLUMETRIE ET IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS

S'appliquent l'ensemble des dispositions de l'article DPUAU 4 page 53 auxquelles s'ajoutent les règles suivantes :

UB4 A- Emprise au sol des constructions

- Quand ils figurent aux documents graphiques, l'emprise maximale des constructions doit s'inscrire dans les polygones d'implantation (saillies non comprises)
- Dans les autres cas, l'emprise au sol n'est pas réglementée.

UB4 B- Hauteur des constructions



	H <small>hauteur réglementée en tout point</small>	H1 <small>hauteur frontale au sommet de la façade</small>	H2 <small>hauteur frontale au sommet du faîtage</small>
UBa	15 mètres	17 mètres	20 mètres
UBb	12 mètres	14 mètres	17 mètres
UBc	10 mètres	12 mètres	15 mètres

UB4-B 1) hauteurs des façades

Constitue une façade chacune des faces verticales extérieures d'un immeuble, même en retrait du pied de l'immeuble.

La hauteur de la façade se mesure du sol naturel préexistant, défini par un plan altimétrique détaillé, ou du sol excavé en pied d'immeuble jusqu'au sommet de la façade (égout ou débord de toiture, faîtage, acrotère), à l'exclusion des rampes d'accès desservant un sous-sol entièrement enterré.

Dans le cas de terrains en pente, la hauteur maximale des affouillements et/ou des exhaussements pour l'aménagement du terrain d'emprise ne peut excéder 1,5 mètres, de façon à éviter les terrassements excessifs.

En tout point, la hauteur des façades, à l'exclusion des pignons, ne peut excéder

- 15 mètres dans les secteurs UBa
- 12 mètres dans les secteurs UBb
- 10 mètres dans les secteurs UBc

UB4-B 2) hauteurs frontales des constructions

La hauteur frontale ou différence de niveau entre le point le plus bas du pied de l'immeuble et le point le plus haut de la construction, ne pourra excéder :

- 17 mètres jusqu'au sommet de la façade et 20 mètres jusqu'au faîtage dans le secteur UBa,
- 14 mètres jusqu'au sommet de la façade et 17 mètres jusqu'au faîtage dans le secteur UBb,
- 12 mètres jusqu'au sommet de la façade et 15 mètres jusqu'au faîtage dans le secteur UBc.

UB4-B 3) hauteurs maximales des constructions dans les polygones d'implantation

Quand ils figurent aux documents graphiques, les constructions doivent s'implanter dans les polygones d'implantation prévus la hauteur des constructions ne devra pas excéder, à l'égout du toit, la cote N.G.F. indiquée

UB4-B 4) hauteurs maximales des annexes et des clôtures

La hauteur des constructions annexes (garages, buanderies) implantées en limite séparative mesurée en tout point des façades du sol naturel ou excavé ne pourra excéder 3 mètres à l'égout du toit et 3,50 mètres au faîtage.

La hauteur des clôtures ne devra pas excéder 2 mètres dont 1,60 mètre maximum pour le mur maçonné (mur bahut).

UB4-C- Implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques

1 - Les bâtiments doivent en tout point de tout élément de construction (sous-sol, balcon, loggias, bandeaux etc.) être édifiés en retrait voies et emprises publiques en respectant un minimum de :

- 5 mètres dans le secteur UBb entre les RD 4 et RD 304
- 3 mètres en retrait de l'alignement des autres voies

2 Quand ils figurent aux documents graphiques, l'emprise maximale des constructions doit s'inscrire dans les polygones d'implantation (saillies non comprises).

UB4-D- Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives

1 Quand ils figurent aux documents graphiques, l'emprise maximale des constructions doit s'inscrire dans les polygones d'implantation (saillies non comprises).

UB4-D 1) dans le secteur UBa

- Implantation par rapport aux limites aboutissant aux emprises et voies publiques ouvertes à la circulation automobile :

Les bâtiments peuvent s'implanter sur les limites séparatives aboutissant à ces voies, dans une bande de 17 mètres de profondeur à partir de l'alignement ou du retrait imposé.

Dans le cas contraire, et au delà de la bande des 17 mètres de profondeur, la distance comptée horizontalement de tout point de la construction au point le plus proche de la limite séparative, ne doit pas être inférieure à 3 mètres en cas de surélévation d'un bâtiment existant, et à 5 mètres dans les autres cas.

- Implantation par rapport aux limites de fond de propriété :

La distance comptée horizontalement de tout point du bâtiment au point le plus proche de la limite séparative de fond de propriété doit être au moins égale à la moitié de la différence d'altitude entre ces deux points, sans être inférieure à 3 mètres en cas de surélévation d'un bâtiment existant et à 5 mètres dans les autres cas.

Toutefois, les bâtiments annexes qui ne sont affectés ni à l'habitation ni à une activité industrielle, commerciale ou professionnelle peuvent s'implanter sur les limites séparatives.

UB4-D 2) dans les secteurs UBb et UBc

Les bâtiments doivent s'implanter à une distance comptée horizontalement de tout point d'un bâtiment au point le plus proche de la limite séparative au moins égale à la moitié de la différence d'altitude entre ces deux points sans être inférieure à 5 mètres.

Les bâtiments annexes (garages, buanderies, abris de jardin ...) peuvent s'implanter sur les limites séparatives.

UB4 E- Implantation des constructions les unes par rapport aux autres sur une même propriété

N'est pas réglementé.

DS-UB 5 : INSERTION ARCHITECTURALE, URBAINE, PAYSAGÈRE ET ENVIRONNEMENTALE

S'appliquent l'ensemble des dispositions de l'article DPUAU 5 page 55 auxquelles s'ajoutent les règles suivantes :

UB 5 A- Aspects généraux des constructions

Les constructions doivent présenter la plus grande simplicité de volume possible et exclure tout décrochement inutile ; l'implantation sera choisie de telle sorte que les mouvements de sol soient réduits au strict minimum. Les soutènements seront constitués ou parementés de moellons du pays. Les enrochements sont interdits.

Les Capteurs solaires thermiques et photovoltaïques sont intégrés dans la composition architecturale ou installés au sol et entourés de végétaux.

UB5 – B L'aspect des toitures

Les toitures pentées sont à un ou plusieurs pans sans décrochement inutile (gouttereau sur rue). Leur couverture sont alors en tuiles canales ou romanes, de ton rouge nuancé ou vieilles, avec un pendage maximum de 30%.

Les toitures terrasses avec une pente comprise entre 1% et 2% pour l'écoulement des eaux de pluie sont autorisées, sous réserve d'être végétalisées.

Seules les souches de cheminées et de ventilation en conduits verticaux sont autorisées au-delà du plan de toiture

L'emploi de la tôle ondulée de quelque matériau que ce soit est interdit en apparent.

Les couvertures des constructions enterrées ou semi-enterrées peuvent être réalisées en terrasse si elles sont accessibles de plain-pied depuis le sol extérieur

UB 5 – C L'aspect des façades

Les façades sont obligatoirement enduites si elles ne sont pas réalisées en pierre du pays. Sont interdites toutes imitations de matériaux (faux moellons, fausses briques, faux bois etc...) ainsi que l'emploi à nu en parement extérieur de matériaux destinés à être recouverts tels que carreaux de plâtre, briques creuses, agglomérés.

Les façades secondaires ou aveugles doivent être traitées avec le même soin et les mêmes matériaux que les façades principales.

Lorsque la coloration des façades est réalisée par des enduits, ils sont alors teintés dans la masse par l'utilisation de sables naturels locaux ou reçoivent un badigeon de couleur (le blanc est interdit en grande surface).

Les menuiseries et ferronneries sont peintes (le vernis est interdit).

La surface des ouvertures reste inférieure à celle des pleins.

Les balcons filants sont interdits.

UB 5 – D Les piscines

Elles doivent être implantées au plus près du terrain naturel et doivent être disposées de manière à ce que leur plus grande dimension soit dans le sens des courbes de niveau.

UB 5 – E Les clôtures et les soutènements

Les clôtures devront être aussi discrètes que possible et constituées soit de haies vives, soit de claires-voies.

Le mur bahut doit être soigneusement traité en matériaux naturels ne doit pas faire obstacle à la libre circulation des eaux de ruissellement.

Les murs d'aspect pierre sèche sont autorisés.

Les soutènements réalisés à partir d'encrochements ne sont pas autorisés.

DS-UB 6 : TRAITEMENT ENVIRONNEMENTAL ET PAYSAGER DES ESPACES NON BATIS ET ABORDS DES CONSTRUCTIONS

S'appliquent l'ensemble des dispositions de l'article DPUAU 6 page 57 auxquelles s'ajoutent les règles suivantes :

UB 6 A- Préservations de la trame verte Grassoise

Les constructions, voies d'accès, aires de stationnement, piscines, tennis, doivent être implantées de manière à préserver au mieux les arbres existants.

Le taux minimum d'espaces verts perméables maintenus en pleine terre par rapport à la surface du terrain d'assiette est fixé à 15% dans l'ensemble de la zone.

Les surfaces libres (notamment les espaces verts perméables) de toute occupation du sol (bâti, circulation automobile, aire de service et de stationnement, piscine et tennis) doivent être traitées en espaces plantés et ce, à raison d'un minimum d'un arbre de haute tige de circonférence 12 cm de circonférence pour chaque surface de 100 m² de surface libre

UB 6 B- Réalisations d'espaces de jeux et de détente

Pour les constructions à usage d'habitation et d'hébergement touristique (à l'exception des hôtels), de plus de 500 m² de surface de plancher de construction, il sera aménagé et équipé un espace récréatif adapté aux besoins des enfants de moins de 12 ans, dont la surface sera au moins égale à 5 % de la surface de plancher de construction affectée à l'habitation ou à la résidence de tourisme.

UB 6 C- Verdissement des aires de stationnement

Les aires de stationnement doivent être plantées à raison d'au moins un arbre de haute tige de circonférence 12-14 pour deux places de stationnement avec un minimum de 1 m² de terre végétale disponible au pied de l'arbre.

UB 6 D- Verdissement des surfaces des ouvrages

Les dalles de couverture des constructions et installations en sous-sol doivent être agrémentées de plantations avec un minimum de 0,40 mètre d'épaisseur de terre végétale.

DS UB 7 : STATIONNEMENT

S'appliquent l'ensemble des dispositions de l'article DPUAU 7 de la page 57.





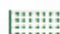

DS-UB 8 : CONDITIONS DE DESSERTE DES TERRAINS PAR LES VOIES PUBLIQUES OU PRIVEES, ACCES ET OBLIGATION IMPOSEES EN MATIERE D'INFRASTRUCTURES

S'appliquent l'ensemble des dispositions de l'article DPUAU 8 de la page 59

DS-UB 9 : CONDITIONS DE DESSERTE DES TERRAINS PAR LES RESEAUX PUBLICS D'EAU, D'ENERGIE, D'ASSAINISSEMENT ET PAR LES RESEAUX DE TELECOMMUNICATION

S'appliquent l'ensemble des dispositions de l'article DPUAU 9 de la page 60.

Légende :

-  Secteur de Mixité Sociale (DG29 - L.151-15 du CU)
-  Limite de zone et dénomination de la zone
-  Périmètres d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
-  Ouvrages et bâtiments à protéger [L.151-19 du CU] (PA-OBP)
-  Éléments paysagers remarquables (PV-PJR)
-  Implantation gabaritaire et socle des constructions

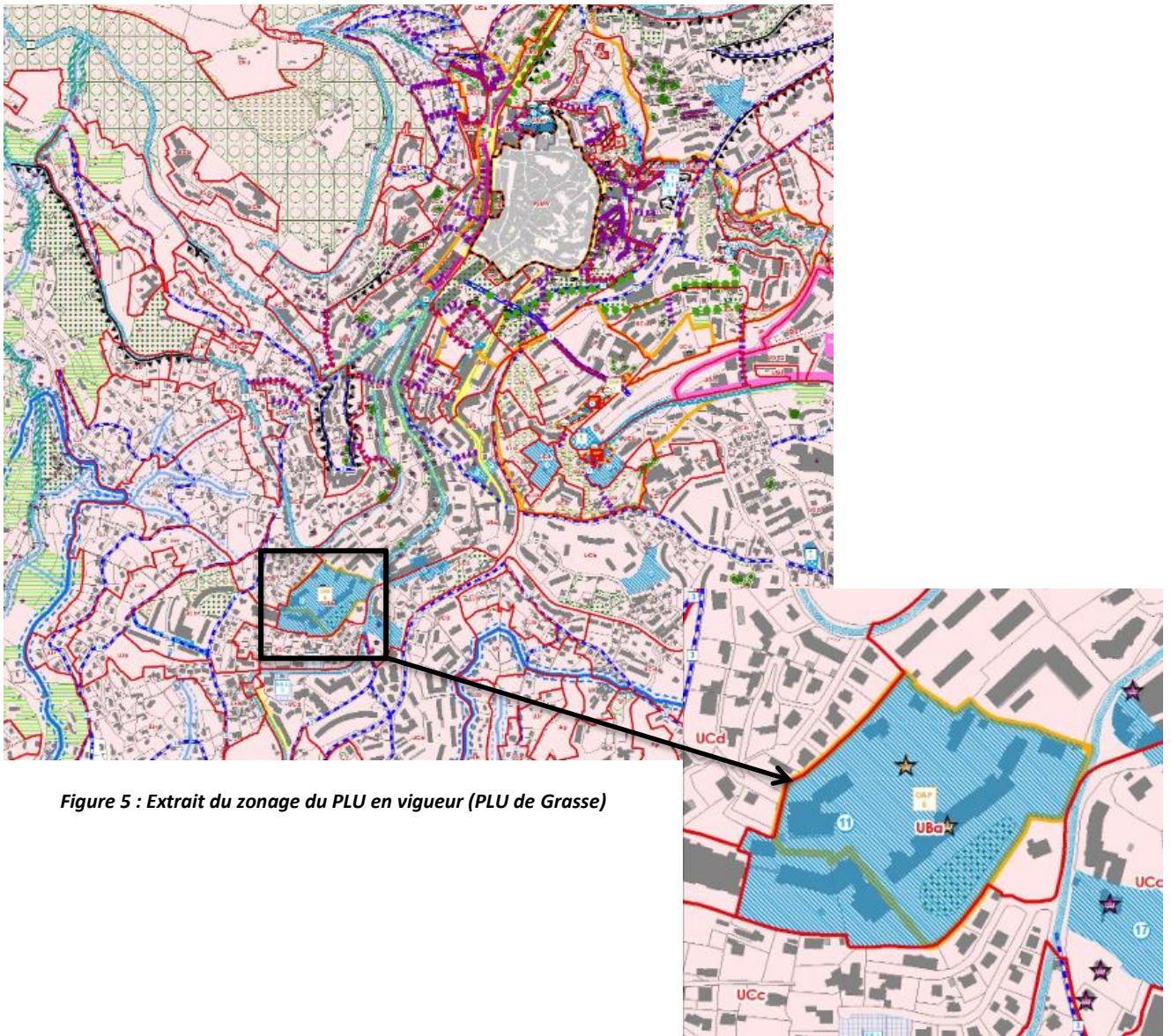
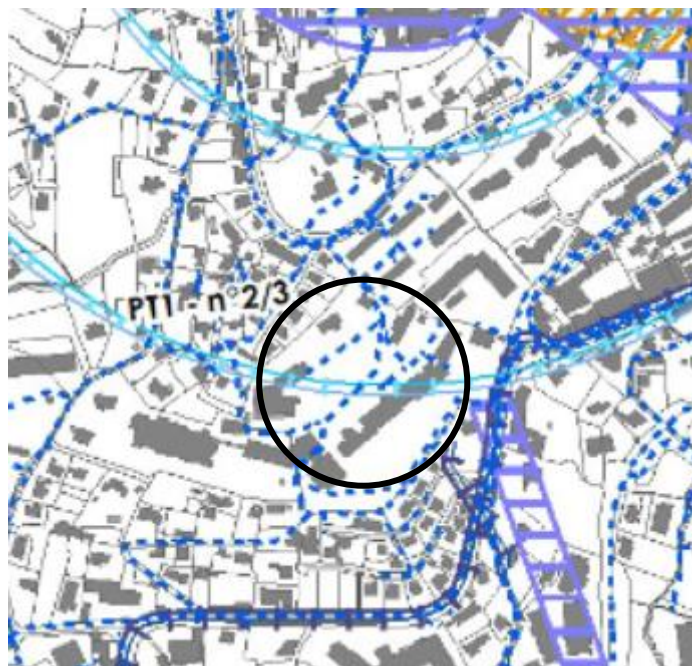


Figure 5 : Extrait du zonage du PLU en vigueur (PLU de Grasse)

Le secteur d'étude n'est concerné par aucun emplacement réservé. Le secteur d'étude est cependant concerné par une servitude de mixité sociale, portant le numéro 11. Elle concerne le secteur Petit Paris. Selon les données fournies par le règlement, elle est concernée par une surface de 3.3 hectares. Elle devrait permettre l'accueil de 170 logements dont 30 % de logements sociaux. Ce secteur est d'ailleurs concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) au PLU en vigueur. La partie sud est du secteur d'étude est concernée par un élément paysager remarquable, un jardin remarquable, qui devra être conservé dans le futur projet.



- A5 Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau (potable) et d'assainissement (eaux usées ou pluviales)
- ==== PT1 Servitudes radio-électriques
Protection contre les perturbations électromagnétiques

Figure 6 : Extrait de la carte de localisation des servitudes d'utilité publique sur la commune de Grasse (PLU Grasse)

Le site de projet est concerné par le passage de plusieurs servitudes pour la pose de canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement (eaux usées et pluviales). Aussi le secteur d'étude est situé dans un espace concerné par des servitudes radio électriques (protection contre les perturbations électromagnétiques).

3. Synthèse du cadre réglementaire

DOCUMENTS OU CONTRAINTES	CARACTÉRISTIQUES	LE PROJET
SCoT	SCoT	La commune de Grasse n'est actuellement concernée par aucun SCOT. Le SCOT Ouest Alpes Maritimes dont fait partie la commune, est actuellement en cours d'élaboration.
PLU	Secteur en zone UBa	<p>Le projet doit être compatible avec le règlement et le zonage du PLU. La version en vigueur du PLU date du 10 décembre 2018.</p> <p>Le secteur d'étude est concerné par une servitude de mixité sociale visant la réalisation de 30 % de logements sur les 170 envisagés. Ce dernier est aussi concerné par une OAP. Un espace vert (jardin) remarquable est présent dans le secteur, dans la partie sud est, et devra être conservé.</p> <p>Le secteur d'étude est concerné par des servitudes liées à la protection contre les perturbations électromagnétiques et le passage de canalisations pour les eaux potables et d'assainissement.</p>

III- ANALYSE ENVIRONNEMENTALE DU SECTEUR DE PROJET

1. Le site face aux risques et nuisances

➤ Le risque inondation

La commune de Grasse est concernée par un Plan de Prévention des Risques Inondations. Ce dernier est en cours d'élaboration depuis le 5 décembre 2017 (date de lancement officiel). A l'heure actuelle les études préalables sont en cours.

Le PPRI étant en cours d'élaboration, les zonages ne sont pas encore disponibles.

➤ Le risque incendies de forêt

La commune de Grasse est concernée par un Plan de Prévention des Risques Incendies de Forêt. Ce dernier a été approuvé le 6 Novembre 2018. **Selon le plan de zonage, le secteur d'étude est situé en dehors des risques incendies de forêt.**



Figure 7 : Extrait du PPR Incendies de Forêt (PLU Grasse)

En compléments, la base de données Prométhée, a été consultée afin de recenser les incendies forestiers dans la commune, et éventuellement aux abords de la zone de projet.

La base de données recense 11 incendies de forêt sur une période de 10 ans (2009-2019). Ces incendies, d'origine involontaires/accidentels pour la plupart, ont impacté près de 2.8 hectares de forêts.

Aucun de ces incendies n'est recensé dans le secteur de projet, ou à proximité directe.

Tableau 1 : Liste des incendies de forêt recensés dans la commune depuis 10 ans (Prométhée)

Type	Alerte↑	Dpt.	Commune	Surface(ha)	Nature de la cause
Forêt	27/03/2009	06	Grasse	0,0300	Involontaire (particulier)
Forêt	28/06/2009	06	Grasse	0,0600	Involontaire (particulier)
Forêt	18/07/2009	06	Grasse	0,9000	-
Forêt	04/08/2009	06	Grasse	0,0100	-
Forêt	03/09/2009	06	Grasse	0,0200	-
Forêt	06/09/2009	06	Grasse	0,3000	-
Forêt	21/05/2011	06	Grasse	0,7000	Involontaire (particulier)
Forêt	09/08/2011	06	Grasse	0,0100	Accidentelle
Forêt	17/05/2014	06	Grasse	0,4000	-
Forêt	10/03/2017	06	Grasse	0,3310	-
Forêt	25/07/2017	06	Grasse	0,0122	-

Le site de projet est localisé en dehors des zones à risques en ce qui concerne les risques incendies de forêts. Des zones à risques modérés sont situées au nord de la zone de projet.

➤ **Le risque mouvements de terrains**

Un mouvement de terrain est un déplacement d'une partie du sol ou du sous-sol. Le sol est déstabilisé pour des raisons naturelles (la fonte des neiges, une pluviométrie anormalement forte...) ou occasionnées par l'homme : déboisement, exploitation de matériaux ou de nappes aquifères... Un mouvement de terrain peut prendre la forme d'un affaissement ou d'un effondrement, de chutes de pierres, d'éboulements, ou d'un glissement de terrain.

La commune est concernée par un PPRN Mouvements de terrain approuvé le 01/06/2004.

Au total ce sont, 5 mouvements de terrain qui sont recensés sur la commune, répartis selon 2 types :

- Éboulements
- Glissements de terrain

Aucun de ces mouvements de terrain, n'est recensé sur la zone d'étude. Cependant, selon le zonage du PPR NMVT, le secteur de projet est localisé dans une zone concernée **par des risques d'éboulement**.

Le site de projet est localisé dans une zone présentant des risques d'éboulement, bien qu'aucun incident n'ait été répertorié dans le passé. Le bâti devra respecter des principes de construction vis-à-vis de cet enjeu.

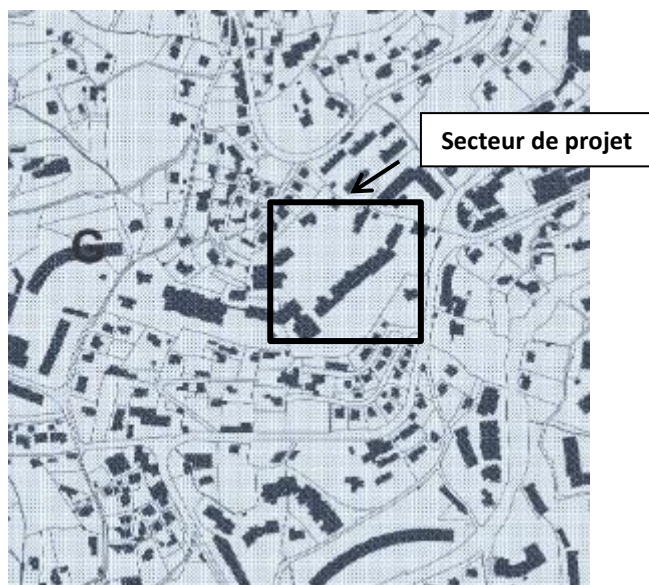


Figure 8 : Extrait de la carte du Plan de Prévention des risques naturels prévisibles de mouvements de terrain (PLU de Grasse)

➤ **Le risque retrait – gonflement des argiles**

La consistance et le volume des sols argileux se modifient en fonction de leur teneur en eau :

- Lorsque la teneur en eau augmente, le sol devient souple et son volume augmente. On parle alors de « gonflement des argiles ».
- Un déficit en eau provoquera un assèchement du sol, qui devient dur et cassant. On assiste alors à un phénomène inverse de rétractation ou « retrait des argiles ».

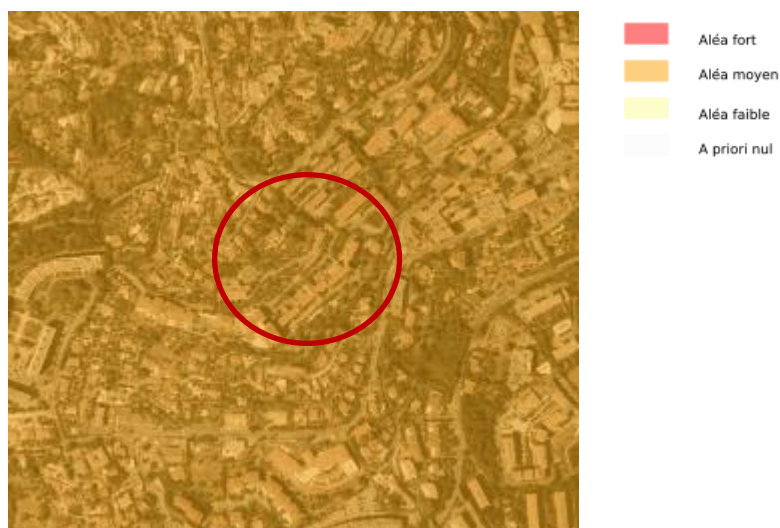


Figure 9 : Extrait de la carte des aléas retrait gonflement des sols argileux (Géorisques)

Le secteur d'étude est localisé dans une zone d'aléa moyen. Il est donc exposé au retrait-gonflement des argiles. Cet enjeu est en lien avec les enjeux concernant le risque mouvement de terrain, précédemment décrit.

➤ **Le risque de transport de matières dangereuses /canalisation de matière dangereuses**

Le risque de transport de matières dangereuses est généré par les voiries présentes dans la commune de Grasse. Plusieurs accidents routiers ont eu lieu dans la commune de Grasse, selon la base de données ARIA :

- 23 février 2016 : fuite d'huile sur la chaussée par un camion transportant des palettes souillées
- 21 avril 2011 : fuite de gazole après collisions d'un camion-citerne contre un rocher. Dispersion de carburant sur la chaussée.
- 07 septembre 2010 : conducteur blessé physiquement la suite du transport d'acide sulfurique.

D'autre part, la commune de Grasse est concernée par la **présence de canalisations de matières dangereuses**. Elles sont toutes situées en dehors du secteur d'étude, et concerne le **transport de gaz naturel**.

Le secteur de projet est localisé à proximité des grands axes routiers et est donc concerné par le risque de transport de matières dangereuses.

➤ **Voies bruyantes**

La loi Bruit (n°92-1444 du 31 décembre 1992), relative à la lutte contre la bruit a pour objet de prévenir, supprimer ou limiter les bruits susceptibles de causer un trouble excessif aux personnes, de nuire à leur santé ou de porter atteinte à l'environnement. Cette loi a mis l'accent sur la protection des riverains vis-à-vis du bruit généré par les infrastructures de transports terrestres à travers la prise en compte :

- des nuisances sonores générées par la réalisation de voies nouvelles ou la modification de voies existantes (article 12 de la loi bruit / article L571.9 du CE)
- du recensement et du classement des infrastructures de transports terrestres (article 13 de la loi bruit / article L571.10 du CE).

Plusieurs infrastructures sont recensées comme bruyantes par l'arrêté préfectoral du 1 aout 2017. Elles sont recensées dans la cartographie ci-dessous.

Le site de projet est situé à proximité de plusieurs voiries considérées comme bruyantes : D13, D2562, N85...Il est donc exposé au bruit issu de la circulation routière.

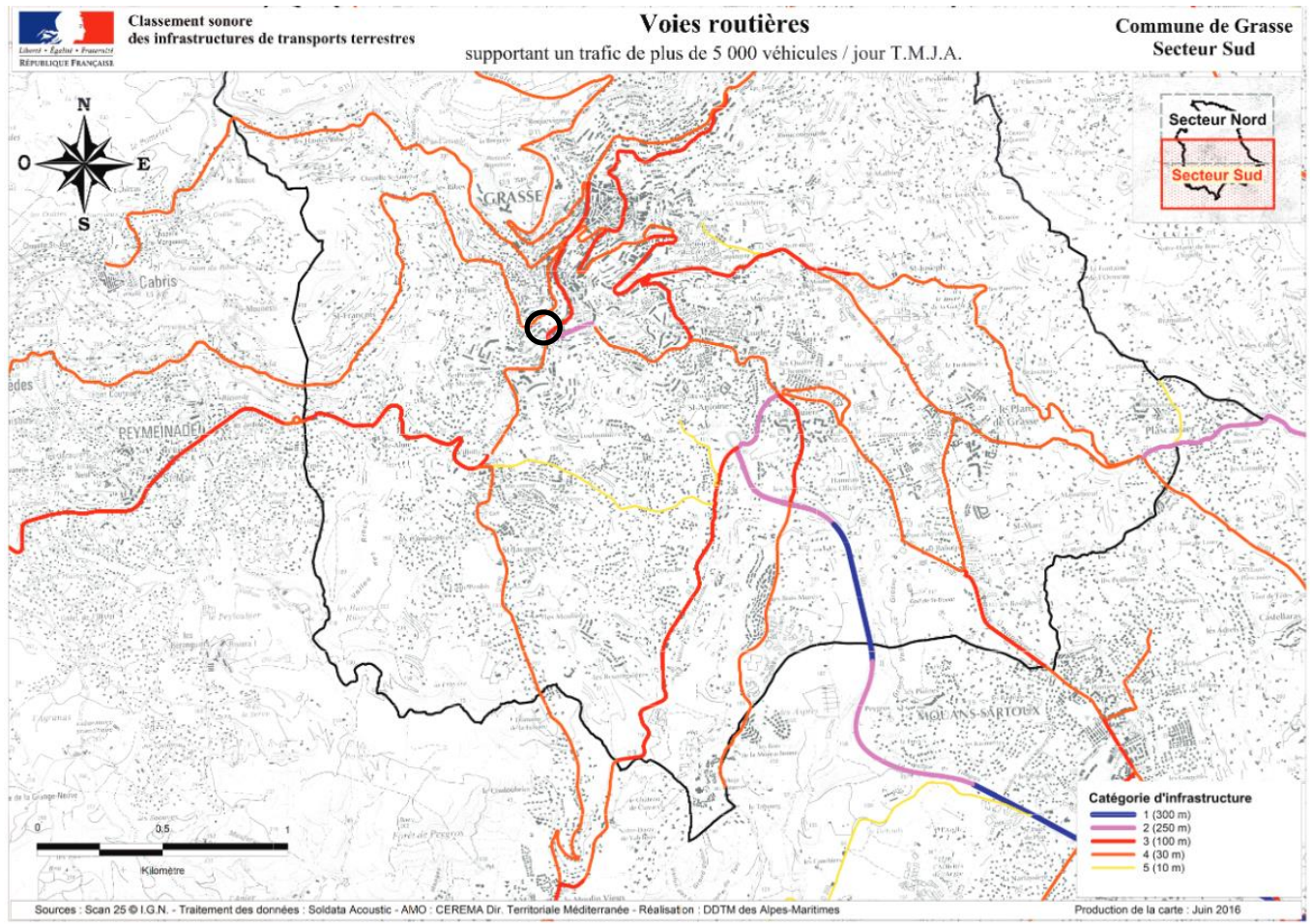


Figure 10 : Classement sonore des infrastructures de transport terrestres, secteur sud (préfecture des Alpes Maritimes)

2. Les sensibilités écologiques connues du secteur

Pré diagnostic écologique

EVEN CONSEIL a réalisé un prédiagnostic écologique sur le site afin de cibler les éventuels enjeux sur la faune, la flore et les habitats.

➤ Contexte du projet

La société **Cogedim méditerranée** prévoit la réalisation de logements sur une parcelle, actuellement occupée par des structures hospitalières et un parc arboré attenant avec parking. Les espaces bâtis seront accompagnés par des surfaces de stationnement des véhicules et des espaces verts paysagers.

L'objet de la demande concerne la construction de plusieurs bâtiments, pour la réalisation d'une **surface de plancher de 12 000 m² environ**.

Le projet est donc **soumis à examen au cas par cas pour la réalisation d'une étude d'impact au titre de la rubrique 39 (projet) de l'annexe à l'article R122-2 du code de l'environnement**.

Selon la carte ci-dessous, intitulée « Zones potentiellement soumises à autorisation de défrichement », le secteur **d'étude ne se situe pas dans une zone soumise à autorisation de défrichement**. Le secteur d'étude est matérialisé par le cercle rouge sur la carte ci-dessous.

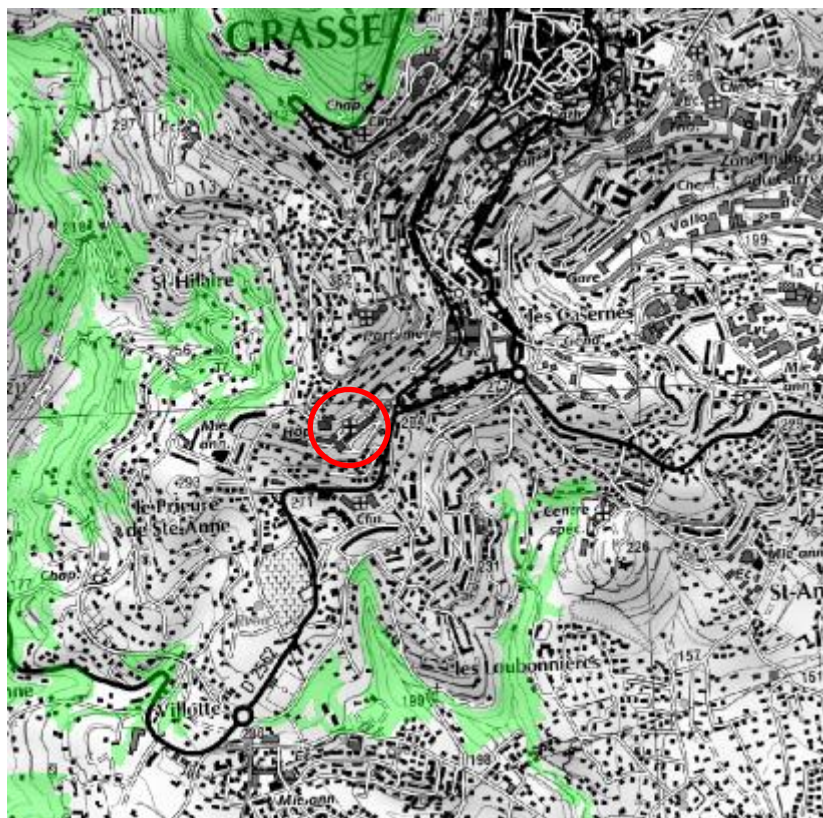


Figure 11 : Situation du projet vis-à-vis des zones soumises à autorisation de défrichement (Geo-ide, alpes maritimes)

➤ Description des périmètres d'étude

L'analyse du secteur d'étude et de ses potentielles sensibilités repose sur vision élargie de la zone de projet. Cette méthode permet de considérer l'environnement du secteur d'étude dans son ensemble de façon à

considérer aussi bien les espèces faunistiques à large dispersion que les espèces faunistiques aux déplacements plus locaux. Aussi la recherche de zones naturelles à statut est primordiale. Ces données servent à comprendre dans quel contexte le secteur d'étude est inclus et quelles sont les enjeux potentiels dans son environnement proche. Les zones à statut sont aussi de très bonnes ressources bibliographiques sur le patrimoine faunistique et floristique présent dans ces espaces. Par conséquent, 3 périmètres ont été définis en fonction du type de projet de la localisation de la zone :

- **Le secteur d'étude** : c'est l'espace strictement dédié au projet. Il s'agit des limites des parcelles concernées par le projet. Les relevés floristiques se font principalement dans cet espace.
- **Le périmètre rapproché** : c'est une zone tampon, de 250 mètres ici, qui permet de prendre en compte le contexte environnemental des zones connectées au secteur d'étude. Ces espaces, après leur prise de connaissance, pourront permettre de préciser les potentielles fréquentations du secteur d'étude par rapport à la faune par exemple. Les enjeux écologiques seront donc plus précis.
- **Le périmètre éloigné**, de 5 km, est un vaste périmètre qui permet de prendre en compte les grandes entités paysagères aux environs et les espèces faunistiques à très large dispersion (oiseaux et chiroptères). Aussi, ce périmètre permettra de recenser les zones à statut, présentent dans ce rayon et potentiellement le lieu de vie d'une faune remarquable.

Tableau 2 : Période d'inventaires du pré diagnostic

Date	Groupe observé	Conditions météorologiques
17/01/2019	Faune flore	9°C Couvert

Les inventaires ont été réalisés à partir d'un transect aléatoire dans le secteur d'étude et les zones connexes. Les espèces en présence ont été notées pour la flore.

Pour la faune, les espèces directement observées comme les oiseaux ont été répertoriées alors que pour les mammifères les indices ont été recherchés.

Les espèces potentielles dans les différents types d'habitats seront exposées, notamment pour l'herpétofaune et la batrachofaune.

Le groupe des chiroptères n'a pas fait office d'inventaires nocturne dans le cadre de ce prédiagnostic. Les données communales et les fiches de zones naturelles à statut seront consultées afin de compléter les observations de terrain et de définir les enjeux écologiques au global, dans le cadre de ce prédiagnostic.

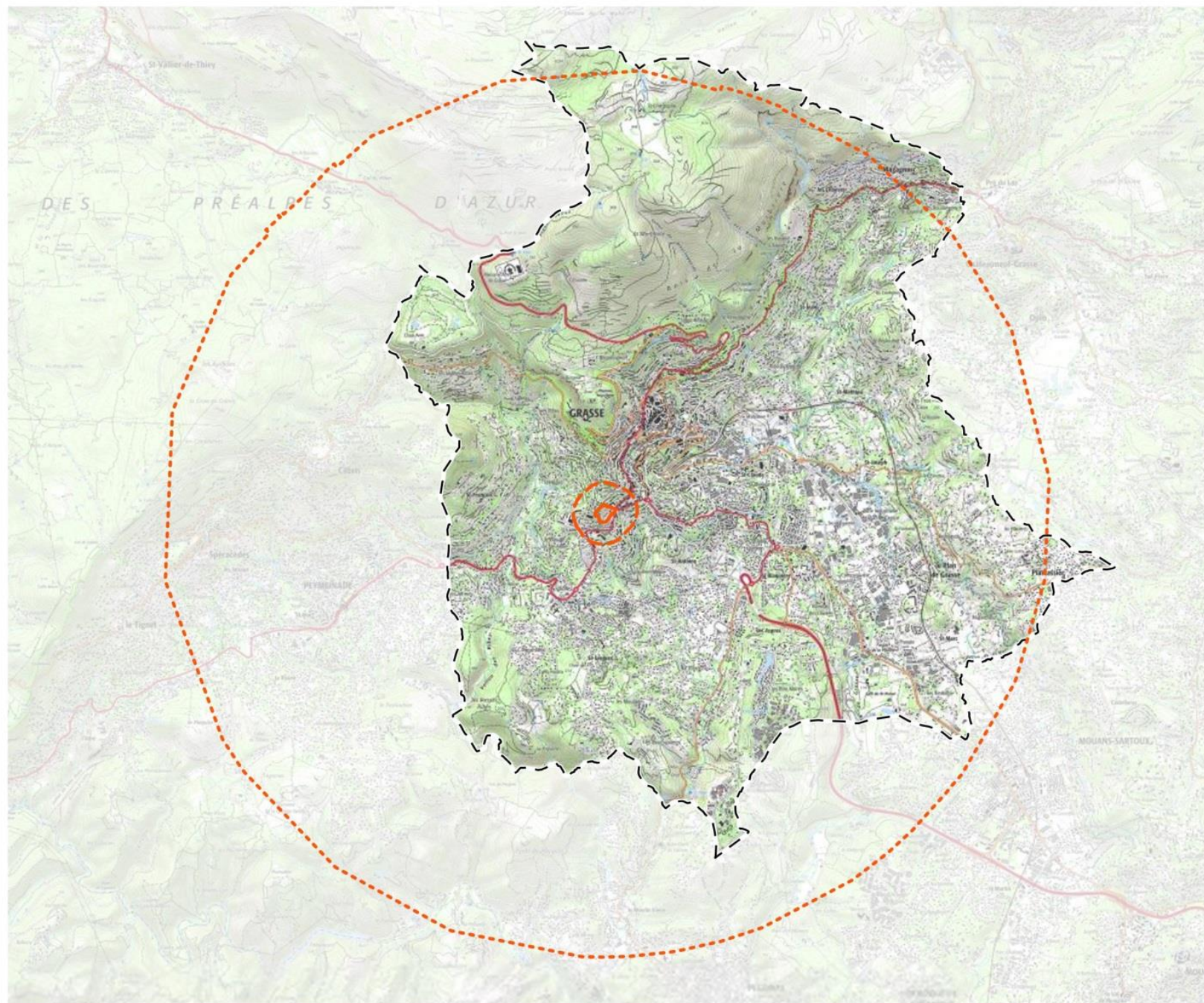
Les données communales sont obtenues à partir des sites de l'INPN, Faune PACA et Silène faune-flore. Les fiches INPN de chaque zone à statut présente dans le secteur d'étude éloigné seront consultées. Dans un souci de significativité et de représentativité du milieu, seules les données datant de moins de 10 ans seront conservées. Les données antérieures à 2009 ne seront donc pas considérées.

Cadrage environnemental - Grasse (06)

Création d'un ensemble immobilier de logements avec parking

Secteur Petit-Paris, Boulevard Victor Hugo

Périmètre d'étude



▭ Limites communales

Périmètre d'étude

▭ Secteur d'étude

▭ Périmètre rapproché (250 m)

▭ Périmètre éloigné (5 km)



Cadrage environnemental - Grasse (06)

Création d'un ensemble immobilier de logements avec parking

Secteur Petit-Paris, Boulevard Victor Hugo

Secteur d'étude à l'échelle du périmètre rapproché



▭ Limites communales

Périmètre d'étude

▭ Secteur d'étude

▭ Périmètre rapproché (250 m)



0 50 100 m



➤ **Situation par rapport aux périmètres à statut**

- **LES ZONES D'INVENTAIRES**

ZONES NATURELLES D'INTERET ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE (TYPE I ET II)

Le programme ZNIEFF a été initié par le ministère de l'Environnement en 1982. Il a pour objectif de recenser sur le territoire national tous les espaces dotés d'une richesse biologique et écologique et dans un état de conservation favorable. Le référentiel ZNIEFF est un véritable outil de connaissance. En fonction du type de ZNIEFF, il est possible de localiser les espaces à enjeux et formant de véritable réservoir de biodiversité. Bien que non soumis au statut de protection, ces espaces doivent être pris en compte dans le cadre des projets, car considérés comme des éléments centraux dans la fonctionnalité du réseau écologique. Les inventaires menés sur ces zones permettent de dresser une liste complète et à jour des espèces rares, protégées et ou déterminantes.

Deux types de zones sont définis :

- les zones de type I, caractérisées par leur intérêt biologique remarquable. Elles sont généralement de faible surface.
- les zones de type II, grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

ZONE IMPORTANTE POUR LA CONSERVATION DES OISEAUX (ZICO)

Le nom de ZICO renvoie à un inventaire scientifique dressé en application d'un programme international de « Birdlife International » visant à recenser les zones les plus favorables pour la conservation des Oiseaux sauvages.

Les ZICO sont recensées à l'échelle internationale. Pour être classé comme ZICO, un site doit remplir au moins une des conditions suivantes :

- être l'habitat d'une certaine population d'une espèce internationalement reconnue comme étant en danger ;
- être l'habitat d'un grand nombre ou d'une concentration d'Oiseaux migrateurs, d'Oiseaux côtiers ou d'Oiseaux de mer ;
- être l'habitat d'un grand nombre d'espèces au biotope restreint.

Alors que ces espaces dressent des listes d'oiseaux présents sur le site de façon permanente et / ou ponctuelle, cet espace doit tout de même permettre de conserver ces espèces. Les ZICO ont permis par la suite de retracer les périmètres des ZPS (Zones de Protection Spéciales) du réseau Natura 2000 à partir de 1991.

Les ZICO représentent en moyenne 8,1 % de la surface au sol en France.

ZNIEFF-ZICO ET ZONE DE PROJET

Le secteur d'étude **n'est inclus dans aucune ZNIEFF terre. La ZNIEFF la plus proche du secteur d'étude est la ZNIEFF 2 « Forêt de Peygros et de Pégomas ».** Elle se situe à 2.8 kilomètres des limites sud du secteur d'étude.

Le tableau ci-dessous indique les Zones d'Inventaires présentes dans le périmètre éloigné et qu'il faudra prendre en compte dans l'analyse des enjeux environnementaux.

Tableau 3 : Liste des zones d'inventaires présentes dans un rayon de 5 km du secteur d'étude

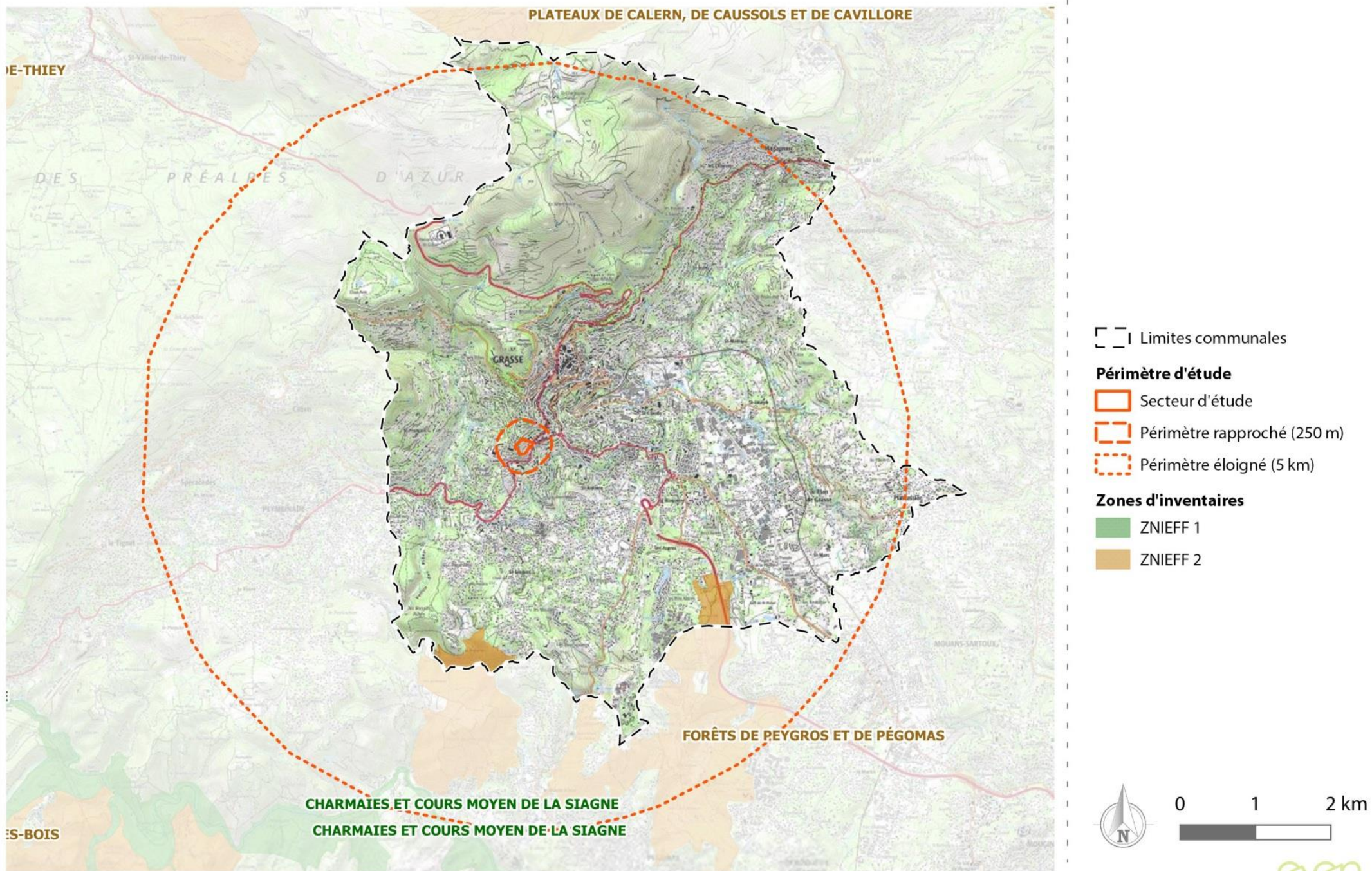
ZNIEFF TERRE	
ZNIEFF 1	
Id MNHN	NOM
930012575	Charmaies et cours moyen de la Siagne
ZNIEFF 2	
Id MNHN	NOM
930012587	Forêt de Peygros et de Pégomas

Cad战略 environnemental - Grasse (06)

Création d'un ensemble immobilier de logements avec parking

Secteur Petit-Paris, Boulevard Victor Hugo

Zones d'inventaire à l'échelle du périmètre éloigné



- **LES ZONES RÉGLEMENTAIRES**

Aucune zone réglementaire n'est présente dans le périmètre éloigné.

- **LES ZONES CONTRACTUELLES HORS NATURA 2000**

La commune de Grasse est concernée par une zone contractuelle, hors réseau Natura 2000 : la Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur.

Ce PNR a été officiellement créé le 30 mars 2012 (Parution au journal officiel du décret ministériel de classement du PNR des Préalpes d'Azur). Un PNR n'apporte aucune réglementation aux habitants, chasseurs, propriétaires ou usagers du territoire. Il a pour objectif d'aider les communes à réaliser des projets de préservation de l'environnement mais aussi de maintien de la vie dans les villages et de développement des activités économiques du territoire. Un PNR est donc un outil ayant un double objectif : la préservation et le développement. Il est porté par les collectivités locales et la Région. Un Parc National est un outil de protection porté par l'État. En général, un Parc National n'est pas habité alors qu'un PNR l'est toujours.

Le PNR est guidé par 4 axes communs aux 45 communes adhérentes, dont fait partie la commune d'Andon :

- Axe 1 – Fédérer les acteurs du territoire autour de la protection et de la gestion de l'exceptionnelle biodiversité et du paysage des Préalpes d'Azur
- Axe 2 – Permettre le développement d'un territoire exemplaire, solidaire et dynamique
- Axe 3 – Consolider l'identité du territoire par la valorisation des patrimoines
- Axe 4 – Positionner l'homme comme acteur du projet de territoire

Les principaux points forts de ce PNR sont :

- 31 270 habitants
- 88 940 hectares
- 48ème PNR de France
- 6ème PNR de PACA
- Plus de 2000 espèces végétales, soit environ 1/3 de la flore française
- 1952 cavités, 137 km de galeries souterraines
- Le « château d'eau » de la côte d'Azur
- 45 villages de caractère
- Une des plus grande zone pastorale des Alpes-Maritimes

PNR ET SECTEUR D'ÉTUDE

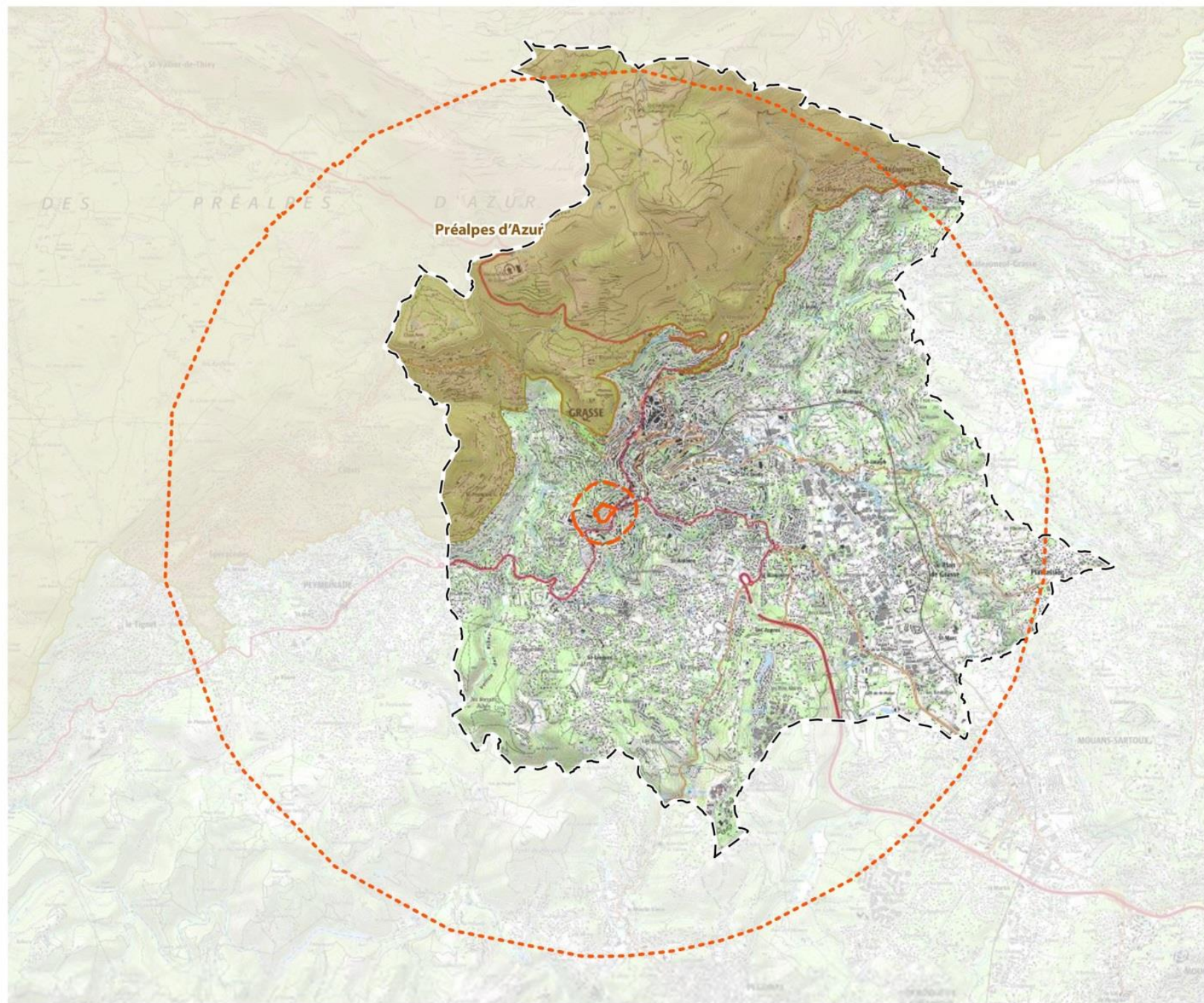
Le secteur d'étude n'est pas inclus dans le PNR. Les limites nord du secteur d'étude sont localisées à environ 800 mètres du PNR des Préalpes d'Azur.

Cadrage environnemental - Grasse (06)

Création d'un ensemble immobilier de logements avec parking

Secteur Petit-Paris, Boulevard Victor Hugo

Zones contractuelles hors Natura 2000



[- -] Limites communales

Périmètre d'étude

[- -] Secteur d'étude

[- - -] Périmètre rapproché (250 m)

[····] Périmètre éloigné (5 km)

Zone contractuelle

[■] Parc naturel régional (PNR)



- **LE RÉSEAU NATURA 2000**

Les zones Natura 2000 constituent un réseau de sites écologiques à l'échelle Européenne. Ces zones ont deux objectifs majeurs qui sont :

- la préservation de la diversité biologique.
- la valorisation du patrimoine naturel de nos territoires.

Les zones Natura 2000 forment un maillage qui se veut cohérent à travers toute l'Europe, afin que cette démarche favorise la bonne conservation des habitats naturels et des espèces. Les textes les plus importants qui encadrent cette initiative sont les directives « Oiseaux » (1979) et « Habitats », faune, flore (1992). Ces deux directives sont les éléments clefs de la création des zones Natura 2000.

La directive Oiseaux/ ZPS permet ainsi de :

- Répertorier les espèces et sous-espèces menacées.
- Classer à l'échelle Européenne plus de 3000 zones qui ont un intérêt particulièrement fort pour l'avifaune.
- Délimiter les Zones de Protection Spéciales (ZPS).

La directive Habitats, faune, flore/ ZSC permet quant à elle de :

- Répertorier les espèces animales, végétales qui présentent un intérêt communautaire.
- Classer à l'échelle Européenne plus de 200 types d'habitats naturels, 200 espèces animales et 500 espèces végétales.
- Délimiter les Zones de Spéciales de Conservations (ZSC).

L'ensemble des ZSC et des ZPS forment le réseau Natura 2000.

L'extrême richesse de la biodiversité en PACA est le résultat d'une grande diversité de climat (méditerranéen à alpin), de reliefs (plaine, littoral, montagne), de territoires urbains et ruraux, de pratiques humaines traditionnelles. La région constitue un carrefour biogéographique (corridor biologique, couloirs de migration,...) de grand intérêt au niveau européen.

NATURA 2000 EN PACA

Le réseau Natura 2000 de PACA à l'ambition de refléter cette richesse et de contribuer à sa meilleure gestion. Il comprend 128 sites désignés au titre des deux directives : « Habitats » (96 pSIC, SIC ou ZSC) et « Oiseaux » (32 ZPS). Il recouvre environ 30% de la superficie régionale.

Près de 700 communes sont concernées et un grand nombre d'acteurs (élus, propriétaires, associations, particuliers, grand public, ...) sont impliqués à différents niveaux.

70% des sites Natura 2000 en PACA font à ce jour l'objet d'un document d'objectifs (DOCOB) élaboré au sein des comités de pilotage par l'intermédiaire des opérateurs locaux (collectivités, Parcs, ONF essentiellement).

De nombreux contrats ont été signés (MAET et autres contrats Natura 2000) et les chartes, nouvel outil d'adhésion à la démarche, devront permettre de sensibiliser un maximum d'acteurs.

LE RÉSEAU NATURA 2000 ET LA ZONE DE PROJET

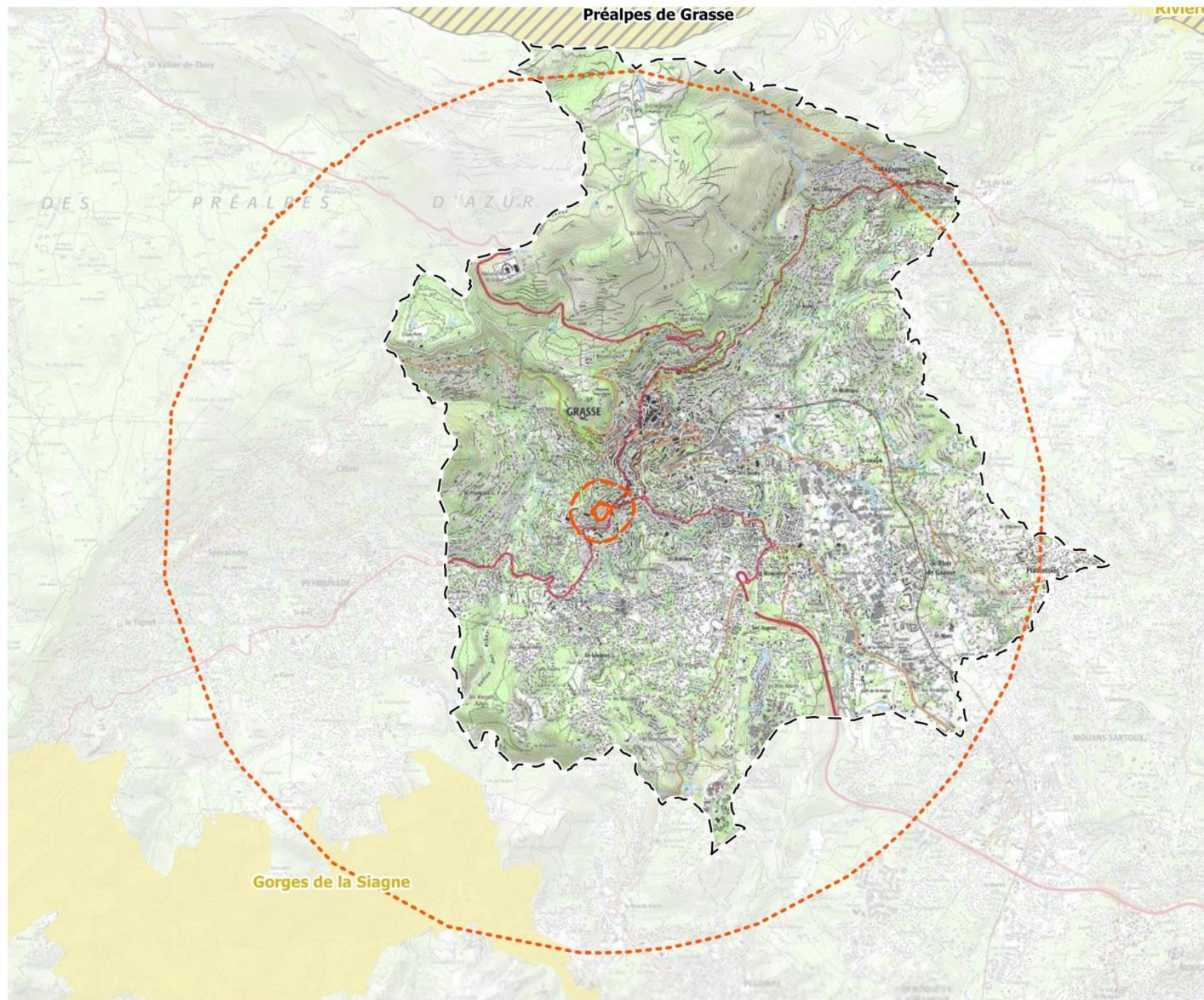
Le secteur d'étude n'est situé ni dans une ZPS ni dans une ZSC. Une ZSC est située dans le périmètre éloigné : il s'agit des Gorges de la Siagne. Cette ZSC se situe à environ 3.3 kilomètres des limites sud du secteur d'étude.

Cadrage environnemental - Grasse (06)

Création d'un ensemble immobilier de logements avec parking

Secteur Petit-Paris, Boulevard Victor Hugo

Espaces Natura 2000 à l'échelle du périmètre éloigné



[- -] Limites communales

Périmètre d'étude

[] Secteur d'étude

[- -] Périmètre rapproché (250 m)

[···] Périmètre éloigné (5 km)

Natura 2000

[/ /] Zones de Protection Spéciales (ZPS)

[] Zones Spéciales de Conservation (ZSC)



0 1 2 km



ENJEUX RELATIFS AUX ZONES NATURELLES A STATUT

Le secteur d'étude n'est inclus dans aucune zone à statut.

Les enjeux vis-à-vis des zones à statut sont globalement faibles. Les espaces urbains sont bien présents à proximité directe du secteur d'étude (zone urbaine, départementales, espaces résidentiels ...). Le secteur d'étude est entouré de voiries (D2562, et plusieurs routes communales) et d'espaces verts, pour quelques-uns boisés, relativement éparses.

Au regard de la localisation du secteur d'étude dans le tissu urbain de la commune de Grasse, les enjeux sur les zones naturelles à statut sont jugés faibles.

➤ Occupation du sol

RÉFÉRENTIEL CORINE LAND COVER 2012

Le référentiel Corine Land Cover 2012, permet de cartographier les grandes entités géographiques sur le sol français. Bien que sa précision ne soit pas adaptée pour les petites échelles, il permet tout de même de prendre connaissance de l'environnement général du secteur d'étude.

En ce qui concerne le secteur d'étude, il est concerné par les entités :

- **112 : Tissu urbain discontinu**

L'approche proposée par ce référentiel apparaît cohérente avec l'occupation réelle du sol du site d'étude. En effet, le site est localisé dans le centre urbain de la commune de Grasse, en continuité des espaces déjà construits et en bordure des voiries départementales et communales. Cependant, sur ce référentiel, les voiries ne sont pas représentées et la délimitation des différentes catégories n'est pas précise.

RÉFÉRENTIEL OCCSOL DU CRIGE PACA 2014

Le référentiel proposé par le CRIGE PACA est destiné à imposer une nouvelle gestion maîtrisée et durable des territoires. Le but de leurs démarches est aussi de dresser un bilan sur la consommation d'espaces aussi bien au niveau des espaces naturels, artificiels, ou agricoles. La mise en place de cartographie de l'occupation du sol apporte un outil d'aide à la décision et la production d'indicateurs de suivi.

La carte présentée par la suite expose l'occupation du sol dans le site de projet.

Selon les données fournies par le CRIGE PACA, le site d'étude est essentiellement composé par des équipements. Le réseau routier principal apparaît, et les espaces urbains sont différenciés en fonction de leur nature et de leur vocation.

Selon ce référentiel, le secteur d'étude est composé :

- **121 : Zone d'activités et d'équipements**

Au nord, le secteur d'étude jouxte avec :

- **112 : Tissu urbain discontinu**

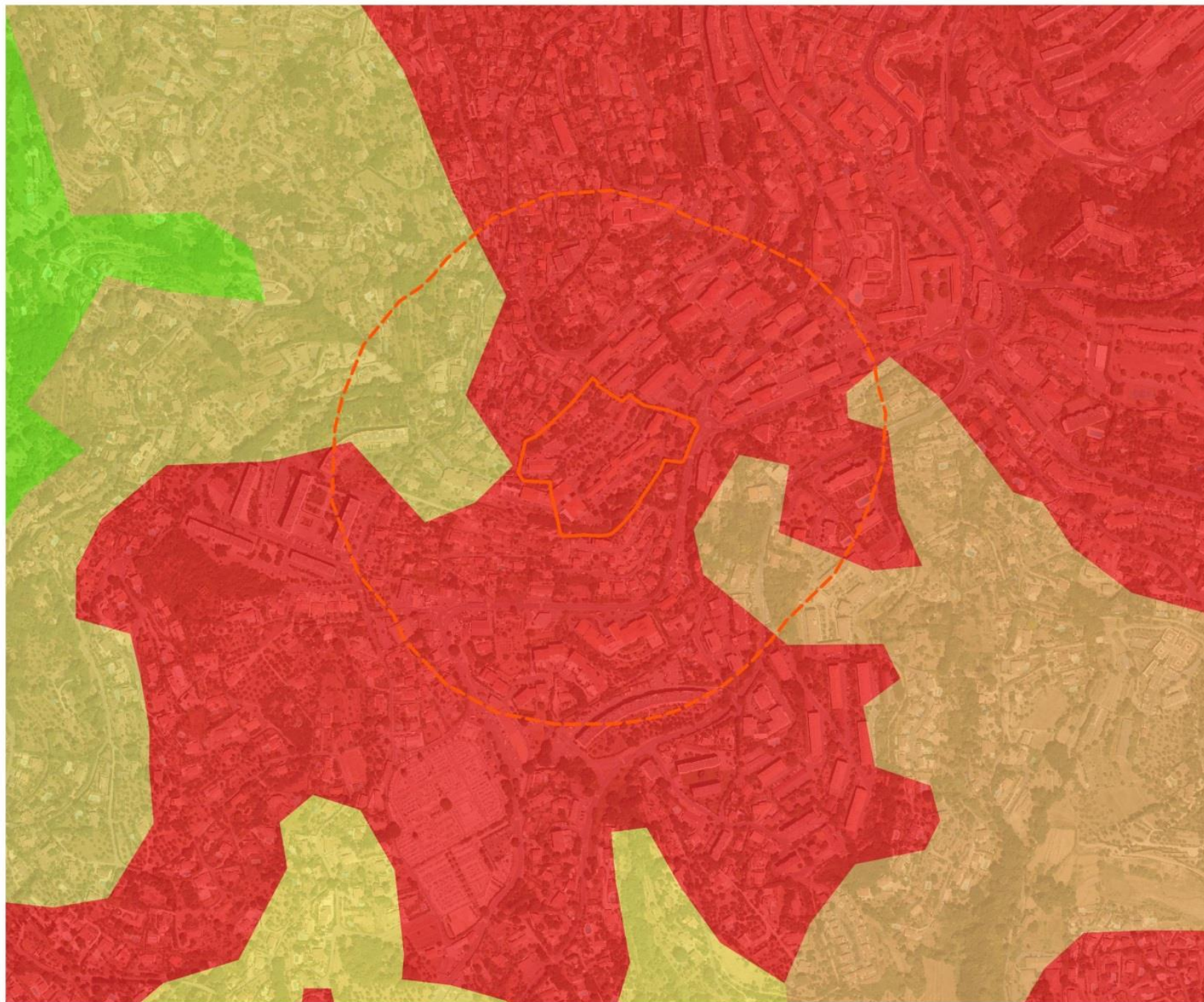
Cette composition se rapproche de la réalité, contrairement au référentiel Corine land cover 2012. À l'inverse, à cette échelle, ces données ne peuvent pas être considérées comme précises. Les habitats sur le site doivent faire appel à des relevés floristiques pour déterminer précisément la mosaïque paysagère, à l'échelle parcellaire.

Cadastre environnemental - Grasse (06)

Création d'un ensemble immobilier de logements avec parking

Secteur Petit-Paris, Boulevard Victor Hugo

Occupation du sol, à l'échelle du périmètre rapproché, selon le référentiel Corine Land Cover 2012



▭ Limites communales

Périmètre d'étude

▭ Secteur d'étude

▭ Périmètre rapproché (250 m)

Occupation du sol

■ 112 - Tissu urbain discontinu

■ 222 - Vergers et petits fruits

■ 242 - Systèmes culturaux et parcellaires complexes

■ 243 - Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants

■ 311 - Forêts de feuillus



0 0.1 0.2 km

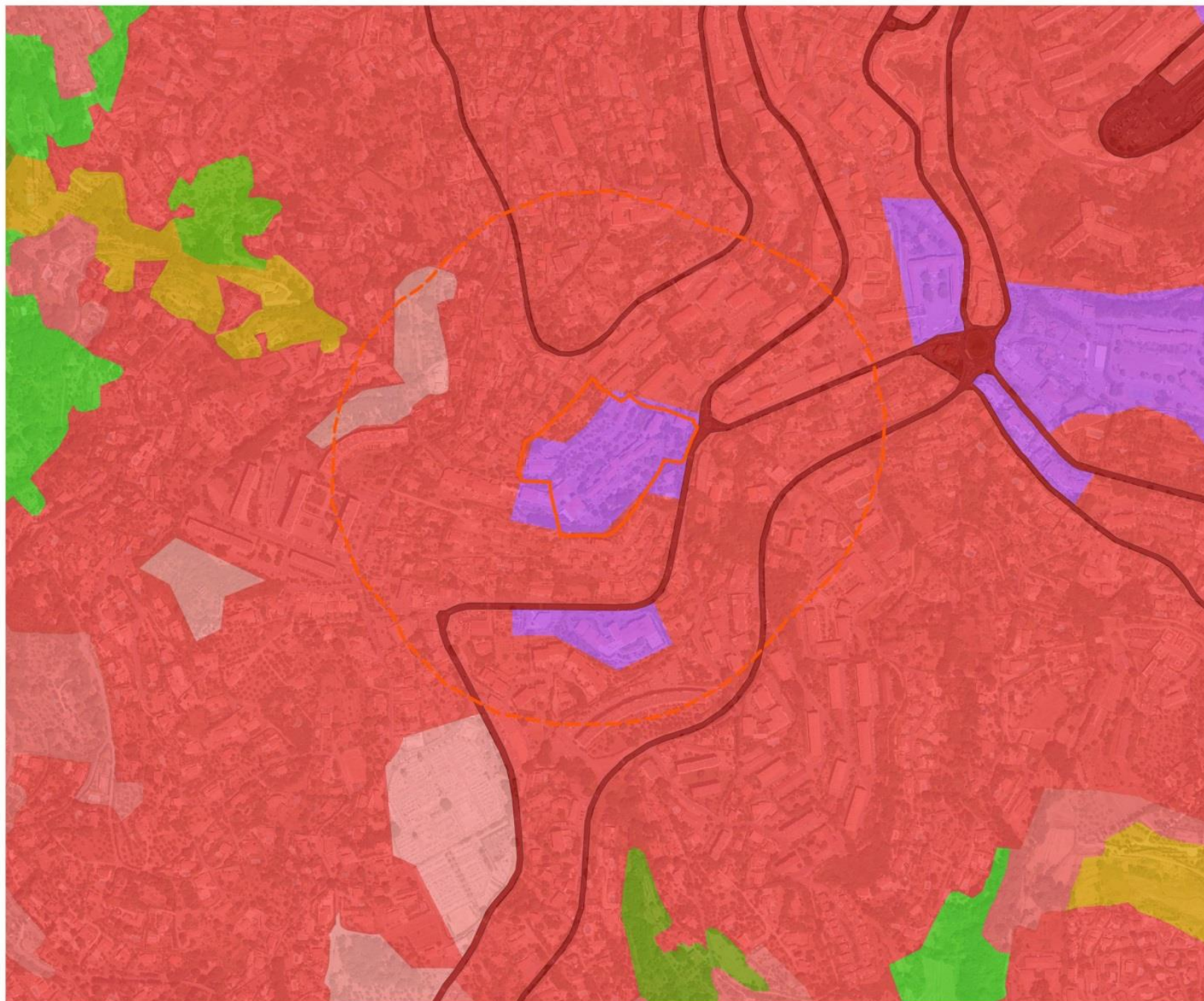


Cadastre environnemental - Grasse (06)

Création d'un ensemble immobilier de logements avec parking

Secteur Petit-Paris, Boulevard Victor Hugo

Occupation du sol, à l'échelle du périmètre rapproché, selon le référentiel du CRIGE PACA 2014



[-] Limites communales

Périmètre d'étude

[] Secteur d'étude

[] Périmètre rapproché (250 m)

Occupation du sol

[] 112 - Tissu urbain discontinu

[] 113 - Espaces de bati diffus et autres batis

[] 121 - Zones d'activités et équipements

[] 122 - Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés

[] 141 - Espaces ouverts urbains

[] 142 - Équipements sportifs et de loisirs

[] 223 - Oliveraies

[] 311 - Forêts de feuillus

[] 313 - Forêts mixtes

[] 324 - Forêt et végétation arbustive en mutation



0 0.1 0.2 km



Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)

Le SRCE est le document régional qui identifie les réservoirs de biodiversité et les corridors qui les relient entre eux. Ce nouvel outil co-piloté par l'État et la Région est en cours de finalisation : l'enquête publique s'est terminée en mars 2014 et a été approuvé par le Conseil Régional le 17/10/2014.

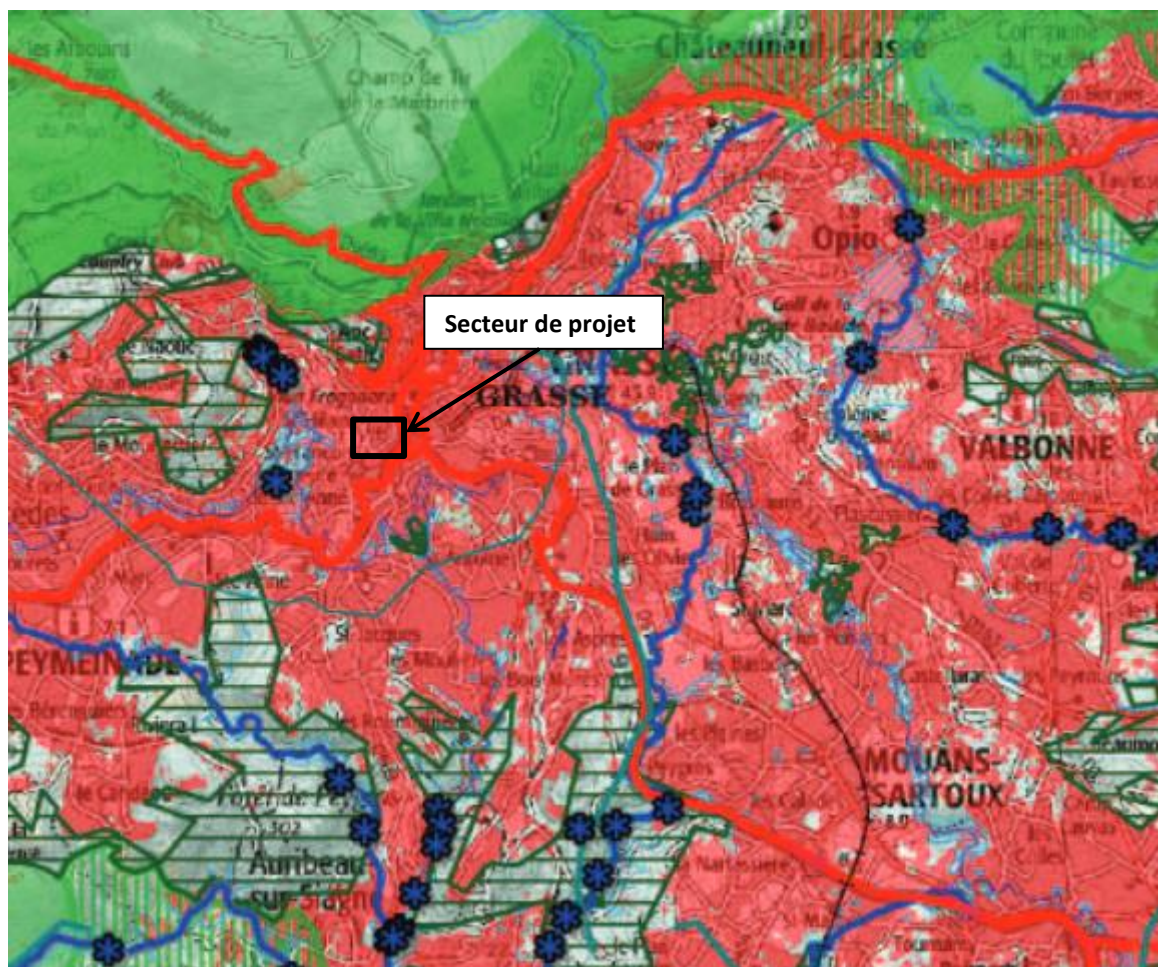
Sur la base du diagnostic, le SRCE a fixé des objectifs et des priorités d'actions.

Des objectifs de remise en état ou de préservation ont été définis sur les territoires :

- les éléments de la Trame Verte et Bleue subissant une pression importante et devant faire l'objet d'une « recherche » de remise en état optimale, sur ces territoires, il s'agit de favoriser la mise en place d'actions qui participent au maximum à la remise en état de ces milieux ;
- les éléments de la Trame Verte et Bleue pour lesquels l'état de conservation des fonctionnalités écologiques est jugé meilleur (au regard des pressions) et devant faire plutôt l'objet d'une « recherche » de préservation optimale, afin de ne pas dégrader les bénéfices présents.

Le secteur d'étude est localisé dans un espace artificialisé, au sud d'un réservoir de biodiversité, terrestre. De nombreux éléments fragmentants sont présents à proximité du secteur d'étude comme la présence de voiries, et d'espaces urbains denses. Le périmètre rapproché est tout aussi urbanisé et fragmenté.

Le secteur d'étude n'est pas situé dans un corridor écologique ou un réservoir de biodiversité. Il n'interfère donc pas avec des éléments clés du SRCE et du réseau écologique.





Carte 8 : Extrait du SRCE PACA (DREAL PACA)

La cartographie suivante présente les continuités écologiques fonctionnelles par rapport au secteur d'étude telles que définies au sein du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) de la région PACA.

La zone d'étude et ses secteurs connexes se situent dans des espaces fragmentés. Ils n'interviennent pas dans la fonctionnalité écologique des grands espaces naturels. Au contraire, les espaces urbains, denses ou diffus sont considérés comme des éléments de fragmentation.

Le secteur d'étude est localisé dans le tissu urbain de la commune de Grasse, entre la D2562 et la D13, boulevard Émile Zola. L'accès se fait par la D2562, au niveau du giratoire. Le secteur d'étude est clôturé par des barrières, des murets de pierres et des clôtures enrichies en végétation.

Le secteur d'étude, par sa localisation géographique, apparaît déconnecté des grandes entités naturelles, tel que le Parc Régional des Préalpes d'Azur.

Cependant, la conservation de bandes boisées végétalisées, entre les différents quartiers, et îlots bâtis permet de former des « pas japonais », ou bande boisées dispersées dans le domaine urbain.

Le secteur d'étude est soumis à la pression urbaine, que ce soit dans son environnement proche (routes), que dans son enceinte même (constructions abandonnées ou fragilisées, routes, parking, circulation piétonne et routière...). De ce fait, le secteur d'étude est d'ores et déjà sous l'influence anthropique et ne représente pas un élément clé du réseau écologique.

Il peut, cependant, être considéré comme un espace de refuge pour quelques espèces animales anthropophiles en raison de la présence d'espaces verts et parcs urbains de surface intéressante.

Les enjeux du projet vis-à-vis du réseau écologique et du SRCE sont considérés comme faibles dans ce contexte. Le secteur d'étude apparaît déconnecté des grands ensembles assurant la fonctionnalité écologique des entités naturelles (tel que le parc régional des Préalpes d'Azur). Le secteur d'étude est implanté dans un tissu urbain animé par des espaces de fragmentation de type routes. Son isolement vis-à-vis des espaces naturels est bien marqué. Son enrichissement en espaces verts, et parcs boisés domestiques rehausse sont intérêt notamment vis-à-vis des espèces animales anthropophiles.



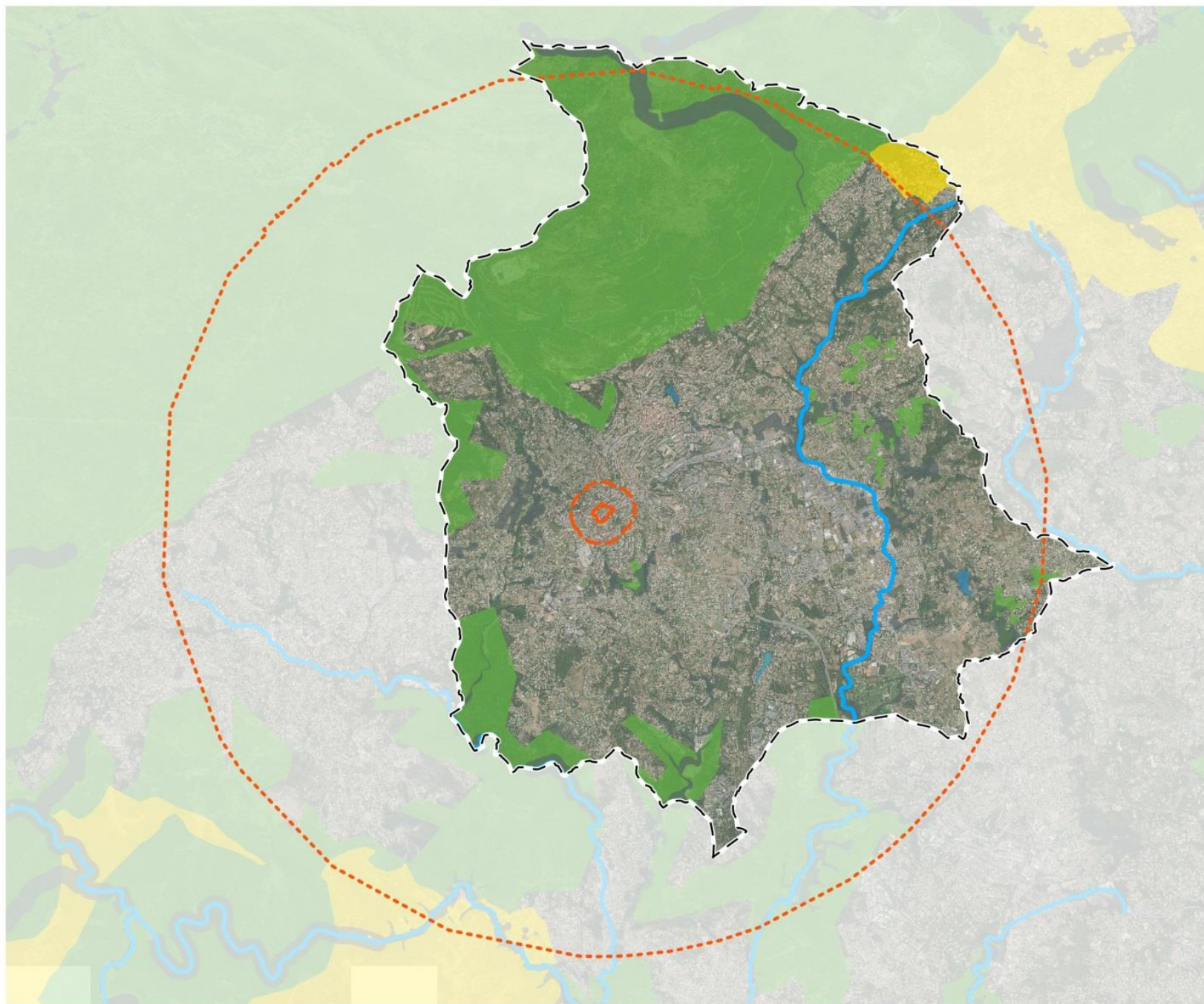
Photo 1 : Vue d'ensemble du secteur d'étude (Even, janvier 2019)

Cadrage environnemental - Grasse (06)

Création d'un ensemble immobilier de logements avec parking

Secteur Petit-Paris, Boulevard Victor Hugo

Extrait du SRCE (PACA) à l'échelle du périmètre éloigné



[-] Limites communales

Périmètre d'étude

[] Secteur d'étude

[] Périmètre rapproché (250 m)

[] Périmètre éloigné (5 km)

SRCE

[] Cours d'eau

[] Espaces en eau

[] Espaces de mobilité

[] Corridors surfaciques

[] Réservoirs de biodiversité



0 1 2 km



➤ **Habitats et flore recensés dans le secteur d'Étude / Analyse bibliographique**

LES HABITATS

La détermination des différentes typologies d'habitats au sein du secteur d'étude s'appuie sur l'utilisation de référentiel reconnu. Cette méthode permet une homogénéité des appellations et la reconnaissance des habitats par toutes les professions liées.

Le référentiel EUNIS, 2013 a été utilisé. Peu à peu ce dernier prend la place de Corine Biotope, à l'échelle européenne. Dans un souci de compréhension, les codes Corine biotope seront indiqués entre parenthèse en cas de correspondance.

La cartographie des habitats a été réalisée à la suite des inventaires de terrain lors de la phase de pré diagnostic, en fonction des espèces floristiques inventoriées sur le secteur d'étude. Les habitats sont susceptibles d'évoluer en fonction des éventuelles prospections de terrain complémentaires, à réaliser en période optimale.

À partir du code EUNIS et Corine Biotope, en complément, **6 typologies d'habitats** ont été déterminées. Les paragraphes suivants détaillent chaque habitat, avec des espèces végétales représentatives et des photographies prises le 17 janvier 2019, sur site.

J1.3 Bâtiments publics des zones urbaines et périphériques

Le secteur d'étude est situé au 78 boulevard Victor Hugo à Grasse. Cet emplacement correspond à un centre hospitalier de la commune de Grasse. Il est composé d'un centre d'urgence, d'une crèche (Crèche petit Paris), et de divers bâtiments dédiés à des soins hospitaliers. Certains blocs sont encore en activités mais certaines dépendances sont au contraire condamnées et vides d'activité. Le site en lui-même montre un faciès dégradé avec des équipements vétustes notamment dans la partie nord.

La partie centrale du secteur d'étude est composé d'un bâtiment surmonté de deux clochers. Cette façade considérée comme espace bâti de qualité, sera conservée dans le futur projet, objet de ce présent document.

Les différents bâtiments sont reliés entre eux par une route donnant accès à différents parking de faible surface.

Ces éléments ne présentent pas de valeurs écologiques particulières. De nombreuses espèces anthropophiles d'oiseaux utilisent les toitures anciennes de ces bâtiments. Il est probable que les oiseaux des villes utilisent ces espaces pour construire leur nid et élever leur progéniture.



Photo 2 : Bâtiment central dans le secteur d'étude, dont la façade sera conservée : vue de face et vue de l'arrière (Even, Janvier 2019)



Photo 3 : Prise de vue de la crèche du Petit Paris et des bâtiments centraux du secteur d'étude (Even, Janvier 2019)

X24 Jardins domestiques des villes et des centres villes

Le secteur d'étude est agrémenté de plusieurs espaces verts de type parcs urbains. Les parcs situés à l'entrée de la zone d'étude sont composés principalement de Platanes, de Pins, de divers palmiers et de Cèdres. Les haies végétales sont pour quelques une d'entre elles formées par des thuyas ou des viornes tin, taillés. Les ligneux et les plus grands spécimens présents dans ces parcs urbains apparaissent matures à travers leur taille en hauteur et leur largeur de tronc. Le parc situé au sud est du secteur d'étude est identifié comme un *jardin remarquable*. Il sera donc conservé tout comme les spécimens présents (platane, cèdre, palmier ...). Bien que d'un point de vue écologique, ces espaces ne présentent que peu d'intérêt (espaces restreints, homogènes, entretenus, entrecoupés par des voiries et sous pressions anthropique...), ils semblent représenter des espaces intéressants pour les passereaux et les columbidés. De nombreux vas et vient ont été remarqués entre les extrémités du secteur d'étude et ces espaces verts.



Photo 4 : Parc urbain identifié comme jardin remarquable (Even , janvier 2019)



Photo 5 : Parc urbain présent à l'entrée du secteur d'étude (Even, Janvier 2019)

G2.8 Plantation d'oliviers (CB 83.32)

Les zones végétalisées au nord du secteur d'étude sont enrichies en oliviers. Ils sont alignés, ce qui laisse penser à des vestiges agricoles ou des plantations d'origine humaine. Ces derniers sont disposés sur des parcelles ouvertes et entretenues. L'agencement de ces oliviers forme des restanques caractéristiques du sud de la France. Elles sont matérialisées par des murets de pierre traditionnels qui présentent de nombreuses ouvertures. Ces espaces sont de faibles surfaces, principalement linéaires et pauvres en espèces. Cependant leur retrait vis-à-vis de la route et des zones d'activités du secteur d'étude, offrent des espaces intéressants pour l'avifaune. Entre les oliviers, se développent des buissons de lierre, de ronces et un genêt de grande ampleur offre des espaces de refuge intéressants pour les espèces de petite taille.



Photo 6 : Plantation d'oliviers en étages observée dans le nord du secteur d'étude (Even, Janvier 2019)

F3.131 Roncier (CB 31.83)

Au nord du secteur d'étude, le long des axes routiers pour l'accès au parking, les espaces sont laissés à l'abandon. Le lierre et les ronces prolifèrent rapidement dans cet espace et tendent à recouvrir les barrières et les murets de pierres. Leur amas forme des ronciers pouvant servir d'espace de vie et de refuge pour des petits reptiles communs, des oiseaux des villes de petite taille et / ou des micro mammifères.



Photo 7 : Espace végétalisé au nord avec développement d'un roncier au premier plan (Even, Janvier 2019)

J4.2 Réseaux routiers

Le secteur d'étude est animé par un réseau routier continu avec la D2562, par laquelle le site est accessible. L'utilisation de ce réseau routier permet de desservir les divers bâtiments du secteur d'étude et d'accéder aux espaces de stationnement aériens ou souterrains mis à dispositions. Le réseau routier est prédominant dans le secteur d'étude et couvre plus d'un tiers de la surface de la zone d'étude. Ces espaces imperméabilisés, composés de goudron, apparaissent en bon état. Ils ne présentent cependant aucun intérêt écologique.



Photo 8 : de gauche à droite : entrée du site en provenance du giratoire de le D2562, et parking situé au nord du secteur d'étude (Even, Janvier 2019)



Photo 9 : De gauche à droite : voie d'accès au nord du site et vue sur l'avenue de la libération depuis l'entrée du secteur d'étude (Even, Janvier 2019)

FA Haies

Le secteur d'étude est clôturé sur sa périphérie par des grillages et des barrières en fer relativement hautes. Les bordures de la zone d'étude sont enrichies en haies végétales, de deux types : plurispécifiques (riches en espèces) et monospécifiques (pauvres en espèces).

C'est notamment dans ces entités que se développe préférentiellement le Bambou. Les autres espèces utilisées sont communes et très fréquemment utilisées dans les parcs et les jardins urbains : laurier rose, laurier sauce, pittosporum, viorne tin,

Les haies végétales présentes dans le secteur d'étude permettent de structurer les habitats recensés et de les relier entre eux, tel un maillage. Cependant, l'importante surface occupée par le réseau routier ne permet pas de considérer le secteur d'étude comme un élément clé du réseau écologique. Les haies végétales sont utilisées par les passereaux pour se réfugier et potentiellement faire leur nid en période favorable. À l'échelle locale, ces éléments paysagers ont donc un rôle écologique intéressant.



Photo 10 : Haies végétales présentes au nord de la zone d'étude (Even , janvier 2019)

Cadrage environnemental - Grasse (06)

Création d'un ensemble immobilier de logements avec parking

Secteur Petit-Paris, Boulevard Victor Hugo


Habitats naturels identifiés dans le secteur d'étude selon le référentiel EUNIS




Périmètre d'étude

 Secteur d'étude

Habitats naturels

 J1.3 Bâtiments publics des zones urbaines et périphériques

 X24 Jardins domestiques des villes et des centres villes

 G2.8 Plantation d'oliviers (CB 83.32)

 F3.131 Roncier (CB 31.83)

 J4.2 Réseaux routiers

 FA Haies



0 25 50 m



LA FLORE

➤ **Méthodologie de recherche de données**

Afin de récolter les données de flore, les bases de données communales ont été consultées pour la commune de Grasse

Les bases de données considérées comme valides sont : l'INPN et Silène flore (CBMP). Les espèces protégées sur le territoire national et / ou régional sont recherchées et mises en évidence. Enfin, les données géo-référencées par Silène flore sont extraites et mises en page afin de les confronter au secteur d'étude.

Dans un souci de significativité, seules les données datant de moins de 10 ans sont conservées. Les données antérieures à 2009 ne sont donc pas considérées.

➤ **Données de Silène flore**

Les données du Conservatoire Botanique de Porquerolles recensent la présence de 462 espèces floristiques au sein de la commune de Grasse. Sur la totalité **15 espèces sont protégées** à l'échelle **nationale**. Il s'agit :

Tableau 4 : Liste des espèces floristiques protégées sur le territoire national et recensées dans la commune

Nom scientifique	Nom vernaculaire
<i>Anemone coronaria</i> L., 1753	Anémone couronnée, Anémone Coronaire
<i>Arundo micrantha</i> Lam., 1791	Canne de Pline
<i>Bellevalia romana</i> (L.) Rchb., 1830	Bellevalia de Rome, Jacinthe romaine, Jacinthe de Rome
<i>Chamaerops humilis</i> L., 1753	Chamaerops nain, Doum, Palmier nain
<i>Charybdis maritima</i> (L.) Speta, 1998	Scille maritime, Urganée maritime, Squille
<i>Iris tuberosa</i> L., 1753	Iris tubéreux
<i>Narcissus tazetta</i> L., 1753	Narcisses à bouquet jaune, Narcisse-à-bouquet
<i>Narcissus tazetta</i> subsp. <i>italicus</i> (Ker Gawl.) Baker, 1888	Narcisse d'Italie
<i>Nectaroscilla hyacinthoides</i> (L.) Parl., 1854	Scille fausse Jacinthe
<i>Ophrys bertolonii</i> Moretti, 1823	Ophrys de Bertoloni, Ophrys Aurélia
<i>Teucrium fruticans</i> L., 1753	Germandrée arbustive
<i>Tulipa agenensis</i> DC., 1804	Tulipe oeil-de-soleil, Tulipe d'Agen, Tulipe de Lortet
<i>Tulipa clusiana</i> DC., 1804	Tulipe de l'Écluse, Tulipe de Perse
<i>Tulipa lortetii</i> Jord., 1858	Tulipe de Lortet
<i>Tulipa raddii</i> Reboul, 1822	Tulipe précoce

Ces 15 espèces sont inscrites sur la liste des espèces végétales protégées sur le territoire national. (Article 1 et 2, Arrêté modifié du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire).

La base de données Silène Flore recense aussi la présence de **8 espèces floristiques protégées sur le territoire régional**. (Arrêté interministériel du 9 mai 1994 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Provence-Alpes-Côte-D'azur).

Tableau 5 : Liste des espèces végétales protégées sur le territoire national et recensées dans la commune

Nom scientifique	Nom vernaculaire
<i>Arundo micrantha</i> Lam., 1791	Canne de Pline
<i>Asplenium scolopendrium</i> L., 1753	Scolopendre, Scolopendre officinale
<i>Cephalaria transylvanica</i> (L.) Schrad. ex Roem. & Schult., 1818	Céphalaire de Transylvanie
<i>Kengia serotina</i> (L.) Packer, 1960	Cleistogène tardif
<i>Malva punctata</i> (L.) Alef., 1862	Lavatière ponctuée

Nom scientifique	Nom vernaculaire
<i>Ophrys provincialis</i> (H.Baumann & Künkele) Paulus, 1988	Ophrys de Provence
<i>Phalaris aquatica</i> L., 1755	Alpiste aquatique
<i>Symphytum bulbosum</i> K.F.Schimp., 1825	Consoude à bulbe

Aucune de ces données n'est recensée dans le secteur d'étude, à ce jour.

➤ Données de l'INPN

Les données de la base de données communale de l'INPN recensent la présence de 311 espèces végétales sur la commune de Grasse.

Sur la totalité, **9 espèces sont protégées à l'échelle nationale (Arrêté modifié du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire Article 1 2 et 3)**. Il s'agit :

Tableau 6 : Liste des espèces végétales protégées sur le territoire national et recensées dans la commune de Grasse

Nom vernaculaire	Nom scientifique
Bellevalia de Rome, Jacinthe romaine, Jacinthe de Rome	<i>Bellevalia romana</i> (L.) Rchb., 1830
Chamaerops nain, Doum, Palmier nain	<i>Chamaerops humilis</i> L., 1753
Iris tubéreux	<i>Iris tuberosa</i> L., 1753
Isoète de Durieu	<i>Isoetes duriei</i> Bory, 1844
Scille fausse Jacinthe	<i>Nectaroscilla hyacinthoides</i> (L.) Parl., 1854
Ophrys de Bertoloni, Ophrys Aurélia	<i>Ophrys bertolonii</i> Moretti, 1823
Ophrys de Bertoloni	<i>Ophrys bertolonii</i> subsp. <i>bertolonii</i> Moretti, 1823
Sérapias négligé	<i>Serapias neglecta</i> De Not., 1844
Scille maritime, Urginée maritime, Squille	<i>Charybdis maritima</i> (L.) Speta, 1998

La base de données communale de l'INPN recense aussi la présence de **6 espèces végétales protégées sur le territoire régional. (Arrêté interministériel du 9 mai 1994 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Provence-Alpes-Côte-D'azur)**.

Tableau 7 : Liste des espèces végétales protégées sur le territoire régional et recensées dans la commune de Grasse

Nom vernaculaire	Nom scientifique
Scolopendre, Scolopendre officinale	<i>Asplenium scolopendrium</i> L., 1753
Laïche ponctuée	<i>Carex punctata</i> Gaudin, 1811
Coronille de Valence	<i>Coronilla valentina</i> L., 1753
Lavatère ponctuée	<i>Malva punctata</i> (L.) Alef., 1862
Alpiste aquatique	<i>Phalaris aquatica</i> L., 1755
Consoude à bulbe	<i>Symphytum bulbosum</i> K.F.Schimp., 1825

La base de données de l'INPN ne fournit pas de données géoréférencées.

Les données fournies par ces deux bases de données permettent de centrer les espèces potentielles sur le site lors des inventaires de terrain en fonction de leurs besoins écologiques.

Selon les cartes ci-après, aucune espèce végétale, protégée au niveau nationale et / ou régionale n'a été observée dans le passé et récemment, dans le secteur d'étude. Les espèces protégées sont toutes situées dans le périmètre éloigné, soit à plus de 250 mètres du secteur d'étude.

➤ **Observations de terrain**

Les inventaires de terrains, réalisés le 17 janvier 2019, ont permis de recenser la présence de 64 espèces végétales dans le secteur d'étude et ses environs proches. Aucune espèce patrimoniale et ou protégée sur le territoire national et régional n'a pu être observée lors de cette visite de terrain.

Le laurier rose, bien qu'il soit considéré comme une espèce végétale protégée, est utilisé ici à titre ornemental. Il ne s'agit pas de l'espèce sauvage. D'autre part, il ne se situe pas dans son milieu naturel. Il n'est donc pas considéré comme une espèce naturelle dans ce contexte. Son caractère d'espèce protégée n'est pas à retenir dans ce cas.

Le secteur d'étude est enrichi en espaces verts anthropiques de type jardins domestiques / parc urbains. Dans ce contexte, la plupart des espèces sont communes, sans intérêt écologique particulier, et les ligneux sont tous d'origine anthropique. Les variétés ornementales de ces arbres ont été plantées par l'Homme lors de la réalisation des espaces verts. De ce fait, le secteur d'étude ne présente pas d'intérêt écologique particulier. Les portions d'espaces verts sont éparpillées, détachées les unes des autres et pour la plupart, entretenues et piétinées par l'Homme.

Tableau 8 : Liste des espèces floristiques observées en phase de prédiagnostic

Nom latin	Nom vernaculaire
<i>Agave americana</i> L., 1753	Agave
<i>Agrostis capillaris</i> L., 1753	Agrostide capillaire
<i>Ajuga reptans</i> L.	Bugle rampant
<i>Asparagus acutifolius</i> L., 1753	Asperge sauvage
<i>Bambusa</i> sp	Bambou
<i>Bellis perennis</i> L., 1753	Pâquerette
<i>Campanula rapunculus</i> L., 1753	Campanule raiponce
<i>Capsella bursa-pastoris</i> (L.) Medik., 1792	Capselle bourse-à-pasteur, Bourse-de-capucin
<i>Cardamine pratensis</i> L., 1753	Cardamine des près
<i>Cedrus</i> Trew, 1757	Cèdre
<i>Centranthus ruber</i> (L.) DC., 1805	Centranthe rouge, Valériane rouge
<i>Cercis siliquastrum</i> L., 1753	Arbre de Judée, Gainier commun
<i>Chamaerops humilis</i> L., 1753	Chamaerops nain, Doum, Palmier nain
<i>Cistus albidus</i> L., 1753	Ciste blanc, Ciste mâle à feuilles blanches, Ciste cotonneux
<i>Clematis flammula</i> L., 1753	Clématite flamme, Clématite odorante
<i>Clematis vitalba</i> L., 1753	Clématite des haies, Herbe aux gueux
<i>Cotoneaster</i> sp	Cotonéaster
<i>Cupressus sempervirens</i> L., 1753	Cyprès d'Italie, Cyprès de Montpellier
<i>Cytisus spinosus</i> (L.) Bubani, 1899	Cytise épineux
<i>Daucus carota</i> L., 1753	Carotte sauvage, Daucus carotte
<i>Ecballium elaterium</i> (L.) A. Rich., 18241	Concombre d'âne
<i>Echium vulgare</i> L., 1753	Vipérine commune, Vipérine vulgaire
<i>Euphorbia cyparissias</i> L., 1753	Euphorbe petit-cyprès, Euphorbe faux Cyprès
<i>Euphorbia peplus</i> L., 1753	Euphorbe des jardins
<i>Fumaria officinalis</i> L., 1753	Fumeterre officinale, Herbe à la veuve
<i>Geranium dissectum</i> L., 1755	Géranium découpé, Géranium à feuilles découpées
<i>Geranium molle</i> L., 1753	Géranium à feuilles molles
<i>Glechoma hederacea</i> L., 1753	Lierre terrestre

Nom latin	Nom vernaculaire
<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant, Herbe de saint Jean
<i>Laurus nobilis</i> L., 1753	Laurier-sauce
<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam., 1779	Marguerite commune
<i>Lolium perenne</i> L., 1753	Ivraie vivace (Ray grass)
<i>Medicago sativa</i> L., 1753	Luzerne cultivée
<i>Mercurialis annua</i> L., 1753	Mercuriale annuelle, Vignette
<i>Mespilus germanica</i> L., 1753	Néflier
<i>Narcissus</i> sp	Jonquille
<i>Nerium oleander</i> L., 1753	Laurier rose
<i>Olea europaea</i> L., 1753	Olivier d'Europe
<i>Opuntia ficus-indica</i> (L.) Mill., 1768	Figuier de Barbarie
<i>Oxalis corniculata</i> L., 1753	Oxalis corniculé, Trèfle jaune
<i>Pinus nigra</i> subsp. <i>nigra</i> J.F.Arnold, 1785	Pin noir d'Autriche
<i>Pittosporum</i> sp	Pittosporum
<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé, Herbe aux cinq coutures
<i>Plantago major</i> L., 1753	Plantain majeur, Grand plantain, Plantain à bouquet
<i>Platanus</i> L., 1753	Platane
<i>Poa annua</i> L., 1753	Pâturin annuel
<i>Poa trivialis</i> L., 1753	Pâturin commun, Gazon d'Angleterre
<i>Pulmonaria officinalis</i> L., 1753	Pulmonaire officinale
<i>Quercus ilex</i> L., 1753	Chêne vert
<i>Rubus ulmifolius</i> Schott, 1818	Rosier à feuilles d'orme, Ronce à feuilles d'Orme
<i>Salvia verbenaca</i> L., 1753	Sauge fausse-verveine
<i>Sedum album</i> L., 1753	Orpin blanc
<i>Senecio vulgaris</i> L., 1753	Séneçon commun
<i>Smilax aspera</i> L., 1753	Salsepareille, Liseron épineux
<i>Solanum nigrum</i> L., 1753	Morelle noire
<i>Spartium junceum</i> L., 1753	Spartier à tige de joncs
<i>Taraxacum</i> sp	Pissenlit
<i>Thuja</i> L., 1753	Thuja
<i>Trifolium pratense</i> L., 1753	Trèfle des prés, Trèfle violet
<i>Trifolium repens</i> L., 1753	Trèfle rampant, Trèfle blanc, Trèfle de Hollande
<i>Veronica arvensis</i> L., 1753	Véronique des champs, Velvete sauvage
<i>Veronica cymbalaria</i> Bodard, 1798	Véronique cymbalaire
<i>Veronica persica</i> Poir., 1808	Véronique de Perse
<i>Viburnum tinus</i> L., 1753	Viorne tin, Fatamot

Les espaces périphériques du secteur d'étude, notamment à l'est, sont riches en Bambou. Ces derniers prolifèrent dans les haies végétales. Ils présentent un caractère invasif. Il faudra donc porter attention à cette espèce afin d'éviter sa prolifération dans l'ensemble du secteur d'étude.



Photo 11 : Bambou en cours de prolifération dans la partie est du secteur d'étude (Even, Janvier 2019)



Photo 12 : Bambou intégrés dans une haie végétale à l'est du secteur d'étude (Even, Janvier 2019)

ENJEUX RELATIFS AUX ESPÈCES FLORISTIQUES ET AUX HABITATS

Les données de terrain, n'ont pas permis d'identifier la présence d'habitat patrimonial et / ou d'intérêt communautaire sur le secteur d'étude. Les habitats identifiés sont communs et d'origine anthropique pour la plupart. Les espaces végétalisés sont sous pression anthropique, soit par des entretiens, des piétinements, ou en raison de leur localisation, en domaine urbain. Les espaces concernés sont des portions de parcs urbains, des espaces verts rattachés au domaine hospitalier. Ils ne présentent pas d'intérêt particulier, d'autant plus qu'ils sont tous de faibles surfaces, morcelés, homogènes et relativement pauvres en espèces. ,

En l'absence d'habitat patrimonial et d'intérêt communautaire, les enjeux prévisionnels sur les habitats sont considérés comme faibles.

Les inventaires floristiques du 17 janvier 2019, n'ont pas permis d'identifier d'espèces patrimoniales et protégées. Le site subit des pressions anthropiques en périphérie et dans son enceinte. Les espaces destinés à recevoir de la végétation sont d'origine anthropique et subissent des entretiens réguliers, en plus des piétinements quotidiens par les passants et les usagers des lieux. Une importante part de la végétation est de type « ornemental ». Le laurier rose a été identifié dans le secteur d'étude. À l'état sauvage, cette espèce est protégée. Cependant, dans ce contexte, étant donné son origine ornementale, ce statut n'est pas considéré.

Aussi, une espèce végétale invasive a été relevée dans le secteur d'étude: la Bambou. Il faudra donc veiller à les retirer avec précaution pour éviter leur réimplantation dans le site après projet.

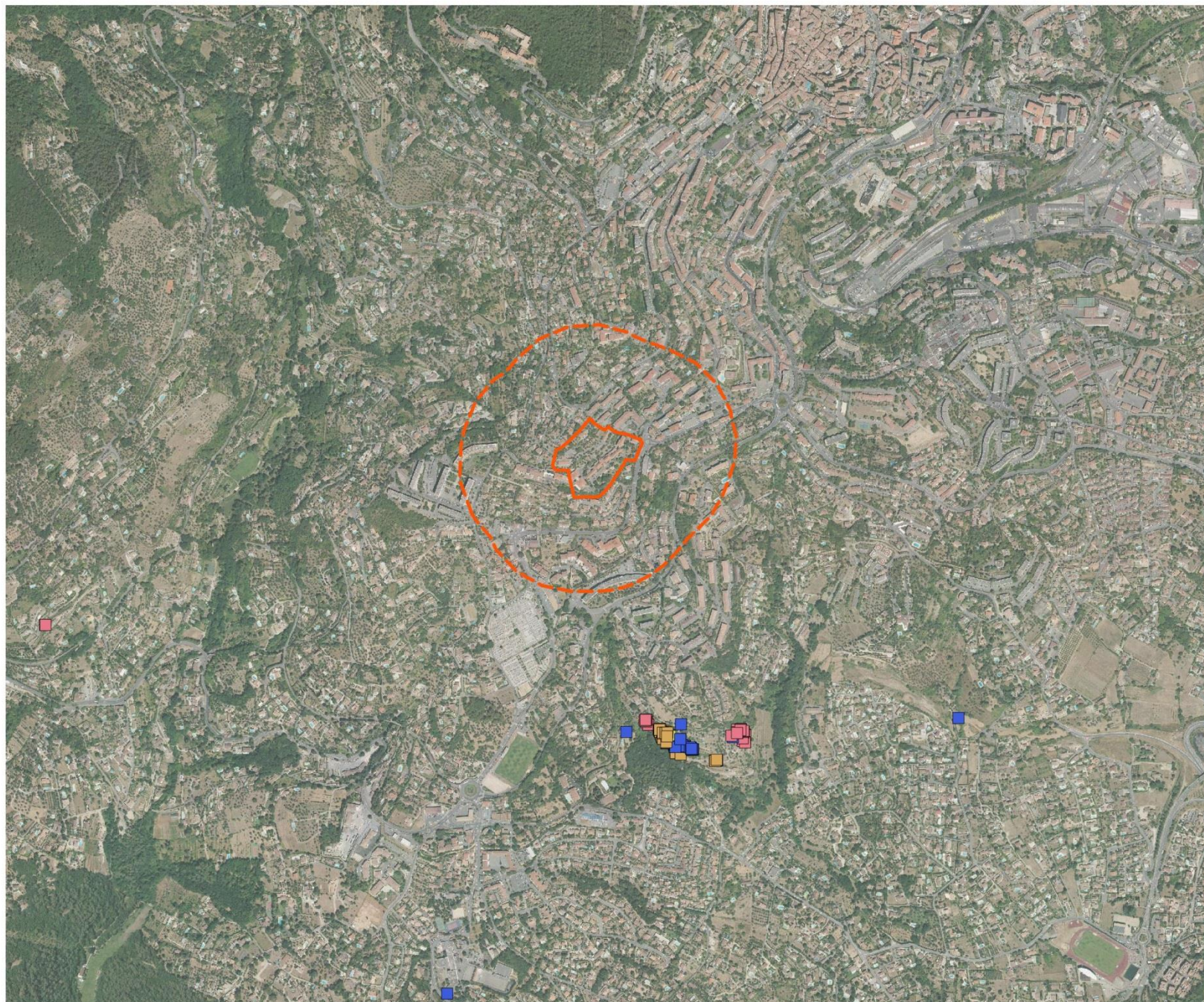
Dans ce contexte, les enjeux prévisionnels sur la flore sont considérés comme faibles.

Cadrage environnemental - Grasse (06)

Création d'un ensemble immobilier de logements avec parking


Secteur Petit-Paris, Boulevard Victor Hugo

Flore protégée à l'échelle nationale - Zoom sur le périmètre rapproché




Périmètre d'étude

 Secteur d'étude

 Périmètre rapproché (250 m)

Protection nationale

-  Anémone couronnée
-  Scille fausse Jacinthe
-  Squille
-  Tulipe de l'Écluse
-  Tulipe de Lortet



0 0.25 0.5 km

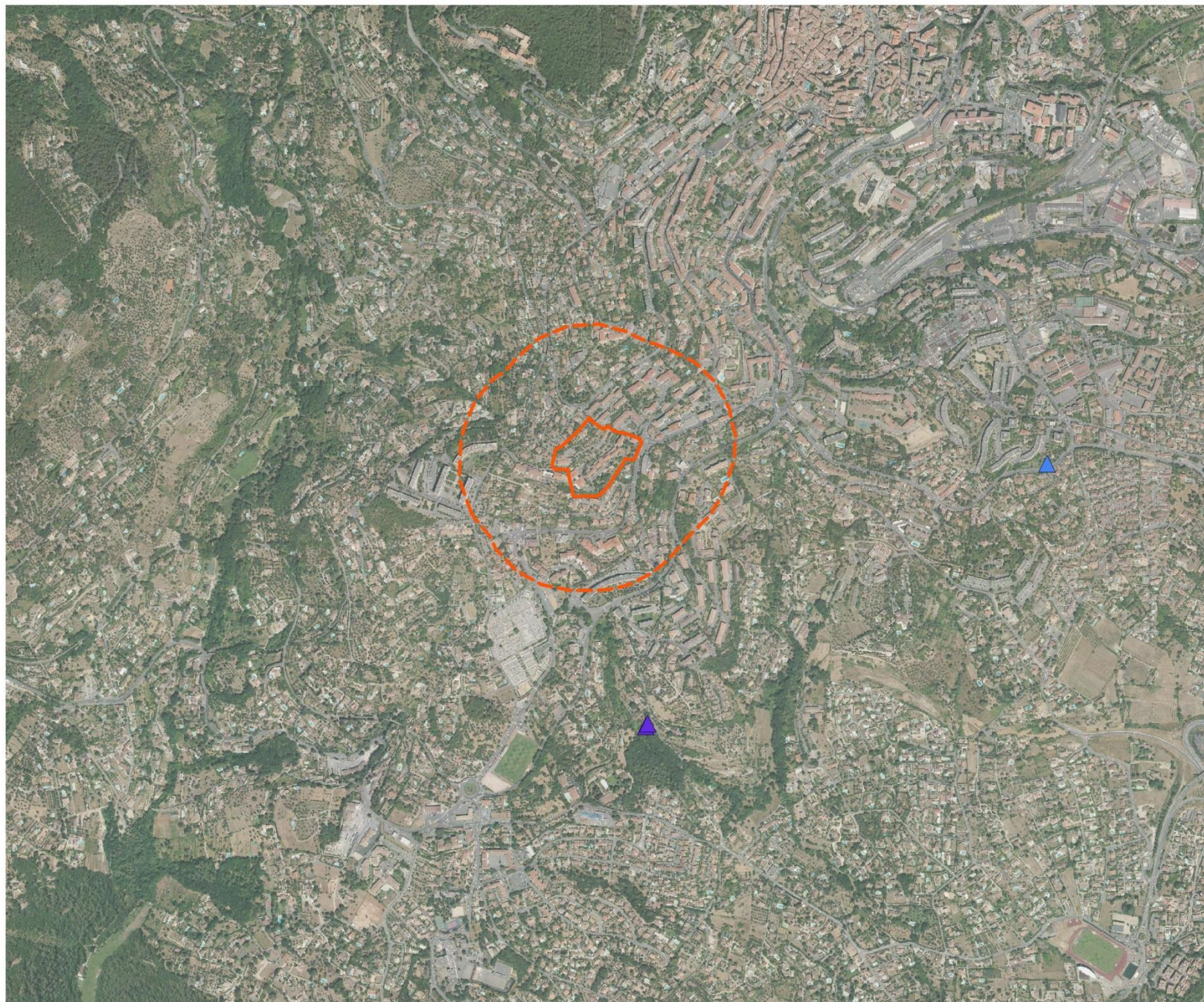


Cadragage environnemental - Grasse (06)

Création d'un ensemble immobilier de logements avec parking


Secteur Petit-Paris, Boulevard Victor Hugo

Flore protégée à l'échelle régionale - Zoom sur le périmètre rapproché



Périmètre d'étude

 Secteur d'étude

 Périmètre rapproché (250 m)

Protection régionale

 Alpiste aquatique

 Cleistogène tardif



0 0.25 0.5 km



Cadragre environnemental - Grasse (06)

Création d'un ensemble immobilier de logements avec parking

Secteur Petit-Paris, Boulevard Victor Hugo

Enjeux prévisionnels sur la flore et les habitats naturels



Périmètre d'étude

 Secteur d'étude

Enjeux

 Très faibles

 Faibles

 Modérés

 Forts

 Majeurs



0 25 50 m



LA FAUNE

➤ **Méthodologie de recherche de données**

Les bases de données communales : faune PACA, Silène Faune et INPN sont étudiées afin de dresser un bilan des espèces recensées sur la commune. Les groupes concernés par les recherches sont : les mammifères (hors chiro), les chiroptères, les amphibiens et les reptiles, les rhopalocères et les odonates. L'ichtyofaune n'est pas recherchée du fait de l'absence de cours d'eau propice à leur présence dans le secteur d'étude.

Les inventaires effectués pour le cadrage environnemental ont eu lieu le 17 janvier 2019. Cette visite avait pour but d'identifier les enjeux éventuels pour la faune vis-à-vis du projet.

Le but principal est d'identifier de façon générale la richesse et la présence potentielle d'espèces patrimoniales dans le secteur d'étude et ses zones connexes. Les données seront étudiées dans un rayon de 5 km pour les espèces à large dispersion et / ou volatiles, c'est-à-dire potentielle dans le secteur d'étude. Les fiches des zones à statut présentes dans le périmètre éloigné seront donc consultées et les données seront intégrées aux données communales si manquantes et enrichissantes.

Pour chaque groupe seront renseignés les statuts de protection. Aussi les espèces patrimoniales seront mises en évidence si elle s'avère pertinente dans le secteur d'étude. Enfin des enjeux potentiels seront définis afin de cadre le contexte environnemental du projet.

Notons que l'intérêt patrimonial d'une espèce est déduit de :

- son statut biologique sur la zone d'étude (sédentaire, nicheuse, migratrice, hivernante...),
- ses effectifs (couples nicheurs ou individus, regroupements en dortoirs...) présents (pourcentage de l'effectif régional, national...),
- ses statuts de protection (protection nationale, européenne, internationale),
- ses statuts de conservation aux échelles géographiques locales, régionales, nationales
- d'autres critères biogéographiques et écologiques : isolement géographique, limite d'aire de répartition...

INSECTES

Bibliographie

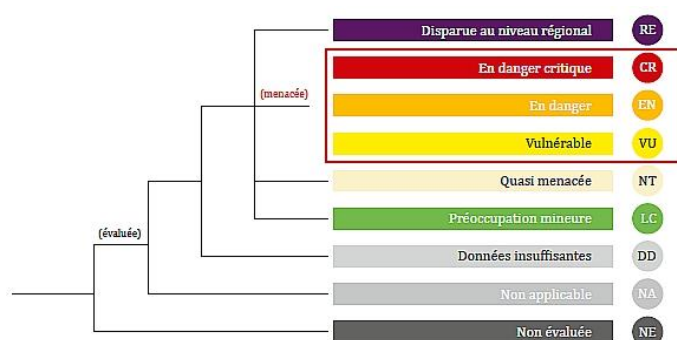
Afin de connaître les espèces potentielles dans le secteur d'étude, les bases de données communales ont été consultées : Silène Faune, Faune PACA, INPN.

• **Odonates**

Tableau 9 : Liste des espèces d'odonates mentionnées dans la bibliographie communale

Sources	Nom latin	Nom vernaculaire	Protection nationale	Convention de Berne	Directive Habitats Faune Flore	LR PACA
INPN, Faune PACA, Silène faune	<i>Aeshna cyanea</i> (O.F. Müller, 1764)	Aeshne bleue				LC
	<i>Anax imperator</i> Leach, 1815	Anax empereur				LC
	<i>Anax parthenope</i> (Selys, 1839)	Anax napolitain				LC
	<i>Boyeria irene</i> (Boyer de Fonscolombe, 1838)	Aeshne paisible				LC
	<i>Calopteryx haemorrhoidalis</i> (Vander Linden, 1825)	Caloptéryx hémorroïdal				LC

Sources	Nom latin	Nom vernaculaire	Protection nationale	Convention de Berne	Directive Habitats Faune Flore	LR PACA
INPN, Faune PACA, Silène faune	<i>Ceriagrion tenellum</i> (Villers, 1789)	Agrion délicat				LC
	<i>Chalcolestes viridis</i> (Vander Linden, 1825)	Leste vert				LC
	<i>Coenagrion mercuriale</i> (Charpentier, 1840)	Agrion de Mercure	PN	CB 2	DH 2	NT
	<i>Coenagrion puella</i> (Linnaeus, 1758)	Agrion jouvencelle				LC
	<i>Crocothemis erythraea</i> (Brullé, 1832)	Crocothémis écarlate				LC
	<i>Enallagma cyathigerum</i> (Charpentier, 1840)	Agrion porte-coupe				LC
	<i>Erythromma lindenii</i> (Selys, 1840)	Agrion de Vander Linden				LC
	<i>Hemianax ephippiger</i> (Burmeister, 1839)	Anax porte-selle				LC
	<i>Ischnura elegans</i> (Vander Linden, 1820)	Agrion élégant				LC
	<i>Libellula depressa</i> Linnaeus, 1758	Libellule déprimée				LC
	<i>Onychogomphus forcipatus unguiculatus</i> (Vander Linden, 1823)	Gomphe à forceps méridional				LC
	<i>Orthetrum brunneum</i> (Boyer de Fonscolombe, 1837)	Orthétrum brun				LC
	<i>Orthetrum cancellatum</i> (Linnaeus, 1758)	Orthétrum réticulé				LC
	<i>Orthetrum coerulescens</i> (Fabricius, 1798)	Orthétrum bleissant				LC
	<i>Platycnemis latipes</i> Rambur, 1842	Agrion blanchâtre				LC
	<i>Pyrrhosoma nymphula</i> (Sulzer, 1776)	Petite nymphe au corps de feu				LC
	<i>Sympetrum fonscolombii</i> (Selys, 1840)	Sympétrum de Fonscolombe				LC
	<i>Sympetrum meridionale</i> (Selys, 1841)	Sympétrum méridional				LC
<i>Sympetrum sanguineum</i> (O.F. Müller, 1764)	Sympétrum sanguin				LC	
<i>Sympetrum striolatum</i> (Charpentier, 1840)	Sympétrum fascié				LC	



Vingt-cinq espèces d'odonates sont recensées dans la bibliographie communale. **Une espèce est protégée à l'échelle nationale et communautaire : l'agrion de mercure.** Elle est évaluée comme **Quasi-menacée** selon la liste rouge des odonates de PACA de 2015, et présente des enjeux de conservation modérés. Les autres espèces recensées présentent **des enjeux de conservation faibles**.

Observations de terrain :

Les inventaires de terrain n'ont pas permis d'observer ce groupe d'espèces. La période est relativement précoce, avec des conditions climatiques peu favorables. De plus, le secteur d'étude ne révèle pas la présence de point d'eau, de mare, ou d'espaces potentiellement favorables aux odonates. Son implantation en plein centre urbain de Grasse, couplé aux activités humaines encore présentes dans le secteur d'étude, limite fortement les potentialités.

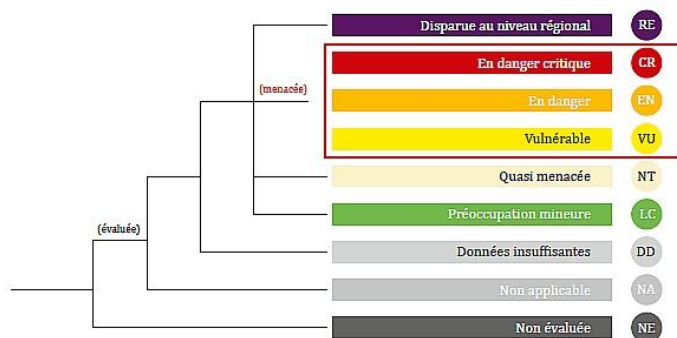
Aucune espèce d'odonate n'a été inventoriée sur le site, lors de la réalisation de ce prédiagnostic. Au regard des données bibliographiques et des observations de terrain, les enjeux prévisionnels sur les odonates sont jugés faibles.

- **Rhopalocères**

Tableau 10 : Liste des espèces de rhopalocères recensées dans la bibliographie communale

Sources	Nom latin	Nom vernaculaire	Protection nationale	Convention de Berne	Directive Habitats Faune Flore	LR PACA
INPN, Faune PACA, Silène faune	<i>Calophrys rubi</i> (Linnaeus, 1758)	Argus vert				LC
	<i>Anthocharis cardamines</i> (Linnaeus, 1758)	Aurore				LC
	<i>Anthocharis euphenoides</i> (Linnaeus, 1758)	Aurore de Provence				LC
	<i>Lysandra bellargus</i> (Rottemburg, 1775)	Azuré bleu-céleste				LC
	<i>Leptotes pirithous</i> (Linnaeus, 1767)	Azuré de la Luzerne				LC
	<i>Glaucopteryx alexis</i> (Poda, 1761)	Azuré des Cytises				LC
	<i>Celastrina argiolus</i> (Linnaeus, 1758)	Azuré des Nerpruns				LC
	<i>Pseudophilotes baton</i> (Bergsträsser, 1779)	Azuré du Thym				LC
	<i>Lampides boeticus</i> (Linnaeus, 1767)	Azuré porte-queue				LC
	<i>Lysandra hispana</i> (Herrich-Schäffer, 1852)	Bleu-nacré d'Espagne				VU
	<i>Cacyreus marshalli</i> Butler, 1898	Brun du pélagonium				LC
	<i>Argynnis pandora</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Cardinal				LC
	<i>Gonepteryx rhamni</i> (Linnaeus, 1758)	Citron				LC
	<i>Gonepteryx cleopatra</i> (Linnaeus, 1767)	Citron de Provence				LC
	<i>Aricia agestis</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Collier-de-corail				LC
	<i>Lycaena phlaeas</i> (Linnaeus, 1760)	Cuivré commun				LC
	<i>Euphydryas aurinia</i> (Rottemburg, 1775)	Damier de la Succise	PN	CB 2	DH 2	LC
	<i>Melanargia galathea</i> (Linnaeus, 1758)	Demi-Deuil				LC
	<i>Libythea celtis</i> (Laicharting, 1782)	Échancré				LC
	<i>Coenonympha pamphilus</i> (Linnaeus, 1758)	Fadet commun				LC
	<i>Hipparchia statilinus</i> (Hufnagel, 1766)	Faune				LC
	<i>Iphiclides podalirius</i> (Linnaeus, 1758)	Flambé				LC
	<i>Colias alfacariensis</i> Ribbe, 1905	Fluoré				LC
	<i>Aporia crataegi</i> (Linnaeus, 1758)	Gazé				LC
	<i>Nymphalis polychloros</i> (Linnaeus, 1758)	Grande Tortue				LC
	<i>Carcharodus alceae</i> (Esper, 1780)	Hespérie de l'Alcée				LC

Sources	Nom latin	Nom vernaculaire	Protection nationale	Convention de Berne	Directive Habitats Faune Flore	LR PACA
INPN, Faune PACA, Silène faune	<i>Spialia sertorius</i> (Hoffmannsegg, 1804)	Hespérie des Sanguisorbes				LC
	<i>Thymelicus acteon</i> (Rottemburg, 1775)	Hespérie du Chiendent				LC
	<i>Carcharodus floccifer</i> (Zeller, 1847)	Hespérie du Marrube				LC
	<i>Charaxes jasius</i> (Linnaeus, 1767)	Jason				LC
	<i>Papilio machaon</i> Linnaeus, 1758	Machaon				LC
	<i>Pontia daplidice</i> (Linnaeus, 1758)	Marbré-de-vert				LC
	<i>Lasiommata megera</i> (Linnaeus, 1767)	Mégère				LC
	<i>Melitaea nevadensis</i> Oberthür, 1904	Mélitée de Fruhstorfer				LC
	<i>Melitaea phoebe</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Mélitée des Centaurées				LC
	<i>Melitaea cinxia</i> (Linnaeus, 1758)	Mélitée du Plantain				LC
	<i>Melitaea didyma</i> (Esper, 1778)	Mélitée orangée				LC
	<i>Maniola jurtina</i> (Linnaeus, 1758)	Myrtil				LC
	<i>Boloria dia</i> (Linnaeus, 1767)	Petite Violette				LC
	<i>Pieris rapae</i> (Linnaeus, 1758)	Piérade de la Rave				LC
	<i>Pieris mannii</i> (Mayer, 1851)	Piérade de l'Ibéride				LC
	<i>Pieris brassicae</i> (Linnaeus, 1758)	Piérade du Chou				LC
	<i>Pieris napi</i> (Linnaeus, 1758)	Piérade du Navet				LC
	<i>Brintesia circe</i> (Fabricius, 1775)	Silène				LC
	<i>Colias crocea</i> (Geoffroy in Fourcroy, 1785)	Souci				LC
	<i>Limnitis reducta</i> Staudinger, 1901	Sylvain azuré				LC
	<i>Ochlodes sylvanus</i> (Esper, 1777)	Sylvaine				LC
	<i>Hipparchia fagi</i> (Scopoli, 1763)	Sylvandre				LC
	<i>Argynnis paphia</i> (Linnaeus, 1758)	Tabac d'Espagne				LC
	<i>Satyrium ilicis</i> (Esper, 1779)	Thécla de l'Yeuse				LC
	<i>Satyrium spini</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Thécla des Nerpruns				LC
	<i>Satyrium esculi</i> (Hübner, 1804)	Thécla du Kermès				LC
	<i>Pararge aegeria</i> (Linnaeus, 1758)	Tircis				LC
	<i>Vanessa atalanta</i> (Linnaeus, 1758)	Vulcain				LC



Les bases de données communales recensent la présence de **54 espèces de rhopalocères** dans la commune de **Grasse**.

Une espèce protégée de rhopalocère est avérée dans la commune de Grasse : le **Damier de la Succise**. Cette espèce présente **des enjeux de conservation faibles** en PACA selon la liste rouge des rhopalocères de PACA (2014). Elle est évaluée en **préoccupation mineure (LC)**.

Une autre espèce, non protégée, présentent à l'inverse, des **enjeux de conservation modérés** – forts en PACA : le **Bleu Nacré d'Espagne**. Elle est évaluée comme **vulnérables (VU)** selon la liste rouge des rhopalocères de PACA (2014).

Observations de terrain

Aucune espèce de rhopalocère n'a été observée lors de ce prédiagnostic. La période est précoce et les conditions climatiques ne sont pas favorables pour une observation optimale des papillons.

Le secteur d'étude se compose de plusieurs portions de parc urbain, qui peuvent représenter des espaces favorables pour les rhopalocères. Au regard de la localisation du secteur d'étude et des pressions anthropiques encore présentes, seules des espaces communes sont envisagées.

Aucune autre espèce de rhopalocères n'a été inventoriée sur le site, lors de la réalisation de ce prédiagnostic. À ce titre, au regard du contexte dans lequel s'implante le secteur d'étude, ainsi que des données bibliographiques récoltées sur la commune, les enjeux prévisionnels sur les rhopalocères sont jugés faibles.

SYNTHESE DES ENJEUX ENTOMOLOGIQUES

Les données bibliographiques mettent en évidence des espèces de rhopalocères et d'odonates protégées dans la commune de Grasse. Ces espèces n'ont cependant pas été observées dans le secteur d'étude, lors de la phase de prédiagnostic. En raison d'une période d'observation précoce, aucune espèce de rhopalocères et d'odonates n'a pu être observée. Le secteur d'étude dispose d'un couvert végétal et arboré intéressant, mais le contexte environnant (voiries, aires urbaines...) participe à isoler le secteur d'étude des espaces naturels. En d'autre terme, les espaces verts présents dans le secteur d'étude pourraient satisfaire des espèces communes et peu exigeantes.

Au regard de l'implantation géographique du site et des données bibliographiques récoltées à l'échelle de la commune, les enjeux entomologiques prévisionnels sont jugés faibles, sur l'ensemble du secteur d'étude et des zones limitrophes.

Cad战略 environnemental - Grasse (06)

Création d'un ensemble immobilier de logements avec parking

Secteur Petit-Paris, Boulevard Victor Hugo

Enjeux entomologiques prévisionnels à l'échelle du secteur d'étude



Périmètre d'étude

 Secteur d'étude

Enjeux

 Très faibles

 Faibles

 Modérés

 Forts

 Majeurs



0 25 50 m



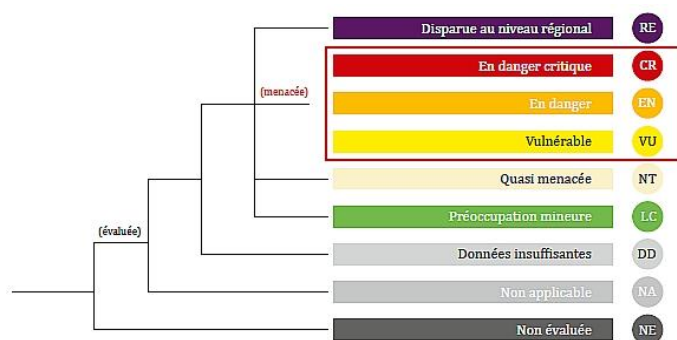
AMPHIBIENS

Bibliographie

Les bases de données communales Silène Faune, Faune PACA, INPN ont été consultées afin de cibler les espèces potentielles à enjeux.

Tableau 11 : Liste des espèces d'amphibiens recensées dans la bibliographie communale

Sources	Nom latin	Nom vernaculaire	Protection nationale	Convention de Berne	Directive Habitats Faune Flore	LR PACA
Silène faune, Faune PACA, INPN	<i>Bufo bufo</i> (Linnaeus, 1758)	Crapaud commun	PN	CB 3		LC
	<i>Bufo spinosus</i> Daudin, 1803	Crapaud épineux		CB 3		NE
	<i>Hyla meridionalis</i> Boettger, 1874	Rainette méridionale	PN	CB 2	DH 4	LC
	<i>Pelophylax ridibundus</i> (Pallas, 1771)	Grenouille rieuse	PN	CB 3	DH 5	NA

Légende :

Selon les données bibliographiques, 4 espèces de reptiles sont avérées sur la commune de Grasse. Toutes les **espèces sont protégées**, au moins à l'échelle nationale, hormis le crapaud épineux. Toutes ces espèces présentent **des enjeux de conservation faibles**.

Observations de terrain :

Les observations de terrain n'ont pas permis de contacter d'espèces appartenant à ce taxon, dans l'enceinte du secteur d'étude.

Aucune mare, point d'eau permanente et temporaire n'est présent dans le secteur d'étude, à ce jour. Etant donné la localisation et la configuration du secteur d'étude, ce taxon apparaît faiblement envisageable dans le secteur d'étude.

À ce titre, les enjeux prévisionnels sur les amphibiens sont jugés très faibles.

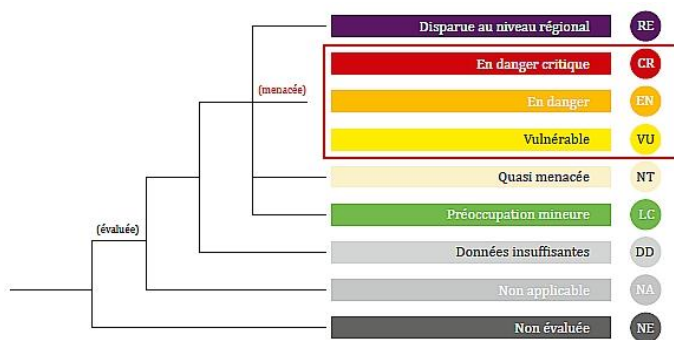
REPTILES

Bibliographie

Les bases de données communales Faune PACA, Silène Faune, INPN ont été consultées pour la commune de Grasse, afin de cibler les espèces potentielles à enjeux et /ou patrimoniales.

Tableau 12 : Liste des espèces de reptiles recensées dans la commune

Sources	Nom latin	Nom vernaculaire	Protection nationale	Convention de Berne	Directive Habitats Faune Flore	LR PACA
Silène faune, INPN, Faune PACA	<i>Coronella girondica</i> (Daudin, 1803)	Coronelle girondine	PN	CB 3		LC
	<i>Malpolon monspessulanus</i> (Hermann, 1804)	Couleuvre de Montpellier	PN	CB 3		NT
	<i>Zamenis longissimus</i> (Laurenti, 1768)	Couleuvre d'Esculape	PN	CB 2	DH 4	LC
	<i>Natrix helvetica</i> (Lacepède, 1789)	Couleuvre helvétique	PN	CB 3		LC
	<i>Hierophis viridiflavus</i> (Lacepède, 1789)	Couleuvre verte et jaune	PN	CB 2	DH 4	LC
	<i>Natrix maura</i> (Linnaeus, 1758)	Couleuvre vipérine	PN	CB 3		LC
	<i>Lacerta bilineata</i> Daudin, 1802	Lézard à deux raies	PN	CB 3	DH 4	LC
	<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	Lézard des murailles	PN	CB 2	DH 4	LC
	<i>Timon lepidus</i> (Daudin, 1802)	Lézard ocellé	PN	CB 2		NT
	<i>Anguis fragilis</i> Linnaeus, 1758	Orvet fragile	PN	CB 3		DD
	<i>Tarentola mauritanica</i> (Linnaeus, 1758)	Tarente de Maurétanie	PN	CB 3		LC
	<i>Testudo hermanni</i> Gmelin, 1789	Tortue d'Hermann	PN	CB 2	DH 2-4	EN
	<i>Testudo graeca</i> Linnaeus, 1758	Tortue grecque	PN	CB 2	DH 2-4	NE
	<i>Trachemys scripta</i> (Thunberg in Schoepff, 1792)	Trachémyde écrite	Introduite	CB 3		NA



Les données bibliographiques exposent la présence avérée de 14 espèces de reptiles dans la commune de Grasse.

Toutes les espèces de reptiles bénéficient de la protection nationale, sauf la **Tramchémyde écrite**, qui est une espèce **introduite et considérée comme invasive**.

Parmi toutes ces espèces, **3 espèces** présentent des **enjeux de conservation variant de modérés à forts en PACA**, en fonction de leur évaluation sur la liste rouge des reptiles de PACA (2016).

Il s'agit de : **la Couleuvre de Montpellier, le Lézard ocellé, et la Tortue d'Hermann**. Cette dernière est celle qui présente le plus d'enjeux de conservation en PACA. Elle est d'ailleurs **menacée** dans la région (En danger selon la liste rouge des reptiles de PACA (2016)).

Observations de terrain :

Lors des observations de terrain, aucune espèce de reptile n'a été observée dans le secteur d'étude. Cependant, une espèce commune et cosmopolite, très fréquente dans les espaces urbains est fortement envisagée dans le secteur d'étude : **le lézard des murailles (*Podarcis muralis*)**. Il s'agit d'une espèce commune, présente sur tout le territoire mais qui reste **protégée** à l'échelle nationale. Selon la liste rouge des reptiles de PACA (2016), cette espèce présente des **enjeux de conservation faibles**.

Le secteur d'étude présente de nombreux refuges favorables (pierriers, murs en pierre, espaces bâti abandonné...) pour les reptiles, notamment les espèces communes comme le lézard des murailles.

À ce titre, après analyse du site et de la bibliographie communale, les enjeux prévisionnels sur les reptiles sont jugés faibles dans l'ensemble du secteur d'étude



Photo 13 : De gauche à droite : Lézard des murailles (Even, octobre 2018) et mur en pierre, zone de refuge et de vie favorable pour les reptiles tels que le lézard des murailles (Even, janvier 2019)

SYNTHÈSE DES ENJEUX BATRACHOLOGIQUES ET HERPÉTOLOGIQUES

Le secteur d'étude n'apparaît pas favorable à la présence des amphibiens. **Les enjeux prévisionnels sont donc jugés très faibles.**

Les habitats en place permettent d'accueillir de façon fortement probable, le lézard des murailles. Cette espèce pourrait se reproduire dans le secteur d'étude et utiliser les murs en pierre, et les espaces vacants confinés pour se réfugier. Les espaces exposés au soleil lui permettraient d'effectuer la thermorégulation. Cette espèce, bien que protégée, est relativement commune, cosmopolite et présente des enjeux de conservation faibles.

Au regard des observations, les enjeux prévisionnels sur les reptiles sont jugés faibles.

Cadragre environnemental - Grasse (06)

Création d'un ensemble immobilier de logements avec parking

Secteur Petit-Paris, Boulevard Victor Hugo

Enjeux batrachologiques et herpéthologiques prévisionnels à l'échelle du secteur d'étude



Périmètre d'étude

 Secteur d'étude

Enjeux

 Très faibles

 Faibles

 Modérés

 Forts

 Majeurs



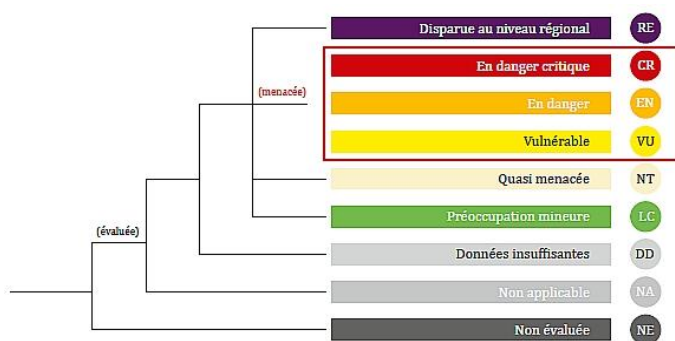
MAMMIFERES (HORS CHIROPTÈRES)

Bibliographie

Les bases de données communales Faune PACA, Silène Faune, INPN et les fiches des zones à statut présentes dans le périmètre éloigné ont été consultées afin de cibler les espèces potentielles à enjeux et / ou patrimoniales au sein du secteur d'étude et des zones connexes.

Tableau 13 : Liste des espèces de reptiles recensées dans la commune

Sources	Nom latin	Nom vernaculaire	Protection nationale	Convention de Berne	Directive Habitats Faune Flore	LR France
Faune PACA, INPN, Silène faune	<i>Meles meles</i> (Linnaeus, 1758)	Blaireau européen				LC
	<i>Capreolus capreolus</i> (Linnaeus, 1758)	Chevreuril européen				LC
	<i>Sciurus vulgaris</i> Linnaeus, 1758	Écureuil roux	PN	CB 3		LC
	<i>Martes foina</i> Linnaeus, 1758	Fouine				LC
	<i>Erinaceus europaeus</i> Linnaeus, 1758	Hérisson d'Europe	PN	CB 3		LC
	<i>Oryctolagus cuniculus</i> (Linnaeus, 1758)	Lapin de garenne				NT
	<i>Lepus europaeus</i> Pallas, 1778	Lièvre d'Europe				LC
	<i>Apodemus flavicollis</i> (Melchior, 1834)	Mulot à collier				LC
	<i>Rattus norvegicus</i> (Linnaeus, 1758)	Rat surmulot				LC
	<i>Rattus rattus</i> (Linnaeus, 1758)	Rat noir				LC
	<i>Sus scrofa</i> Linnaeus, 1758	Sanglier				LC

Légende :

Les données bibliographiques recensent la présence de **19 espèces de mammifères sur la commune de Grasse**. Au total, **6 espèces de mammifères sont protégées à l'échelle nationale**.

Parmi ces espèces, une espèce non protégée, expose des enjeux de conservation modérés : le **lapin de garenne**. Il est considéré comme **quasi menacé (NT)**, selon la liste rouge des mammifères de France métropolitaine (2017).

Observations de terrain :

Aucune espèce de mammifère n'a été observée lors de la visite de terrain. Seul un chat domestique, semble avoir ses habitudes dans le nord de la zone d'étude.

Les espaces verts paysagers présents dans le secteur d'étude sont bien arborés et peuvent être favorables à l'écureuil roux. Les espaces linéaires, tels que les bandes boisées et les lisières des haies peuvent être aussi favorables aux hérissons. Sans observation ou indice, leur présence n'est cependant pas avérée.

Le secteur d'étude est clôturé sur la totalité de sa périphérie. D'autre part, l'avenue de la libération au sud et l'ensemble des routes présentes dans la périphérie du secteur d'étude, forment des espaces de fragmentation et d'isolement, qui limitent grandement la fréquentation du site par les mammifères de moyenne et grande taille.

À ce titre, au regard des observations de terrains et des données bibliographiques récoltées sur la commune, les **enjeux prévisionnels sur les mammifères**, hors chiroptères, **sont jugés faibles voire très faibles**, dans le secteur d'étude.



Photo 14 : De gauche à droite : Clôture grillagée et barrières métalliques servant à fermer le secteur d'étude (Even, Janvier 2019)

Cadragre environnemental - Grasse (06)

Création d'un ensemble immobilier de logements avec parking

Secteur Petit-Paris, Boulevard Victor Hugo

Enjeux mammalogiques prévisionnels à l'échelle du secteur d'étude



Périmètre d'étude

 Secteur d'étude

Enjeux

 Très faibles

 Faibles

 Modérés

 Forts

 Majeurs



0 25 50 m



CHIROPTERES (CHAUVES-SOURIS)

Bibliographie

Les bases des données Silène Faune, Faune PACA, INPN et les fiches des zones à statut ont été consultées afin de cibler les éventuels enjeux et les espèces patrimoniales.

Tableau 14 : Liste des espèces de chiroptères recensées dans la commune

Sources	Nom latin	Nom vernaculaire	Protection nationale	Convention de Berne	Directive Habitats Faune - Flore	LR France	Enjeux PACA*
Faune PACA, INPN, Silène Faune * http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/RP_strategieChiro_V4_dec2014_diffusable_internet.pdf	<i>Barbastella barbastellus</i> (Schreber, 1774)	Barbastelle d'Europe	PN	CB 2	DH 2-4	LC	TF
	<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)	Grand murin	PN	CB 2	DH 2-4	LC	F
	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe	PN	CB 2	DH2-4	LC	F
	<i>Miniopterus schreibersii</i> (Kuhl, 1817)	Minioptère de Schreibers	PN	CB 2	DH2-4	VU	TF
	<i>Myotis emarginatus</i> (É. Geoffroy Saint-Hilaire, 1806)	Murin à oreilles échancrées	PN	CB 2	DH 2-4	LC	F
	<i>Myotis bechsteini</i> (Kuhl, 1817)	Murin de Bechstein	PN	CB 2	DH 2-4	VU	TF
	<i>Myotis capaccinii</i> (Bonaparte, 1837)	Murin de Capaccini	PN	CB 2	DH 2-4	NT	TF
	<i>Myotis daubentonii</i> (Kuhl, 1817)	Murin de Daubenton	PN	CB 2	DH 4	LC	tf
	<i>Myotis blythii</i> (Tomes, 1857)	Petit murin	PN	CB 2	DH 2-4	NT	TF
	<i>Rhinolophus hipposideros</i> (Bechstein, 1800)	Petit rhinolophe	PN	CB 2	DH 2-4	LC	F
	<i>Rhinolophus euryale</i> Blasius, 1853	Rhinolophe euryale	PN	CB 2	DH 2-4	LC	TF
<i>Hypsugo savii</i> (Bonaparte, 1837)	Vespère de Savi	PN	CB 2	DH 4	LC	tf	

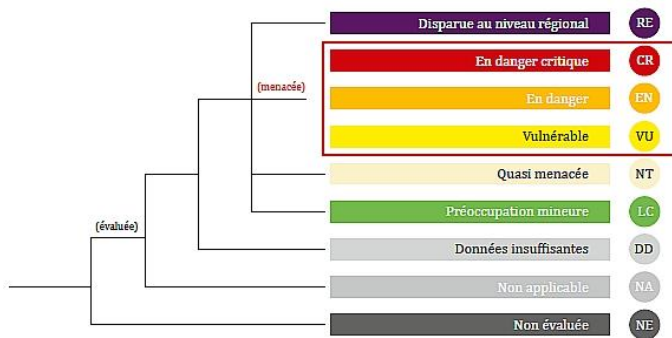


Tableau 15 : Enjeux biologiques régionaux de PACA par espèce de chiroptères (classement par ordre approximatif d'enjeu). * http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/RP_strategieChiro_V4_dec2014_diffusable_internet.pdf

	Espèce	Enjeu régional	Espèce	Enjeu régional	Espèce	Enjeu régional
DH2	<i>R. mehelyi</i>	Disp	<i>M. alcaethoe</i>	F	<i>M. nattereri</i>	f
	<i>R. euryale</i>	TF	<i>N. lasiopterus</i>	F	<i>E. serotinus</i>	f
	<i>M. schreibersii</i>	TF	<i>E. nilssonii</i>	F	<i>P. auritus</i>	f
	<i>B. barbastellus</i>	TF	<i>N. leisleri</i>	M	<i>P. austriacus</i>	f
	<i>M. capaccinii</i>	TF	<i>N. noctula</i>	M	<i>T. teniotis</i>	f
	<i>M. bechsteinii</i>	TF	<i>M. brandtii</i>	M	<i>M. daubentonii</i>	tf
	<i>M. blythii</i>	TF	<i>V. murinus</i>	M	<i>P. pipistrellus</i>	tf
	<i>R. hipposideros</i>	F	<i>P. nathusii</i>	M	<i>P. kuhlii</i>	tf
	<i>R. ferrumequinum</i>	F	<i>P. pygmaeus</i>	M	<i>H. savii</i>	tf
	<i>M. myotis</i>	F	<i>P. macrobullaris</i>	M		
	<i>M. emarginatus</i>	F	<i>M. mystacinus</i>	f		

TF = Très Fort
F = Fort
M = Modéré
f = faible
Tf = Très faible
Disp = Disparu

Les données bibliographiques recensent la présence de 12 espèces de chiroptères sur la commune de Grasse. Les chauves-souris, ont une capacité de dispersion large ce qui leur permet de couvrir une surface importante autour du secteur d'étude.

Toutes les espèces sont protégées sur le territoire national et communautaire.

Bien qu'il n'y est pas de liste rouge en PACA pour évaluer l'enjeu de conservation de ce taxon, la DREAL PACA présente dans un guide technique, de 2014, intitulé « *Stratégie régionale suivi/monitoring gîtes majeurs chiroptères – DREAL PACA – 2014* », les enjeux régionaux pour les différentes espèces de chiroptères. Ils sont présentés dans les deux tableaux précédents.

Comme le montre le tableau précédent, la commune de Grasse abrite sur son territoire, 10 espèces de chiroptères à enjeux forts à très forts.

- *Rhinolophus hipposideros* (Bechstein, 1800) Petit rhinolophe
- *Rhinolophus euryale* Blasius, 1853 Rhinolophe euryale
- *Myotis blythii* (Tomes, 1857) Petit murin
- *Barbastella barbastellus* (Schreber, 1774) Barbastelle d'Europe
- *Myotis myotis* (Borkhausen, 1797) Grand murin
- *Rhinolophus ferrumequinum* Grand rhinolophe
- *Miniopterus schreibersii* (Kuhl, 1817) Miniopère de Schreibers
- *Myotis emarginatus* (É. Geoffroy Saint-Hilaire, 1806) Murin à oreilles échanquées
- *Myotis bechsteinii* (Kuhl, 1817) Murin de Bechstein
- *Myotis capaccinii* (Bonaparte, 1837) Murin de Capaccini

La commune de Grasse représente donc un espace de vie privilégié pour les chauves-souris. Les différents habitats, les variations de topographie et la proximité avec le littoral favorise la diversité des espèces.

Selon la base de données BD Cavités, plusieurs cavités naturelles reconnues sont présentes dans le périmètre éloigné, à proximité du secteur d'étude. Aucune n'est cependant recensée dans le secteur d'étude. (Voir carte suivante).

Les cavités les plus proches du secteur d'étude sont situées de part et d'autre du secteur d'étude, au nord et au sud, à environ 1 kilomètre des limites du secteur d'étude.

Les cavités concernées sont :

- la faille bartoli (PACAA2000688)
- l'aven de canteperdrix (PACAA2000690)

Les fiches des cavités naturelles ne précisent pas leur contenu en espèces.

En fonction de son agencement, et de son état de conservation, ces cavités peuvent être le lieu de vie temporaire et permanent de plusieurs espèces de chiroptères cavernicoles et fissuricoles (si fissures présentes).

Observations de terrain :

Les chiroptères n'ont pas fait offices d'écoute nocturne lors de ces inventaires en phase de prédiagnostic.

Le secteur d'étude dispose d'éléments paysagers intéressants pour le groupe des chiroptères. En effet, le secteur d'étude est végétalisé par des portions de parcs urbains. Le nord du secteur d'étude est composé de nombreux oliviers dont certains sont recouverts d'une importante couche de lierre. Ces espaces confinés peuvent représenter des espaces riches en insectes, nourriture privilégiée des chiroptères. Ces entremêlements créent des espaces favorables, notamment pour les périodes de chasse. Les haies identifiées dans le secteur d'étude sont intéressantes car elles permettent de relier entre eux, les espaces paysagers. Ces haies végétales peuvent être utilisées par les chiroptères pour des déplacements locaux lors des périodes de chasse et de transit.

D'autre part, au regard des espaces présents à proximité, ce réseau de haies végétales communique avec des portions boisées présentes entre les villas résidentielles. Ces espaces sont cependant fragilisés par la présence de bâti relativement dense, de structures viaires linéaires, et d'éclairage public, non favorables aux chiroptères.

La fonctionnalité générale de ces espaces reste cependant intéressante pour le déplacement local des chiroptères. L'observation du bâti ne présente pas de réelles potentialités pour la présence de gîtes.

Par toutes ces observations, les espèces les plus communes de chiroptères sont envisagées dans le secteur d'étude, en période de déplacement et de chasse. Les bases de données communales exposent la présence de 10 espèces de chiroptères à enjeux forts voire très forts. Etant donné que les environs sont riches en cavités naturelles (base de données BD cavités), il est possible que ces espèces à forts enjeux, survolent le site. En revanche, le secteur d'étude ne présente pas des critères favorables pour représenter un espace de gîte des chiroptères (trop de mise en lumière, trop d'activités humaine, voiries...)

À ce titre, en regroupant les **données bibliographique et l'agencement spatial du secteur d'étude**, les **enjeux prévisionnels** sur les **chiroptères** varient de **faibles à modérés**.

SYNTHÈSE DES ENJEUX MAMMALOGIQUES (DONT CHIROPTÈRES)

Le secteur d'étude n'apparaît pas favorable à la présence de mammifères de grandes tailles. La présence de multiples voiries départementales, et de clôtures forment d'importantes fractures entre les parcelles présentes aux alentours. Le patrimoine arboré pourrait satisfaire l'écureuil roux et le hérisson. Aucune espèce de mammifère n'a cependant été identifiée, hormis un chat domestique, dans le nord du secteur d'étude.

Les enjeux mammalogiques prévisionnels sont considérés comme faibles dans l'ensemble du secteur d'étude.

Le secteur d'étude ne présente pas de gîtes potentiels selon la base de données du BRGM et les observations de terrain. La densité importante de végétation et la stratification verticale qui s'organise autour des arbres par endroit, apparaît favorable pour, le nourrissage et le déplacement des chiroptères à l'échelle locale. Les chiroptères peuvent emprunter le réseau de haies comme des corridors secondaires pour leur déplacement local en période de chasse et de transit. Les espaces ouverts servent d'espaces de chasse et de transit.

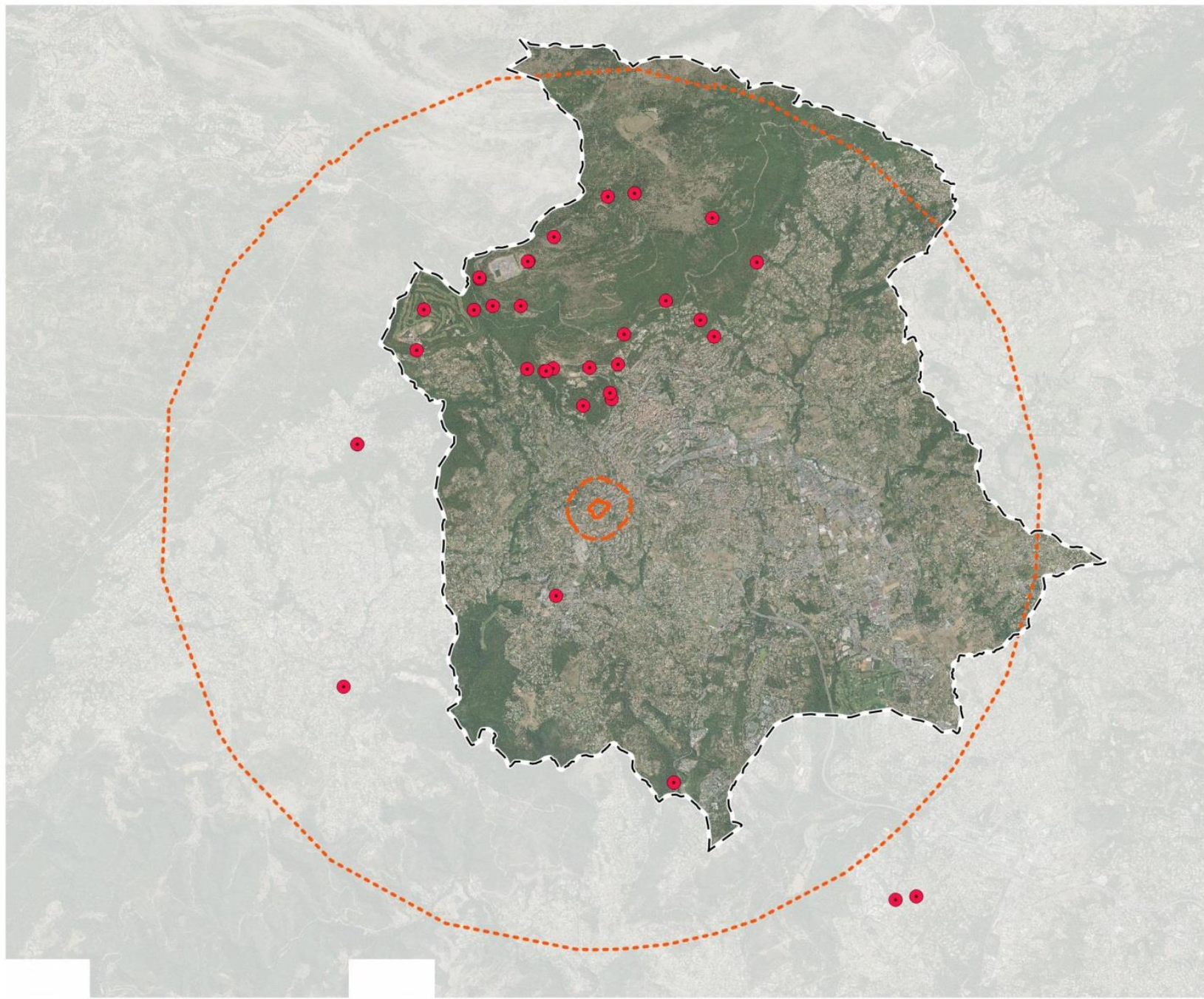
Ainsi, les haies du secteur d'étude sont classées en enjeux modérés alors que le reste du secteur d'étude présente des enjeux faibles. Les enjeux prévisionnels sur les chiroptères varient donc de faibles à modérés selon les habitats en place.

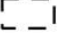





Photo 15 : Différents types de lampadaires présents dans le secteur d'étude et servant à une mise en lumière du site, lors des périodes nocturnes (Even, janvier 2019).

Cadrage environnemental - Grasse (06)

Création d'un ensemble immobilier de logements avec parking
Secteur Petit-Paris, Boulevard Victor Hugo
Cavités naturelles



-  Limites communales
- Périmètre d'étude**
-  Secteur d'étude
-  Périmètre rapproché (250 m)
-  Périmètre éloigné (5 km)
- Cavités naturelles**
-  Cavités naturelles

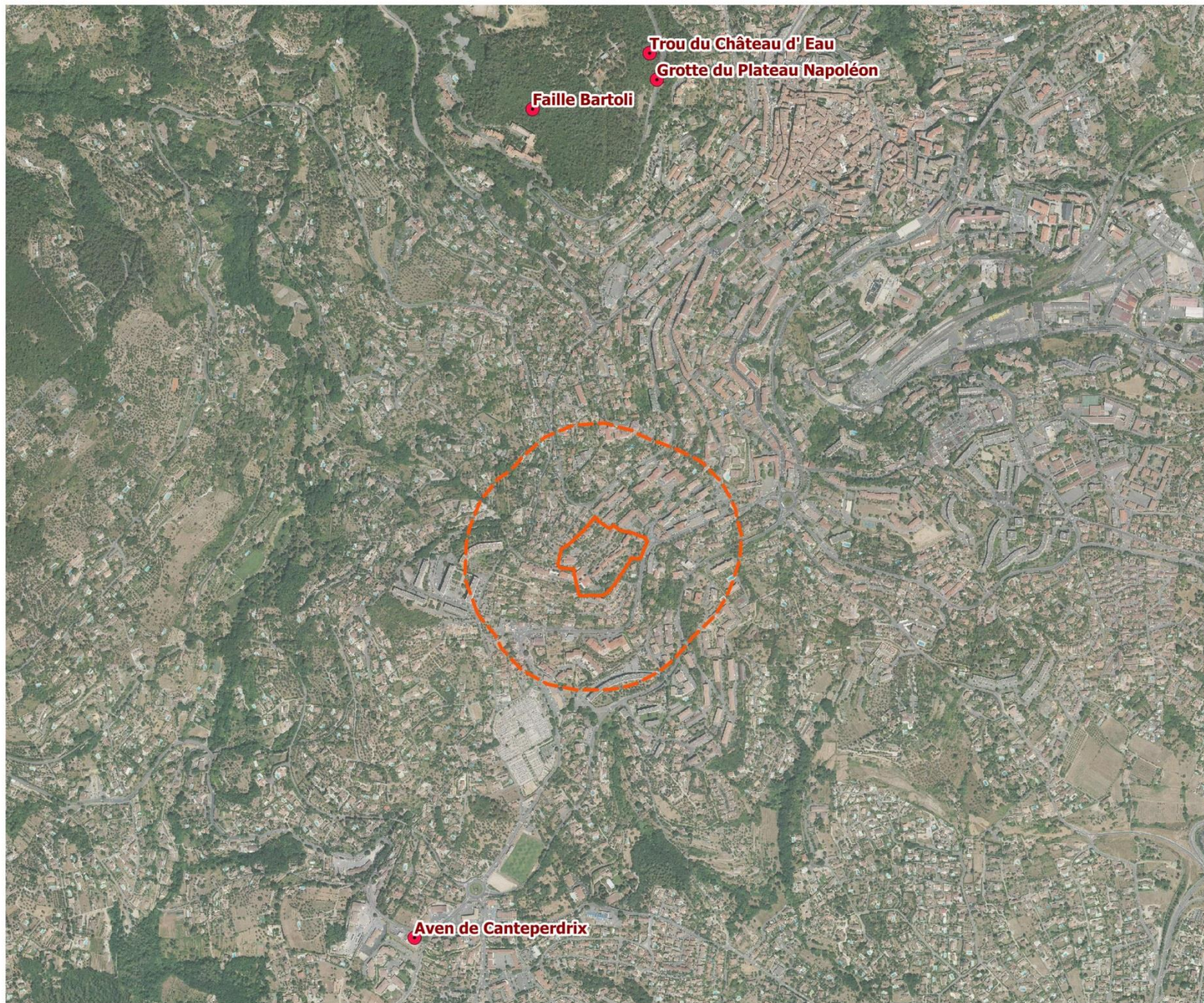


Cadrage environnemental - Grasse (06)

Création d'un ensemble immobilier de logements avec parking

Secteur Petit-Paris, Boulevard Victor Hugo

Cavités naturelles - Zomm sur les alentours du périmètre rapproché



Limites communales

Périmètre d'étude

Secteur d'étude

Périmètre rapproché (250 m)

Cavités naturelles

Cavités naturelles



0 0.25 0.5 km

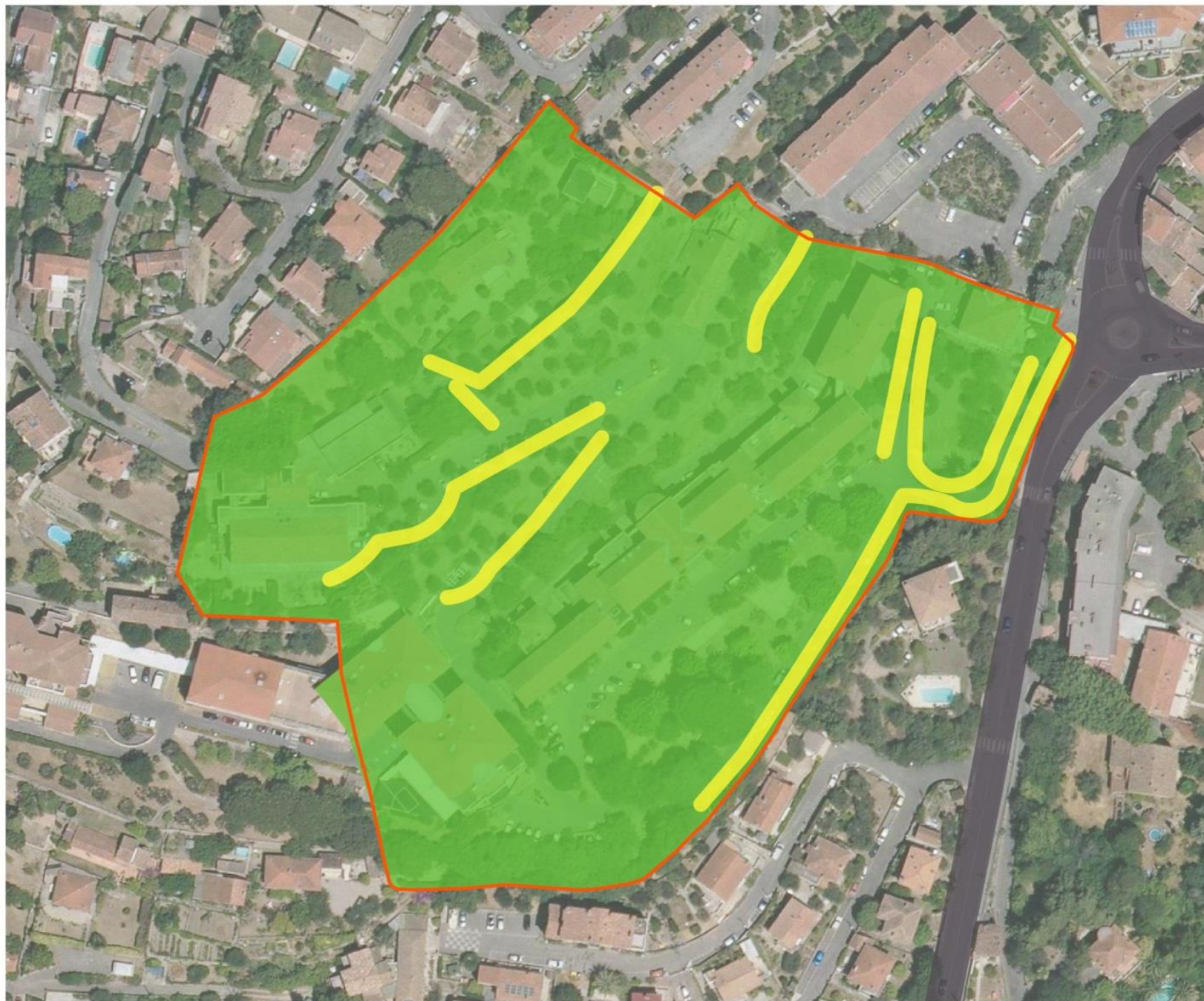


Cadragre environnemental - Grasse (06)

Création d'un ensemble immobilier de logements avec parking

Secteur Petit-Paris, Boulevard Victor Hugo

Enjeux chiroptérologiques prévisionnels à l'échelle du secteur d'étude



Périmètre d'étude

 Secteur d'étude

Enjeux

 Très faibles

 Faibles

 Modérés

 Forts

 Majeurs



OISEAUX

Bibliographie

Les bases de données communales Faune PACA, Silène Faune et INPN ont été consultées. Les données disponibles sur les fiches des ZNIEFF et des ZSC présentes dans le périmètre éloigné, ont été consultées.

Tableau 16 : Liste des espèces avifaunistiques recensées dans la commune et les espaces limitrophes

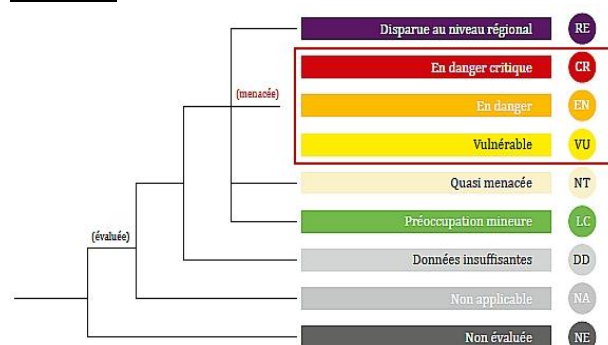
Nom scientifique	Nom vernaculaire	PACA Nicheurs	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne	Convention de Bonn
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	LC	P	-	Be2	-
<i>Hieraaetus pennatus</i>	Aigle botté	NA	P	OI	Be2	Bo2
<i>Aquila chrysaetos</i>	Aigle royal	VU	P	OI	Be2	Bo2
<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	LC	P	OI	Be2	-
<i>Accipiter gentilis</i>	Autour des palombes	LC	P	-	Be2	Bo2
<i>Motacilla cinerea</i>	Bergeronnette des ruisseaux	LC	P	-	Be2	-
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise type	LC	P	-	Be2	-
<i>Nycticorax nycticorax</i>	Bihoreau gris		P	OI	Be2	-
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	LC	P	OI	Be2	Bo2
<i>Cettia cetti</i>	Bouscarle de Cetti	LC	P	-	Be2	-
<i>Emberiza schoeniclus</i>	Bruant des roseaux	EN	P	-	Be2	-
<i>Emberiza cia</i>	Bruant fou	LC	P	-	Be2	-
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	NT	P	-	Be2	-
<i>Emberiza cirius</i>	Bruant zizi	LC	P	-	Be2	-
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	LC	P	-	Be2	Bo2
<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert	LC	C	O2 ; O3	Be3	Bo2
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	LC	P	-	Be2	-
<i>Athene noctua</i>	Chevêche d'Athéna	LC	P	-	Be2	-
<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours	LC	P	-	Be2	-
<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte	LC	P	-	Be2	-
<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche	VU	P	OI	Be2	Bo2
<i>Cinclus cinclus</i>	Cincla plongeur	LC	P	-	Be2	-
<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-Blanc	LC	P	OI	Be2	Bo2
<i>Cisticola juncidis</i>	Cisticole des joncs	LC	P	-	Be2	-
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	LC	C & N	O2	-	-
<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	LC	P	-	Be3	-
<i>Cygnus olor</i>	Cygne tuberculé	LC	P	O2	Be3	Bo2
<i>Tyto alba</i>	Effraie des clochers	NT	P	-	Be2	-
<i>Accipiter nisus</i>	Epervier d'Europe	LC	P	-	Be2	Bo2
<i>Sturnus vulgaris</i>	Étourneau sansonnet	LC	C & N	O2	-	-
<i>Phasianus colchicus</i>	Faisan de colchide	LC	C	O2 ; O3	Be3	-
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	LC	P	-	Be2	Bo2
<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	EN	P	OI	Be2	Bo2

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PACA Nicheurs	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne	Convention de Bonn
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	LC	P	-	Be2	-
<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins	LC	P	-	Be2	-
<i>Sylvia melanocephala</i>	Fauvette mélanocéphale	LC	P	-	Be2	-
<i>Sylvia hortensis</i>	Fauvette orphée	LC	P	-	Be2	-
<i>Fulica atra</i>	Foulque macroule	LC	C	O2 ; O3	Be3	Bo2
<i>Gallinula chloropus</i>	Gallinule Poule-d'eau	LC	C	O2	Be3	-
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	LC	C & N	O2	-	-
<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris	VU	P	-	Be2	Bo2
<i>Ficedula hypoleuca</i>	Gobemouche noir		P	-	Be2	Bo2
<i>Larus cachinnans</i>	Goéland leucophée	LC	P	OI	Be3	-
<i>Corvus corax</i>	Grand corbeau	LC	P	-	Be3	-
<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand cormoran	VU	P	O2	Be3	-
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	LC	P	-	Be2	-
<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine	LC	C	O2	Be3	-
<i>Turdus iliacus</i>	Grive mauvis		C	O2	Be3	-
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	LC	C	O2	Be3	-
<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Grosbec casse-noyaux	NA	P	-	Be2	-
<i>Grus grus</i>	Grue cendrée		P	OI	Be2	Bo2
<i>Merops apiaster</i>	Guêpier d'Europe	LC	P	-	Be2	Bo2
<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	LC	P	-	Be3	-
<i>Bubo bubo</i>	Hibou grand-duc	LC	P	OI	Be2	-
<i>Asio otus</i>	Hibou moyen-duc	LC	P	-	Be2	-
<i>Otus scops</i>	Hibou petit-duc scops	LC	P	-	Be2	-
<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	LC	P	-	Be2	-
<i>Ptyonoprogne rupestris</i>	Hirondelle de rochers	LC	P	-	Be2	-
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	LC	P	-	Be2	-
<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée	LC	P	-	Be3	-
<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolais polyglotte	LC	P	-	Be2	-
<i>Bombycilla garrulus</i>	Jaseur boréal		P	-	Be2	-
<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse	VU	P	-	Be2	-
<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe	LC	P	-	Be2	-
<i>Tachymarptis melba</i>	Martinet à ventre blanc	LC	P	-	Be2	-
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	LC	P	-	Be3	-
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	LC	P	OI	Be2	-
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	LC	C	O2	Be3	-
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	LC	P	-	Be3	-
<i>Parus caeruleus</i>	Mésange bleue	LC	P	-	Be2	-
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	LC	P	-	Be2	-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PACA Nicheurs	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne	Convention de Bonn
<i>Parus cristatus</i>	Mésange huppée	LC	P	-	Be2	-
<i>Parus ater</i>	Mésange noire	LC	P	-	Be2	-
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	LC	P	OI	Be2	Bo2
<i>Milvus milvus</i>	Milan royal	NA	P	OI	Be2	Bo2
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	LC	P	-	-	-
<i>Larus ridibundus</i>	Mouette rieuse	VU	P	O2	Be3	-
<i>Psittacula krameri</i>	Perruche à collier	LC	P	-	Be3	-
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	LC	P	-	Be2	-
<i>Dendrocopos minor</i>	Pic épeichette	LC	P	-	Be2	-
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	LC	P	OI	Be2	-
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	LC	P	-	Be2	-
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	LC	C & N	O2	-	-
<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	LC	P	OI	Be2	-
<i>Columba livia</i>	Pigeon biset	RE	C	O2	Be3	-
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	LC	C	O2 ; O3	-	-
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	LC	P	-	Be3	-
<i>Fringilla montifringilla</i>	Pinson du Nord		P	-	Be3	-
<i>Anthus trivialis</i>	Pipit des arbres	LC	P	-	Be2	-
<i>Phylloscopus bonelli</i>	Pouillot de Bonelli	LC	P	-	Be2	-
<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	Pouillot siffleur	DD	P	-	Be2	-
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	LC	P	-	Be2	-
<i>Ralus aquaticus</i>	Râle d'eau	LC	C	O2	Be3	-
<i>Regulus ignicapillus</i>	Roitelet à triple bandeau	LC	P	-	Be2	-
<i>Regulus regulus</i>	Roitelet huppé	LC	P	-	Be2	-
<i>Coracias garrulus</i>	Rollier d'Europe	NT	P	OI	Be2	Bo2
<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rosignol philomèle	LC	P	-	Be2	-
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	LC	P	-	Be2	-
<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Rougequeue à front blanc	LC	P	-	Be2	-
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	LC	P	-	Be2	-
<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Rousserolle effarvate	LC	P	-	Be2	-
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	LC	P	-	Be2	-
<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	LC	P	-	Be2	-
<i>Saxicola rubetra</i>	Tarier des prés	VU	P	-	Be2	-
<i>Saxicola torquatus</i>	Tarier pâtre	VU	P	-	Be2	-
<i>Carduelis spinus</i>	Tarin des aulnes	DD	P	-	Be2	-
<i>Jynx torquilla</i>	Torcol fourmilier	NT	P	-	Be2	-
<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois	LC	C	O2	Be3	-
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	LC	C	O2	Be3	-
<i>Oenanthe oenanthe</i>	Traquet motteux	LC	P	-	Be2	-
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	LC	P	-	Be2	-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PACA Nicheurs	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne	Convention de Bonn
<i>Gyps fulvus</i>	Vautour fauve	LC	P	OI	Be2	Bo2
<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe	LC	P	-	Be2	-

Légende :



113 espèces d'oiseaux sont recensées dans la commune de Grasse et les espaces limitrophes.

Parmi ces espèces **18** sont inscrites sur l'annexe 1 de la directive oiseaux (*Les espèces mentionnées à l'annexe I font l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution*), **14** sont menacées, et **32** espèces présentent une patrimonialité modérée à forte en région PACA, lors de la période de nidification. (Liste rouge des oiseaux nicheurs en PACA 2016).

Tous les groupes d'oiseaux sont représentés, les rapaces, les passereaux, les oiseaux d'eau, les échassiers, les espèces anthropophiles...La grande diversité s'explique par la diversité des reliefs et des habitats, et par la bonne conservation des espaces naturels, notamment au nord de la commune avec le parc régional des Préalpes d'Azur.

Observations de terrain :

Les inventaires de terrain ont permis d'observer à la vue et de déterminer au chant, 10 espèces d'oiseaux dans le secteur d'étude et les espaces limitrophes.

Tableau 17 : Liste des oiseaux observés et identifiés en phase de prédiagnostic

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Groupes d'espèce	PACA Nicheurs	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne	Convention de Bonn
<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours	Corvidés	LC	P	-	Be2	-
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	Corvidés	LC		O2	-	-
<i>Sturnus vulgaris</i>	Étourneau sansonnet	Corvidés	LC		O2	-	-
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	Passereaux	LC		O2	BE3	-
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	Passereaux	LC	P	-	BE3	-
<i>Passer</i>	Moineau	Passereaux	LC	P	-	-	-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Groupes d'espèce	PACA Nicheurs	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne	Convention de Bonn
<i>domesticus</i>	domestique						
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	Corvidés	LC		O2	-	-
<i>Columba livia</i>	Pigeon biset urbain	Columbidés	/		O2	BE3	-
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	Passereaux	LC	P	-	BE2	-
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	Columbidés	LC		O2	BE3	-

Ces espèces présentent toutes des enjeux de conservation faibles, en période de nidification en PACA, selon la liste rouge des oiseaux nicheurs de PACA 2016.

En période de nidification, une espèce présente une patrimonialité modérée : le serin cini.

Toutes les espèces ont été observées dans le secteur d'étude, cependant elles ne fréquentent pas les mêmes espaces.

L'ensemble des passereaux ont été observés dans les haies et dans les espaces confinés du nord du secteur d'étude. Ils réalisent des allers et de venues entre les espaces verts.

Les corvidés et les columbidés ont été remarqués au niveau des espaces verts ouverts (jardins remarquables dans les cèdres et les pins) et à hauteur de la chapelle. Leur comportement évoque des conflits interspécifiques pour le territoire. Il est possible que ces espèces nichent dans les toitures. Des groupes d'étourneaux et de pigeons ont été observés en vol au-dessus du secteur d'étude, sans se poser.

SYNTHÈSE DES ENJEUX AVIFAUNISTIQUES

La plupart des espèces observées survolent et / ou fréquentent directement le secteur d'étude. C'est donc une zone de passage et de recherche de nourriture pour l'avifaune.

Les passereaux sont dominants et se plaisent dans la partie nord du secteur d'étude, où la végétation est relativement dense, et les espaces isolés des grands axes de communication bruyants. Les autres espèces, telles que les corvidés et les columbidés fréquentent aisément le sud, à hauteur de la chapelle et du jardin remarquable.

Le site de projet représente potentiellement un espace de nidification, de refuge, et de recherche de nourriture pour l'ensemble des oiseaux.

Les espèces observées, exposent des enjeux de conservation faibles (liste rouge des oiseaux nicheurs de PACA 2016). Le serin cini, présente cependant une patrimonialité modérée en période de nidification.

Ainsi les enjeux avifaunistiques prévisionnels, au regard des observations dans le secteur d'étude et l'analyse environnementale à plus large échelle, apparaissent faibles dans l'ensemble du secteur d'étude.

Cad战略 environnemental - Grasse (06)

Création d'un ensemble immobilier de logements avec parking

Secteur Petit-Paris, Boulevard Victor Hugo

Enjeux avifaunistiques prévisionnels à l'échelle du secteur d'étude



Périmètre d'étude

 Secteur d'étude

Enjeux

 Très faibles

 Faibles

 Modérés

 Forts

 Majeurs



0 25 50 m



SYNTHÈSE DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES EN PHASE DE PREDIAGNOSTIC

L'analyse des données bibliographiques à l'échelle de la commune et du périmètre éloigné a permis de préciser la richesse biologique potentielle du secteur d'étude et de ses environs. Les inventaires de terrains en phase de prédiagnostic, réalisées le 17 janvier 2019, avaient pour but d'identifier les enjeux potentiels du projet.

Le secteur d'étude ne se situe dans aucune zone à statut. La ZNIEFF la plus proche du secteur d'étude est la ZNIEFF 2 « Forêt de Peygros et de Pégomas ». Elle se situe à 2.8 kilomètres des limites sud du secteur d'étude. Le secteur d'étude est intégré dans le centre urbain de la commune de Canne, en bordure de la D2562 « Avenue de la Libération ». Au regard de son implantation, il est complètement déconnecté des grandes entités naturelles présentes dans le périmètre éloigné.

En ce qui concerne les habitats, le secteur d'étude montre un faciès anthropique avec des habitats homogènes, partiellement dégradés et dont certains sont en cours de mutation, du fait de l'abandon des activités et de l'entretien des espaces. Les espèces rudérales reprennent le dessus et participent à former des espaces de type friche. Les secteurs d'étude est encore actif et les voiries entrent en continuité des voies de circulations, ce qui renforce les pressions anthropiques dans la zone. Les divers parcs urbains, sont morcelés par ces voiries et le bâti qui se distingue en plusieurs bâtiments plus ou moins imposants. Aucun habitat patrimonial, aucune espèce protégée ni patrimoniale n'a été identifiée lors des inventaires en phase de prédiagnostic. Les données bibliographiques, n'indiquent pas la présence d'une quelconque espèce végétale protégée au niveau régional et / ou national, dans le secteur d'étude et ses limites proches.

En ce qui concerne la faune, le secteur d'étude représente le lieu de vie potentiel pour les reptiles communs, par la présence de zones denses, sur quelques parties du secteur d'étude. Le lézard des murailles apparaît ainsi potentiel, notamment avec la présence de plusieurs murets de pierre avec cavités.

La présence de la route (avenue de la libération), au sud du secteur d'étude, forme une barrière physique, en plus des clôtures métalliques érigées et du bâti présent sur toute la périphérie. La fréquentation du secteur d'étude par les grands mammifères est donc limitée voire inexistante.

Les chiroptères n'ont pas fait office d'écoute nocturne. La présence de haies végétales, de couloirs de passage peut représenter des éléments guides, pour le déplacement local et la chasse de ces espèces. Le site ne présente cependant pas de zones pouvant servir de gîtes aux chiroptères. Le secteur d'étude est sûrement le lieu de passage de plusieurs espèces de chiroptères au regard des cavités naturelles présentes en périphérie. Ceci est confirmé par la consultation de la base de données BD cavités du BRGM.

Enfin, en ce qui concerne les insectes, les inventaires n'ont pas permis d'observer d'espèces en raison d'une période d'observation relativement précoce. Le secteur d'étude apparaît cependant plus favorable aux rhopalocères qu'aux odonates.

Les inventaires du 17 janvier 2019, ont été effectués en période précoce pour l'observation et l'identification de la faune et de la flore. L'analyse du site a été effectuée avec l'appui des recherches bibliographiques et des visualisations éloignées par orthophotographie, en plus des observations terrain.

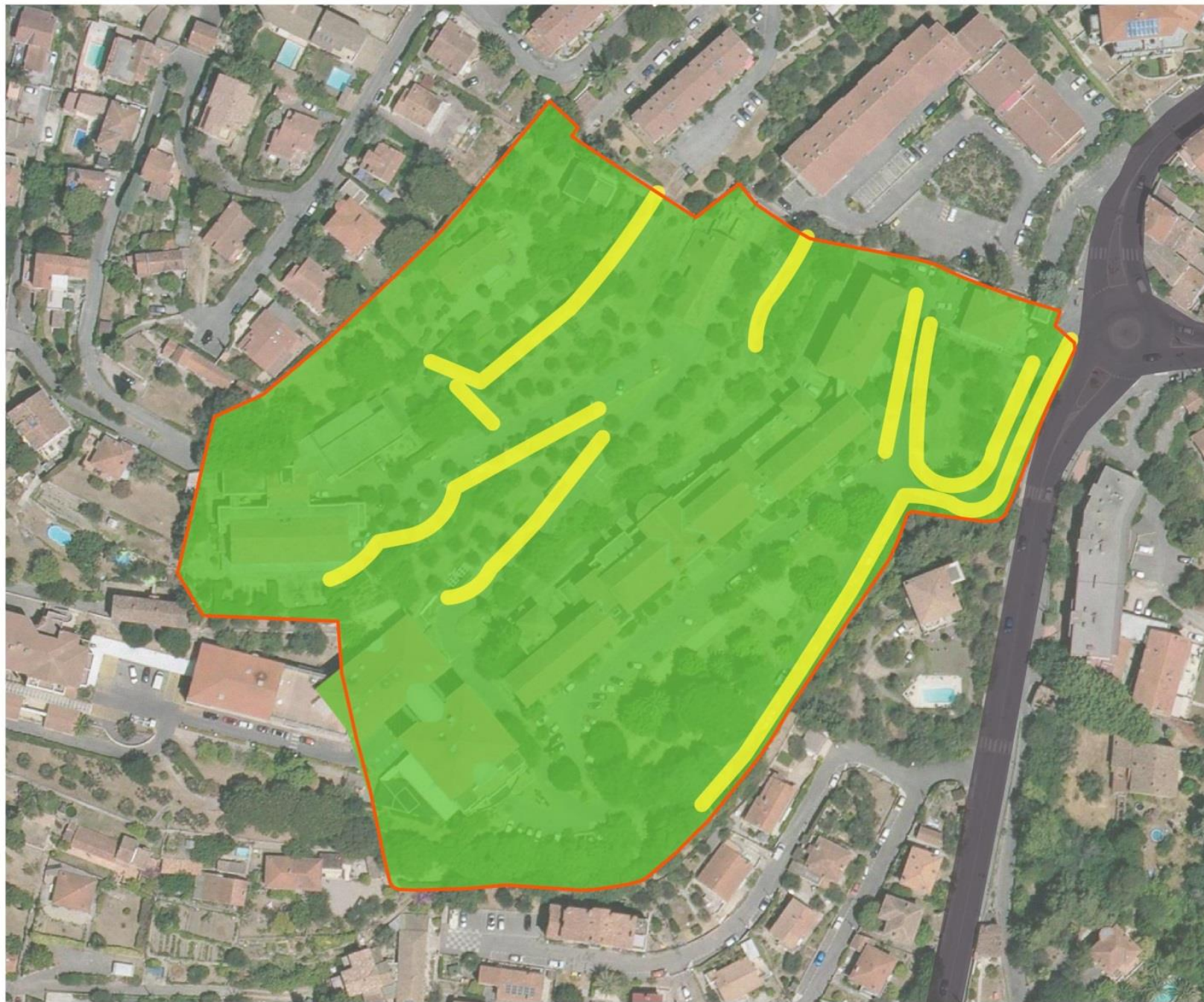
L'objectif était d'appréhender les principaux enjeux du site vis-à-vis du contexte du projet.

Ainsi des enjeux écologiques ont été mis en évidence dans le secteur d'étude et les limites proches. La carte suivante, superpose tous les enjeux définis précédemment et présente la synthèse.

Globalement les enjeux écologiques varient de faibles à modérés.

Cad战略 environnemental - Grasse (06)

Création d'un ensemble immobilier de logements avec parking
Secteur Petit-Paris, Boulevard Victor Hugo
Synthèse des enjeux prévisionnels à l'échelle du secteur d'étude



- Périmètre d'étude**
-  Secteur d'étude
- Enjeux**
-  Très faibles
 -  Faibles
 -  Modérés
 -  Forts
 -  Majeurs



3. Les sensibilités paysagères

Le site d'étude est localisé dans la partie ouest de la commune de Grasse, à proximité du centre urbain de la commune. Le secteur d'étude est situé au 78 boulevard Victor Hugo. Il est accessible depuis un giratoire présente du la D2562, route départementale longeant le secteur d'étude par le sud. Le site actuel est concerné par la présence de bâti et de parking attenants. Il s'agit d'un espace dédié aux soins hospitaliers. Le site présente dans sa partie sud est un espaces verts boisé remarquable qui doit être préservé, comme l'indique le PLU en vigueur. Ses alentours sont tous aussi riches en espaces boisés, qu'ils soient linéaires ou au contraire surfaciques (espaces de respiration). Néanmoins, le site présente un enjeu visuel. En effet, son environnement proche, est composé de plusieurs bâtiments et de villas résidentielles, pour la plupart en surplombs, qui dominent le secteur d'étude. Le site se situe à la croisée de plusieurs routes principales et représente un endroit stratégique pour la commune. L'analyse cartographique et photographique suivante permet de visualiser le contexte paysager du site d'étude et ses sensibilités paysagères.

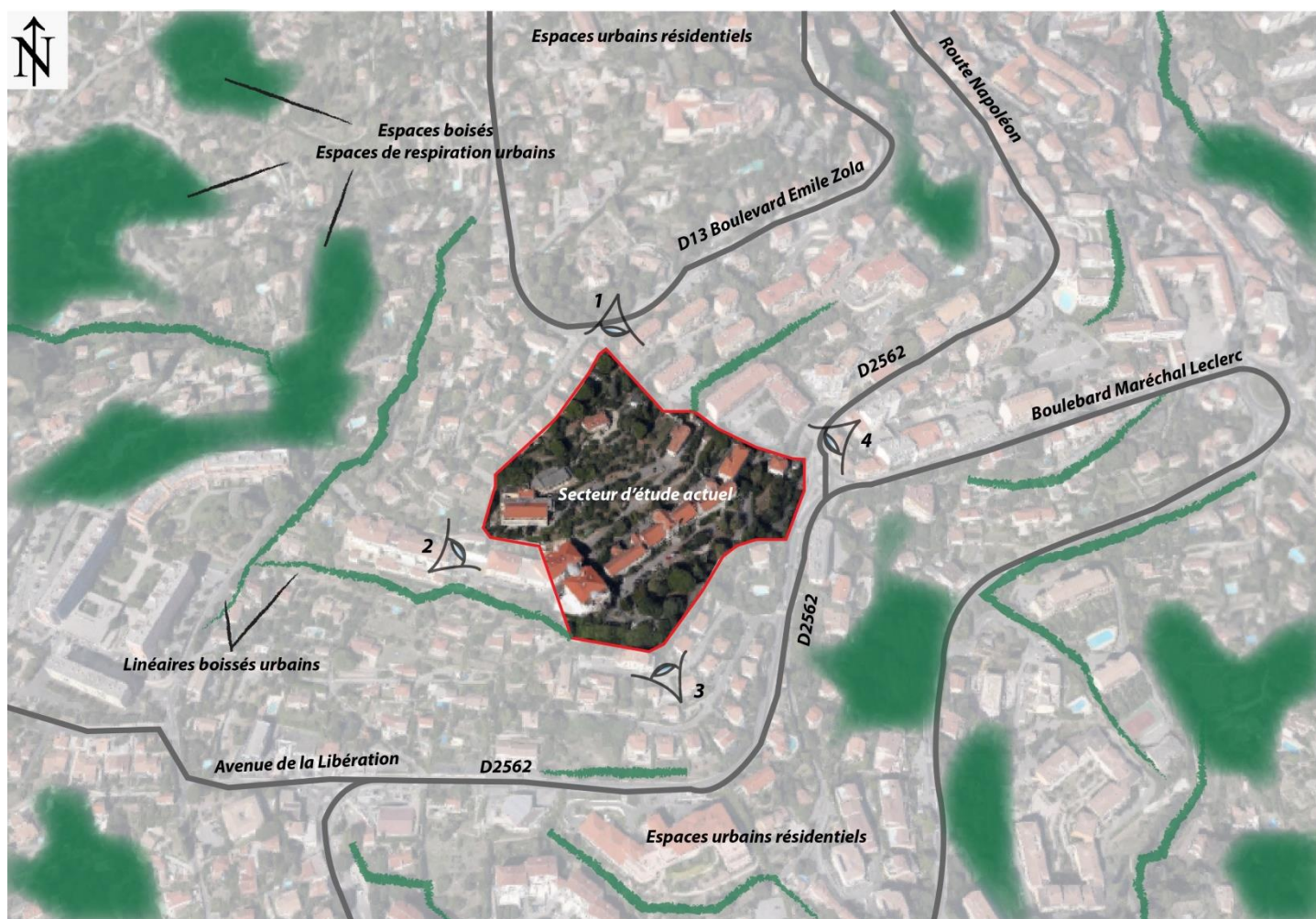


Figure 13 : Intégration du site dans son environnement (Google earth, EVEN)

Le secteur d'étude est longé à l'est par la D2562, une route départementale particulièrement bien fréquentée qui est source de nombreuses nuisances sonores. Le secteur d'étude est cloisonné par une barrière végétale. D'autre part la route est en contrebas, ce qui permet actuellement de limiter les visibilitées depuis celle-ci. La présence d'espaces boisés et végétalisés permet aussi de limiter les nuisances sonores dans le site en participant à l'isoler légèrement des voiries. Le caractère urbain dans lequel s'implante le secteur d'étude ressort à travers ces prises de vue et cette ambiance urbaine.



Photo 16 : Vue n°1 depuis le boulevard Émile Zola (Google Earth)

Le secteur d'étude jouxte avec des espaces résidentiels de types villas et résidences collectives. Les espaces qui longent les routes sont relativement bien arborés comme le montre la photo ci-dessous. Les formations végétales denses permettent de limiter les visibilités dans le secteur d'étude et les espaces attenants. Ceci peut s'expliquer par la fonction du secteur d'étude, à savoir, un espace dédié aux fonctions hospitalières.



Photo 17 : Vue n°2 depuis le chemin de la pouriarque (Google map)

Depuis le sud, notamment au niveau des villas résidentielles, le secteur d'étude surplombe mais reste relativement discret grâce à la différence de niveau. Aussi la végétation qui sépare le secteur d'étude des autres parcelles forme un écran végétal efficace contre les visibilités lointaines et proches.



Photo 18 : Vue n°3 depuis la rue de l'Audibergue (Google Earth)

Le secteur d'étude dans son état actuel bénéficie d'une facilité d'accès grâce à son rattachement aux voies de circulation via un giratoire. Aussi il possède un patrimoine arboré qui sera d'ailleurs réutilisé en partie dans le futur projet, dont fait l'objet ce cadrage environnemental. Le secteur boisé et végétalisé au sud du secteur d'étude est identifié dans le PLU en vigueur comme un espace vert boisé remarquable (jardin remarquable).



Photo 19 : Vue n°4 depuis l'entrée du secteur d'étude sur la D2562 (Google Earth)

4. Typologie des constructions à proximité du site

Le secteur d'étude est localisé à l'ouest de la commune de Grasse. Il s'intègre dans le tissu urbain de Grasse et jouxte avec de grands axes routiers et des espaces résidentiels diffus. Alors que l'est de la zone d'étude est dominé par des logements résidentiels collectifs, l'ouest est au contraire animé par des rassemblements de villas individuelles avec jardins privés.

Les environs du site de projet sont globalement bien végétalisés et des alignements de végétation ont été préservés en plein centre urbain. Cette caractéristique apporte une plus-value aux alentours de la zone de projet. Il prévoit de s'intégrer dans l'espace existant via des aménagements paysagers renforcés, basés sur la conservation du patrimoine existant et l'apport de nouvelles ambiances, toujours en accord avec le domaine méditerranéen.

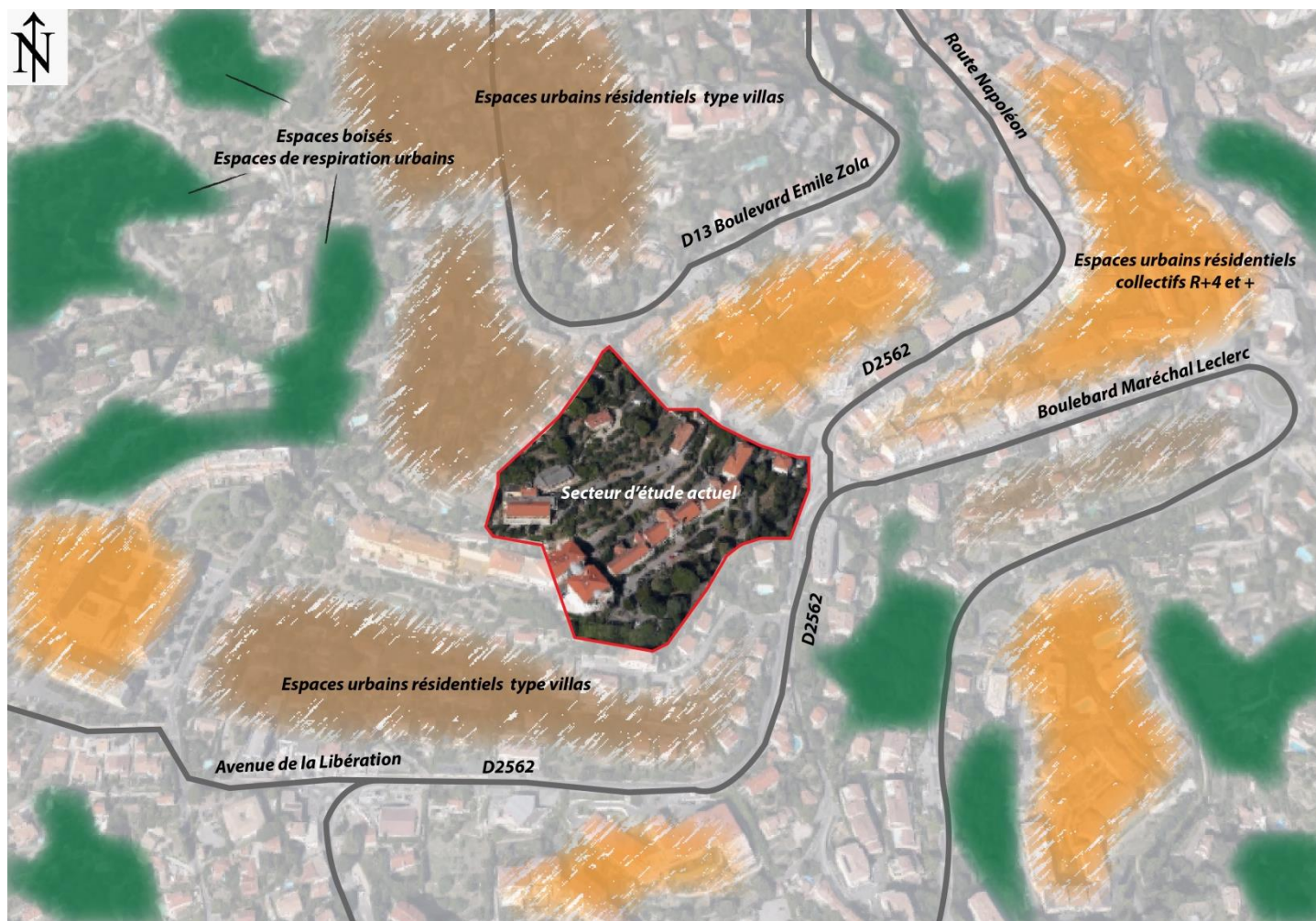


Figure 14 : Typologie des constructions dans l'environnement du secteur d'étude (Google earth, EVEN)



Figure 15 : Vue sur des résidences collectives à l'est de la zone d'étude (Google Earth)



Figure 16 : Vue sur les résidences collectives au nord de la zone d'étude (Google Earth)



Figure 17 : Vue sur les villas résidentielles au sud de la zone d'étude (Google Earth)



Figure 18 : Vue sur les résidences collectives au sud-est de la zone d'étude (Google Earth)

5. Occupation du sol du site

Le secteur d'étude est actuellement occupé par des espaces dédiés à des services et des pratiques hospitalières. L'espace, est toujours en activités mais des bâtiments semblent désaffectés. Certaines structures bâties exposent des faciès fortement dégradés (notamment bâtiment centrale avec la chapelle). Le bâti est entrecoupé par des espaces arborés, des espaces ouverts végétalisés de type pelouse, ainsi que des parkings. Les espaces verts du secteur d'étude semblent être entretenus, sauf par endroit, où la végétation a repris le dessus. Ce sont des ronciers et des friches qui s'y installent progressivement.



Photo 20 : Vue aérienne du site (Google earth, EVEN)

6. Synthèse des sensibilités environnementales

DOCUMENTS OU CONTRAINTES	CARACTÉRISTIQUES	LE PROJET
Risque inondation	Le PPRI sur la commune est en cours d'élaboration.	Les risques sur le site ne sont pas encore connus à ce jour.
Risque incendie	La commune est concernée par un PPRIF	Le site est situé en dehors des zones concernées par le PPRIF.
Séismes – Retrait gonflement des argiles	La commune est concernée par des aléas relativement moyens	Le site est localisé dans une zone de sismicité moyenne et dans une zone soumise à un aléa moyen pour le retrait gonflement des argiles.
Risque mouvement de terrain	La commune est concernée par un PPRN MVT	Le site n'est pas localisé au sein d'une zone à risque. Aucun évènement passé n'est connu dans le site.
Risque de transport de matières dangereuses	La commune est concernée par le transport de matières dangereuses, notamment par voie routière. .	Le risque de transport de matières dangereuses est généré par de nombreuses RD dont la D2562 et la D13 qui assure un flux de transit et de desserte. Ces deux RD sont localisées à proximité directe du secteur d'étude
Nuisances	La commune de Grasse est concernée par de nombreuses infrastructures considérées comme bruyantes	Le site de projet est situé à proximité de plusieurs voiries considérées comme bruyantes : D13, D2562, N85...Il est donc exposé au bruit issu de la circulation routière.
Biodiversité	La commune est concernée par de nombreux périmètres de protection de la biodiversité au titre du SRCE, Natura 2000, Znieff,...	Le site de projet n'est localisé dans aucune zone à statut. Le pré diagnostic écologique, réalisé le 17/01/2019, a permis de mettre en évidence des enjeux globalement faibles dans le secteur d'étude et les espaces limitrophes.
Paysage	Le site est concerné par un espace vert remarquable au sud-est et par des éléments du patrimoine bâti	Le secteur végétalisé au sud-est de la zone de projet sera conservé et intégrée au projet et la façade de de l'église sera préservé e de la démolition.

Bilan : Le site apparait relativement peu sensible aux enjeux environnementaux

IV- DESCRIPTION DE L'OPERATION ET DE SES INCIDENCES PRESENTIES

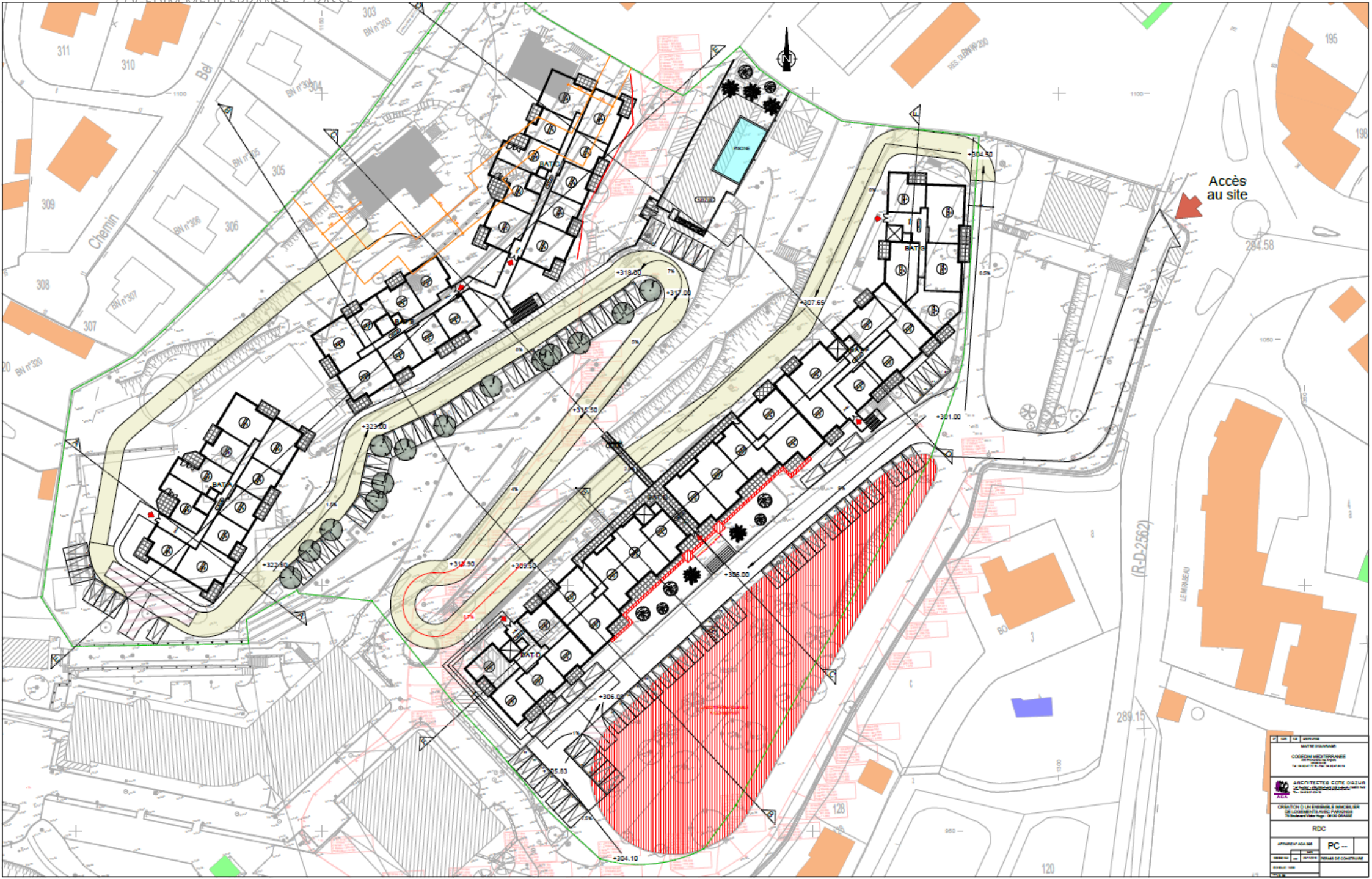
1. Présentation de l'opération et de ces principales caractéristiques

Le projet de COGEDIM MEDITERRANEE, s'implantera dans le secteur d'étude de façon diffuse, en plusieurs bâtiments. La parcelle BO 2, destinée à recevoir le projet expose une surface de 28 430 m². Le site est concernée par une OAP dans le PLU en vigueur. Le projet devra donc en suivre les grands principes.

Les bâtiments existants seront démolis. Cependant la façade de l'Église sera conservée.

Il est prévu de construire sur le site 7 bâtiments, de A à G. Une autre dépendance avec piscine apparait sur le plan masse ci-après. La surface de plancher projetée est de 12 000 m². Les besoins en parking pour le stationnement des véhicules seront pris en compte. Les parkings seront cependant privés et donc uniquement destinés aux usagers des lieux.

Le site sera clôturé et agrémenté d'espaces végétalisés et paysagers aussi bien sur la périphérie que dans son enceinte. L'espace végétalisé et boisé au sud-est du secteur d'étude (matérialisé en rouge sur la plan masse), sera conservé car identifié comme un espaces vert remarquable dans le PLU. (jardin remarquable)



Accès au site

MAÎTRE D'OUVRAGE	
COGEDIM MÉDITERRANÉE	
18, Boulevard de la République - 06100 GRASSE	
ARCHITECTES COOPÉRATIFS	
18, Boulevard de la République - 06100 GRASSE	
RDC	
APPREUVE ET DATE	PC -
ÉCHELLE	MÈTRES ET CENTIMÈTRES
PROJETÉ	
DATE	

2. Incidences pressenties du projet sur l'environnement

Au regard de l'occupation du sol actuelle du site et au regard du projet d'aménagement de la société COGEDIM MEDITERRANEE, les incidences sur l'environnement peuvent être considérées comme faibles.

Le site est déjà sous l'influence anthropique et sa localisation, à l'interface des deux routes, et en continuité des espaces bâtis, ne permet pas de mettre en évidence d'enjeux environnementaux. Le projet de COGEDIM MEDITERRANEE, vise à requalifier cet espace, en mettant l'accent sur le besoin en logements, l'optimisation de l'espace, et la réalisation d'espaces paysagers entre les bâtiments. Aussi, le projet est guidé par une OAP comme l'indique le PLU en vigueur.

Au regard des aménagements prévus, le site de projet, pourrait représenter dans un futur proche, après maturation des espaces paysagers, un espace de refuge et de repos pour la plupart des espèces animales fréquentant les parcs et les jardins. La requalification du secteur d'étude pourrait promouvoir l'enrichissement du site en « biodiversité urbaine », ce qui reste à l'échelle de la commune et au regard de la localisation du site, une plus-value, non négligeable.

Au regard des caractéristiques du projet :

- Une parcelle de 28430 m² pour la réalisation d'un SDP de 12 000 m²
- Une surface de stationnement et de circulation privée axé sur l'existant
- la conservation de la plupart des espaces verts paysagers

Le projet d'aménagement de COGEDIM MEDITERRANEE est soumis à examen au cas par cas pour la réalisation d'une étude d'impact au regard de la rubrique 39 (projet) de l'annexe à l'article R122-2 du code de l'environnement. Le projet n'est pas soumis à la rubrique 47 concernant le défrichement. Après examen l'Autorité Environnementale soumettra ou non le permis de construire à étude d'impact.